

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT



Département
des Landes



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



DE MIMIZAN

**CÔTE
LANDES
NATURE**
communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
**GRANDS
LACS**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire

Pays Landes Nature Côte d'Argent

ENTRE

Le PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent

Représenté par Arnaud GOMEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1^{er} juillet 2021,
Ci-après désigné par le Pays,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Cécile BIGOT-DEKEYZER,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le département des Landes,

Représenté par Xavier FORTINON,
Ci-après désignée par « le Département » ;

La Communauté de Communes des Grands Lacs,

Représentée par Françoise DOUSTE,
Ci-après désignée par « la Communauté de Communes des Grands Lacs » ;

La Communauté de Communes de Mimizan,

Représentée par Xavier FORTINON,
Ci-après désignée par « la Communauté de Communes de Mimizan » ;

La Communauté de Communes Côte Landes Nature,

Représentée par Philippe MOUHEL,
Ci-après désignée par « la Communauté de Communes Côte Landes Nature » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

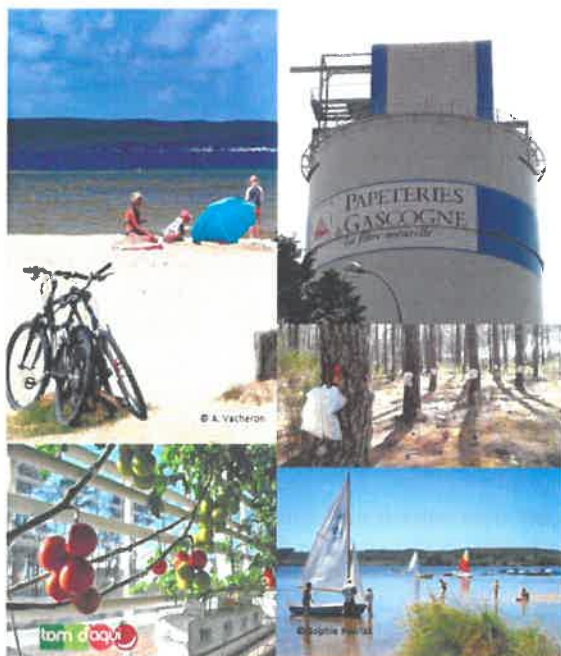
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

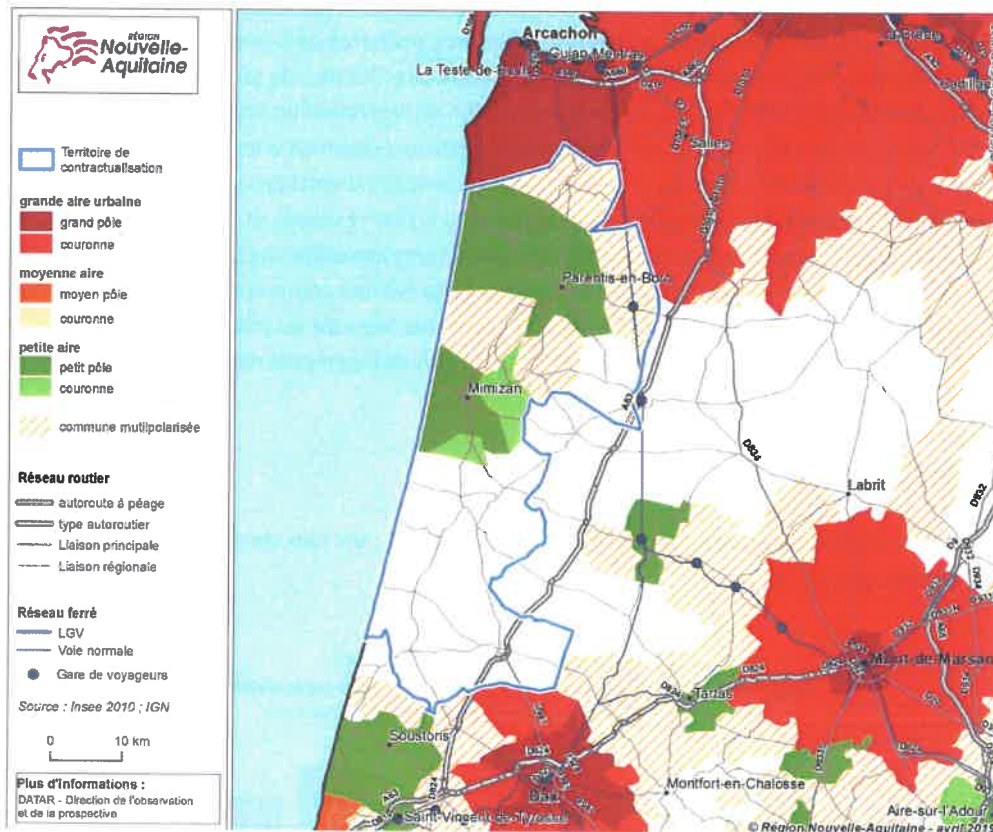
1.1 Le Pays Landes Nature Côte d'Argent

Avec ces 60 km de côte d'argent, le Pays Landes Nature Côte d'Argent possède plus des 2/3 du littoral landais. Il est essentiellement reconnu pour sa filière Bois-papier-forêt (85% de la superficie sont recouvert de forêt). Une chaîne de lacs allant de Biscarrosse à Léon, véritable trait d'union entre le Bassin d'Arcachon et le Pays basque regroupe les communautés de communes des Grands Lacs, de Mimizan et de Côte Landes Nature. Ce pays du Born et du Marensin compte près de 54 045 habitants (Population légale INSEE 2018), soit 12% de la population départementale, sur un territoire de 1 635 km² soit 17 % de la surface départementale et affiche ainsi une densité de population de plus de 33 habitants/km². Biscarrosse est la commune la plus peuplée avec 13 946 habitants. Le territoire connaît une croissance démographique constante (+ 1.3% en moyenne entre 2013 et 2018 par an) profitant notamment à certains pôles secondaires, par exemple Castets (1 800 emplois).



Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est à un tournant de son développement. Son cadre de vie préservé attire de nouvelles populations. Ce regain d'attractivité démographique ne doit pas masquer la diversité des situations et une grande fragilité (vieillesse de la population, solde naturel négatif, précarité, etc.). Ce développement doit s'attacher à construire un territoire fort de l'ensemble de ses potentialités. Par conséquent, le développement et l'aménagement du territoire – à savoir, là où il est possible d'habiter, de vivre et de travailler, et ce grâce à des services et des activités porteuses d'emploi est au cœur des réflexions et des actions menées par le Pays.

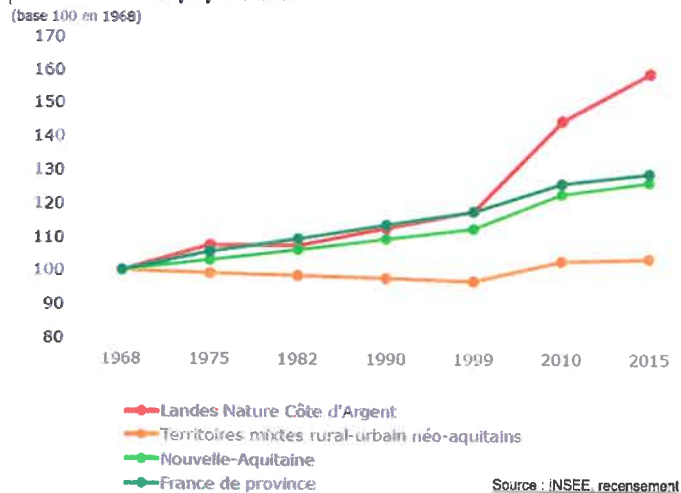
Portrait du territoire de projet : Pays Landes Nature Côte d'Argent



Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est un territoire mixte urbain rural, sous influence au Nord du Bassin d'Arcachon et de la Métropole de Bordeaux et au Sud de l'agglomération de Dax. La population des communes varie de 16 habitants à Uza à plus de 14 000 habitants à Biscarrosse.

1. Une attractivité démographique à accompagner

Evolution de la population



En comparaison avec les autres territoires néo-aquitains, le territoire connaît une très forte évolution de la population et du parc de logements. Evolution particulièrement due aux facteurs d'attractivités présents sur le territoire : Services marchands et non-marchands : commerces, santé, sports, loisirs, services aux particuliers, aménités ...

Une attractivité à tout de même accompagner notamment à cause des tensions rencontrées sur le marché immobilier, aux flux de déplacements intenses sur certaines périodes de l'année entraînant entre autres un recul forêt et des espaces plus urbanisés.

Un chiffre à retenir : 4.1 % _ Taux moyen des logements vacants sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Le territoire s'inscrit dans une longue trajectoire de dynamisme démographique. L'accroissement de la population s'accélère au cours des années 2000 et se poursuit à un rythme exceptionnel, largement supérieur aux tendances

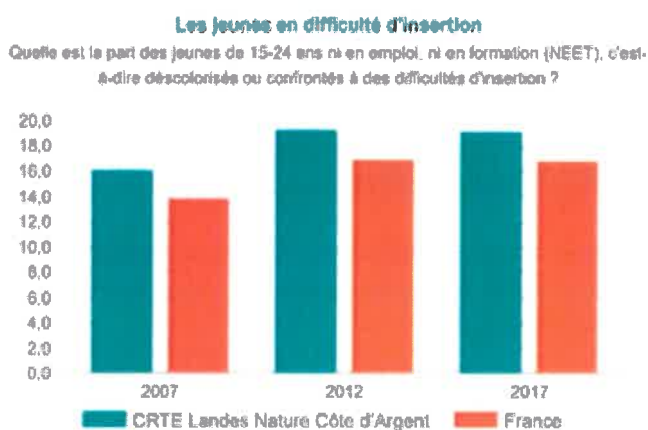
régionale et nationale. L'intensité des apports migratoires laisse augurer la poursuite d'une croissance démographique soutenue du territoire. Elle s'exerce sur des actifs mais surtout sur des seniors de 55 à 69 ans qui s'y installent pour la retraite.

Cette redynamisation de la population qui permet une croissance soutenue de la population active est essentielle. Elle ne réduit pas vraiment le vieillissement de la population du territoire : les plus de 60 ans sont 1,2 fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Si la forte progression de la population active traduit un bon potentiel de renouvellement de la ressource en main d'œuvre, le vieillissement prononcé des artisans-commerçants-chefs d'entreprise et des cadres prive le territoire de capacités d'innovation et alerte sur la transmission d'entreprise.

Outre ses aménités littorales, le territoire dispose d'atouts pour attirer résidents et touristes. Le niveau d'équipement relativement élevé pour la plupart des équipements les plus courants constitue un facteur d'attractivité. Le maintien de ce niveau d'équipements apparaît essentiel pour contenir la forte évasion commerciale que subit Landes Nature Côte d'Argent et qui traduit la difficulté des pôles du territoire à assumer leur rôle de pôle de consommation. Autre facteur d'attractivité pour accueillir nouveaux arrivants et touristes, un parc de logements récent et en renouvellement. La forte proportion de logements locatifs est aussi un atout.

2. Une situation sociale contrastée

Nous constatons sur le territoire une situation sociale préoccupante : un taux de chômage nettement supérieur aux moyennes et en forte progression.



La dynamique démographique est un des déterminants importants de la dynamique économique, ne serait-ce qu'au travers des besoins en biens et services de la population. La corrélation entre taux de croissance de la population et taux de croissance de l'emploi est de ce fait plutôt élevée. Le tableau ci-dessous donne des indications sur les deux ensembles de dynamiques.

Les deux premières colonnes présentent les taux de croissance de la population et de l'emploi entre le recensement 2012 (période couverte 2010-2014) et le recensement 2017 (période couverte 2015-2019).

La troisième et la quatrième colonne donne une indication de la situation relative de chaque EPCI : la croissance de la variable analysée est dite « faible » si l'EPCI est dans le tiers des EPCI de plus faible taux, « médiane » si le taux est dans le tiers intermédiaire et « forte » si le taux est dans le tiers supérieur.

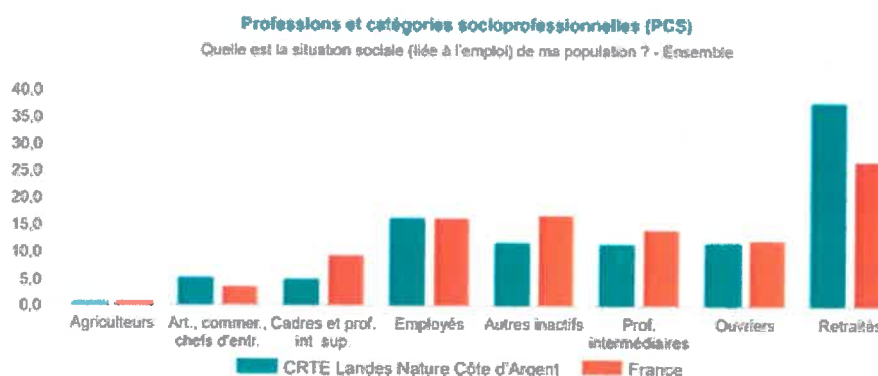
La dernière colonne permet d'identifier une éventuelle déconnexion entre le taux de croissance de l'emploi effectivement observé et celui auquel on s'attend compte-tenu du taux de croissance observé de la population. La croissance de l'emploi observée peut se révéler « inférieure », « conforme » ou bien « supérieure » à celle attendue compte-tenu de la dynamique démographique.

Landes Nature Côte d'Argent EPCI	Nombre d'EPCI du territoire : 3				
	taux de croissance 2012-2017		Situation relative du territoire		
	population	emploi	croissance population	croissance emploi	croissance emploi effective par rapport à l'attendu
CC Côte Landes Nature	8,36%	0,48%	forte	forte	très inférieure
CC de Mimizan	2,02%	-1,05%	médiane	médiane	conforme
CC des Grands Lacs	9,75%	4,07%	forte	forte	inférieure
Territoire de contractualisation	7,58%	1,86%			
Région Nouvelle-Aquitaine	2,58%	0,80%			
France métropolitaine	1,99%	0,21%			

Source : Insee, traitements DITP

Si l'économie du territoire s'inscrit dans la durée dans une dynamique positive, la situation sociale est plus contrastée. La distribution du revenu des ménages apparaît très favorable. Toutes les catégories de ménages, des plus pauvres aux plus aisées, affichent un niveau de revenu supérieur aux territoires de même catégorie et supérieur à la moyenne régionale pour les classes les plus défavorisées et les classes moyennes. Ce niveau de revenu élevé est susceptible de favoriser la consommation et le développement de l'économie présentielle. En outre, les situations de pauvreté sont nettement moins répandues que dans les territoires de référence. Mais les contrats courts, liés à la saisonnalité des emplois, sont légèrement surreprésentés et l'intensité du chômage est très élevée dans l'ensemble du territoire. Le niveau de qualification de la population est nuancé. Les habitants du territoire sont plus nombreux à détenir un diplôme que les habitants de Nouvelle-Aquitaine mais les diplômés sont moins qualifiés. Ils le sont toutefois plus que dans la moyenne des territoires mixtes rural-urbain.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?



Source : Insee, RP - 2017

3. Un modèle de développement touristique, générateur de richesse qui profitent insuffisamment à l'économie locale

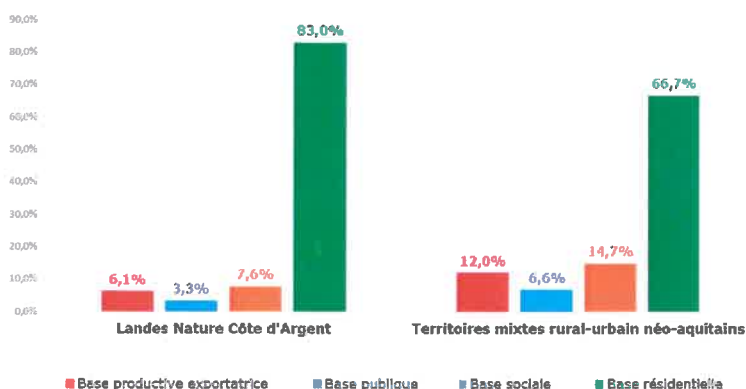
La surreprésentation d'un seul moteur de développement, les revenus touristiques, dans le processus de captation de revenus extérieurs met en évidence un modèle de développement hyperspécialisé. Concentrée sur la frange littorale, l'activité touristique repose sur les espaces et milieux naturels qui fondent l'identité du territoire : océan, forêt, lacs. Elle s'appuie sur une offre d'hébergement marchand et non-marchand très développée (43 hôtels, 86 campings, 11 villages de vacances et 13 résidences de tourisme). Cette forte spécialisation, qui génère un apport majeur de revenus, est porteuse de risques éventuels de détérioration du potentiel de captation de richesses en cas de ralentissement de l'activité touristique et/ou de détérioration des conditions d'emploi.



Le modèle de développement du territoire semble toutefois en voie de diversification grâce à l'activation des leviers pendulaire et productif, qui demeurent sous-représentés probablement du fait de l'hypertrémie des revenus touristiques. Les revenus pendulaires pèsent ainsi moins que dans les autres territoires mixtes rural-urbain mais la part d'actifs résidents qui travaillent à l'extérieur du territoire est proche de la moyenne. Le poids des revenus productifs exportateurs est également inférieur à celui observé dans les territoires de même catégorie, malgré une certaine résistance des forces productives concurrentielles du territoire. Landes Nature Côte d'Argent apparaît en outre peu dépendant des mécanismes redistributifs nationaux (transferts sociaux, revenus publics et pensions de retraite), nettement sous-représentés en dépit du vieillissement de la population.

Porté par le levier touristique, ce modèle de développement induit une captation de richesses par habitant très forte, la plus élevée des territoires de contractualisation néo-aquitains. En revanche, la propension à consommer localement, extrêmement faible, suggère que les centralités du territoire ne parviennent pas à contenir une évasion commerciale qui s'opère vers la métropole bordelaise et les agglomérations d'Arcachon et de Dax. Cette configuration stimule insuffisamment l'économie présente du territoire : la densité en emplois présents est inférieure à la moyenne des territoires mixtes rural-urbain.

Poids des différents types de revenus captés par le territoire en 2014 (en % de l'ensemble des revenus captés)



Sources : Calculs OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Initiatives du Tourisme, Direction Générale des Impôts

4. Une forte vitalité économique sur courte et longue période

Le territoire a connu des mutations économiques moins profondes que les territoires de référence¹ sur les 40 dernières années. Sa forte attractivité touristique confère au territoire une orientation historiquement plus résidentielle que productive.

La sphère présente, tournée vers la satisfaction des besoins des populations résidentes et des touristes, a renforcé sa sur-représentation (passant de 59 % à 67 % des emplois entre 1975 et 2015), même si le dynamisme de cette sphère a été moindre qu'en région et au niveau national.

Moins présente que dans les territoires de référence en 1975, la sphère productive a relativement bien résisté. Les emplois de cette sphère ont progressé de 11 %, ce qui distingue Landes Nature Côte d'Argent de tous les territoires de référence. Le territoire présente d'ailleurs des spécialisations industrielles marquées : l'industrie du bois- papier-imprimerie et l'industrie chimique en lien avec la présence de la forêt, mais aussi les autres industries manufacturières. Les secteurs présents de l'hébergement-restauration, de la construction et des activités immobilières sont également surreprésentés par rapport au niveau national.

Le dynamisme combiné des deux sphères, présente et productive, entre 1975 et 2015 a permis de stimuler les créations d'emplois à un rythme supérieur aux moyennes de comparaison.

Territoire de contractualisation Landes Nature Côte d'Argent		Territoire de référence Territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains	Moyenne des territoires de Nouvelle-Aquitaine
Trois premiers moteurs	Revenus productifs exportateurs	5,7%	10,8%
	Revenus publics	3,7%	5,9%
	Revenus sociaux	7,0%	13,1%
	Pension de retraite	21,1%	28,8%
	Revenus résidentiels	61,5%	41,4%
Moteur résidentiel	Revenus des capitaux et fonciers	2,2%	3,4%
	Revenus "pendulaires"	8,8%	14,7%
	Total	100,0%	100,0%
Potentiel de dépenses locales (en € / hab.)		32 287 €	29 104 €
Densité emplois présents (en % / 190 hab.)		8,6	8,7

Source : OPC traitements DTP

¹ Les territoires de référence sont la région Nouvelle-Aquitaine, la province (France métropolitaine hors Ile-de-France) et la moyenne des territoires mixtes rural-urbain de Nouvelle-Aquitaine.

La vitalité économique du territoire observée sur longue période se confirme sur la période récente.

La « Grande récession » impulsée en 2008 par la crise financière internationale a eu un impact très modéré sur le territoire. Il a été exposé plus tardivement aux cycles récessifs et a su tirer profit des périodes de reprise.

Cette dynamique s'est traduite sur l'ensemble de la période 2008-2017 par une légère progression de l'emploi salarié privé, supérieure aux moyennes régionale et nationale. Les secteurs présents du commerce et de l'hébergement-restauration, à composante touristique, y contribuent largement. L'industrie chimique enregistre également de bonnes performances, à rebours de la tendance nationale.

A l'inverse, l'industrie bois-papier et le transport - entreposage subissent des pertes d'emplois supérieures aux évolutions nationales.

Alors que l'orientation sectorielle du tissu économique local a joué défavorablement, il semble que ce soient les capacités propres du territoire (infrastructures de transport, coordination des acteurs économiques locaux et coopérations, innovations, présence d'aménités naturelles ...) qui aient maintenu cette bonne trajectoire économique. La vitalité économique du territoire se traduit aussi dans le tissu d'entreprises doté d'une forte capacité de renouvellement même si le taux de création d'établissements plonge ces dernières années.

Landes Nature Côte d'Argent					
Top 5 Spécialisation	Effectifs salariés en 2019	Poids du secteur dans l'emploi du territoire	Evolution 2014 - 2019	Poids du secteur en France métropolitaine	Evolution 2014 - 2019 en France métropolitaine
Commerce de détail [...]	1378	14,7%	13,4%	9,5%	4,9%
Travaux de construction spécialisés	1002	10,7%	10,7%	6,1%	4,8%
Industrie chimique	856	9,1%	15,5%	0,8%	2,0%
Industrie du papier et du carton	554	5,9%	-21,1%	0,3%	-7,2%
Hébergement	544	5,8%	19,3%	1,2%	5,1%

Top 5 Spécificité	Effectifs salariés en 2019	Indice de spécificité (2019)	Indice de spécificité NA (2019)	Poids du secteur dans l'emploi du territoire	Evolution 2014 - 2019	Evolution 2014 - 2019 en France métropolitaine
Industrie du papier et du carton	554	20,3	2,1	5,9%	-21,1%	-7,2%
Industrie chimique	856	13,3	0,9	9,1%	15,5%	2,0%
Travail du bois [...]	281	12,6	2,8	3,0%	-37,6%	-4,4%
Hébergement	544	5,2	1,0	5,8%	19,3%	5,1%
Réparation et installation de machines et d'équi	308	4,2	1,1	3,3%	-13,0%	5,6%

Source : Acoess-Urssaf, traitements DITP

1.2 Les dispositifs en cours sur le territoire

A l'échelle intercommunale, nous avons des MSAP et/ou EFS, des conseillers numériques, des maisons de santé et antennes de santé, le label TEPCV pour la Communauté de Communes de Mimizan, un SCOT, une démarche PLUI-PLH pour la Communauté de Communes Côte Landes Nature, un PCAET et un PAT pour la Communauté de Communes des Grands Lacs.

A une échelle interterritoriale, nous avons une plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique (Précoréno) et un SCOT. Le Scot du Born qui a lui aussi lancé une démarche de PLH (Plan Local de l'Habitat).

A l'échelle Pays, nous avons un contrat de dynamisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, un programme LEADER, l'ancien contrat de ruralité et une convention NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale) animée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Bisca Grands lacs, la Plateforme Noma d' : labellisée Maison des saisonniers et un ETP sur un poste de VTA, 1er du département des Landes.

1.3 Des Communautés de Communes qui se préparent

Le changement climatique auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et entraîneront des répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

La priorité pour nos sociétés est de mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, de cerner plus précisément les conséquences possibles, de mettre en place des politiques appropriées, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Communauté de Communes des Grands Lacs : PCAET



La loi confie désormais la coordination de la transition énergétique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). **Les PCAET sont désormais rendus obligatoires** pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes des Grands Lacs vient d'approuver son PCAET lors du Conseil communautaire du 12 octobre 2021.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document de planification stratégique qui s'inscrit dans le contexte mondial du changement climatique. Il vise à apporter une réponse locale à ces enjeux environnementaux et économiques au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel porté par la communauté de communes et s'appuyant également sur la mobilisation des acteurs locaux et des habitants.

Le conseil communautaire par délibération 2018-1360 du 29/03/2018 a lancé l'élaboration du PCAET et défini les modalités de concertation et de pilotage. L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale menée en mode projet qui a impliqué l'ensemble des services et de nombreux acteurs territoriaux. Elle a été conduite à la fois en interne et en externe

La stratégie Climat-Air-Energie-Climat des Grands Lacs est déclinée au travers d'un plan d'actions visant à la mise en œuvre des leviers disponibles dans le cadre des compétences de la communauté de communes. Établi pour une période de 6 ans (2021-2026), ce plan d'actions comporte 23 mesures déclinées en 69 fiches actions. Ces actions relèvent des compétences de la collectivité et de celles de ses partenaires. La collectivité met en œuvre des projets emblématiques permettant d'engager résolument la transition énergétique (plateforme de rénovation de l'habitat, programme local de l'Habitat, schéma des mobilités, schéma directeur vélo, développement d'un réseau de tiers lieux, projet alimentaire territorial, mise en place de recycleries, développement du photovoltaïque sur le patrimoine public, valorisation des produits du terroir...).

La Communauté de Communes de Mimizan : TEPOS-TEPCV

Engagée dans la démarche TEPos (Territoire à Énergie Positive) depuis 2012, la Communauté de Communes de Mimizan a été labellisée « Territoire à Énergie positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable, le 9 février 2015. À la suite de l'Adoption de la loi sur la transition énergétique, le mercredi 22 juillet 2015, la Communauté de Commune a défini les axes suivants :

- AXE 1 Miser sur la sobriété et l'efficacité au maximum
- AXE 2 En matière d'énergies renouvelables, remplacer les énergies fossiles par de la biomasse, développer le bois énergie et favoriser l'installation de projets de production d'électricité de grande puissance
- AXE 3 Dans toutes ses actions, faire preuve d'exemplarité
- AXE 4 Développer et recourir aux financements innovants
- AXE 5 Développer l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale
- AXE 6 Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- AXE 7 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Aujourd'hui, les campagnes concernent près de 44% de la population française et 82% des communes. Loin des idées reçues, cette ruralité doit être prise en compte pour elle-même et non plus se résumer à « ce qui reste autour » des espaces urbains. Les territoires ruraux sont engagés dans une transformation en profondeur et de nouvelles ruralités prennent leur essor. Elles sont des lieux de résidence, de loisirs et de production : leur population augmente et leurs activités se diversifient.

Ces territoires recèlent des opportunités majeures pour relever les défis économiques et écologiques. En témoigne la multiplication d'expériences réussies depuis les nouvelles pratiques agricoles, en passant par les innovations liées au numérique, jusqu'aux nouveaux modes d'accès aux services.



La Communauté de Communes Côte Landes Nature

Côte Landes Nature est un territoire rural. Bien que diversifié, il se caractérise par de moindres relations hiérarchiques entre les communes. Les polarités sont moins accentuées, et plus nombreuses que dans les espaces urbains, où l'on trouve une forte différence entre la ville centre et la périphérie.

Castets, ancien chef-lieu de canton et commune la plus peuplée, ne s'impose pas naturellement comme le pôle urbain du territoire, même si sa position à proximité de l'autoroute a permis le développement d'activités économiques et ainsi de nombreux emplois. La Communauté de Communes s'est aussi récemment engagée dans une démarche de labellisation « Air Climat Energie » (ancien Cit'ergie) accompagné par l'ADEME via le nouveau programme « Territoire engagé transition écologique ».



	Communauté de Communes des Grands Lacs	Communauté de Communes de Mimizan	Communauté de Communes Côte Landes Nature
Quelques caractéristiques	Territoire le + urbain (Bisca, Parentis) Vermillon, Chemviron	TEPOS Gascogne	Littoral sauvage DRT
Grands projets à venir	Tom d'aqui, Larrère, Ditmeyer Résidence pour les saisonniers, pépinière/pôle développement économique ...	Etal 40, Espace test Aménagements cyclables, Convention territoriale CAF, Rénovation piscine ...	Copadax Etablissement France Services, Crèche, PV sur toitures bâtiments publics ...
Classement des 1^{ers} employeurs du territoire	Mairie de Biscarrosse, CIAS, Mairie de Parentis, Tom d'aqui, Lycée, Leclerc	Gascogne paper, Gascogne sacs, Mairie de Mimizan, Ehpad de Mimizan, Leclerc	AAI, DRT, ITM, Action pin, Delmas Poissons et marée
Problématiques partagées	Logement, pression foncière, trait de côte/Loi littorale, vieillissement, souhait d'être et de rester attractif pour les familles avec enfants ...		

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel permettant de couvrir la durée des mandats municipaux. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Pays Landes Nature Côte d'Argent

Le projet de territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent est en cours de révision. Le nouveau projet sera établi dans le courant du printemps 2022. Ce projet révisé intégrera le CRTE par avenant et viendra modifier cet article ainsi les dispositions du contrat relatives à la stratégie et au plan d'action.

Cette notion de « projet de territoire » est devenue courante dans les discours des élus, des agents des collectivités, des chercheurs comme des citoyens impliqués. Mais est-on certain que la démarche est toujours bien comprise et mise en œuvre ?

Une synergie fructueuse doit s'établir entre le " territoire de projets ", édifié en fonction des procédures et doté de ressources et de partenaires multiples, comme l'est notre PETR, et le " projet de territoire ", construit dans la durée – qui excède donc celle d'un mandat électif – par des acteurs locaux reliés à d'autres intervenants et espaces géographiques.

Élaborer son projet de territoire, c'est l'occasion d'engager un travail prospectif à horizon 10 ou 20 ans avec l'ensemble des forces vives du territoire. Même s'il est évolutif et destiné à être revisité régulièrement, le projet de territoire invite à prendre le temps de construire une vision collective et développer une ambition qui permettent de se projeter dans l'avenir, en proposant un cap pour les politiques publiques futures.

Le temps de l'élaboration fait partie intégrante du processus de construction de l'identité du territoire en permettant à tous ceux qui y participent de s'extraire de leur quotidien. Cette fin d'année 2021 a été l'occasion de proposer des temps de rencontre pour construire cette vision collective.

Construire son projet de territoire,

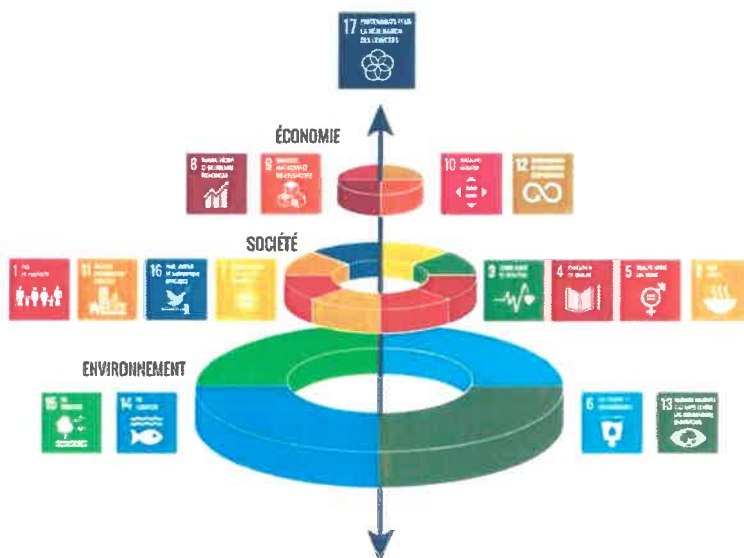
- C'est intégrer les enjeux présents et identifier les enjeux du futur, de manière éclairée et dans le temps long : transition écologique, transition économique, urgence sociale, crise sanitaire, inclusion numérique... en conscience des potentialités et fragilités du territoire.
- C'est également développer la notion de ressource locale en commençant par identifier et révéler ses spécificités, puis en s'attachant à la mobiliser dans une logique de projet qui puisse répondre à la fois aux besoins locaux et aux défis planétaires.

Le nouveau projet de territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent sera proposé dès le printemps 2022.

Le futur projet de territoire s'appuie sur les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU et un cadre méthodologique : le standard international ISO 37101.

Ces 2 cadres constituent un axe de travail pour faciliter l'appropriation des ODD et leur déclinaison dans les projets.

Le standard ISO 37101 est pour nous le support de mise en œuvre des 17 ODD, tant par l'apport d'une méthode rigoureuse de management d'un projet de développement durable que par le référentiel matriciel qu'il propose.



Le projet de territoire s'inscrit dans les démarches et cadres existants, au niveau supra territorial (SRADDET, Schémas départementaux, candidature Leader, SCOT, PCAET...) et infra-territorial = projet de territoire et réflexions des communautés de communes quand ils existent.

Actuellement, la stratégie de développement durable du territoire s'organise autour de 4 axes de développement (sans ordre de priorité) et un fil vert :

- Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire maîtrisé
- Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire partagé
- Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire diversifié
- Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire préservé
- La forêt

4 axes et un fil vert

Un territoire **maîtrisé** exprime la volonté du Pays de mieux gérer son attrait résidentiel en définissant des choix d'aménagement et d'urbanisation respectueux de son territoire de vie.

Un territoire **partagé** qui exprime le souhait de procurer aux habitants un cadre de vie de qualité, alliant un meilleur accès à des services diversifiés et de qualité à un « art de vivre », une solidarité et une identité culturelle bien présentes.

Un territoire **diversifié** qui traduit la volonté des acteurs de soutenir des filières bois et tourisme tout en favorisant la diversification du tissu économique pour améliorer l'accès à l'emploi des habitants du territoire.

Un territoire **préservé** qui signifie l'attention toujours renouvelée que les acteurs souhaitent porter, dans l'ensemble des projets, aux particularités et aux fragilités d'un système environnemental si rare.

Le fil vert : **la forêt**

Pour le Pays, il est impensable d'évoquer les termes du développement ou de l'aménagement sur notre territoire sans parler forêt et/ou bois. C'est une telle évidence qu'on les retrouve au travers de très nombreuses questions, de nombreuses réflexions. Nous avons donc choisi de l'intégrer à la présentation des axes de projet qu'il s'agisse d'urbanisation d'environnement, de cadre de vie, d'économie ...mais aussi de la repérer plus particulièrement.

Pour ces 4 axes, des objectifs ont été fixés :

L'utilisation harmonieuse des espaces

- OS1 : Gérer les conflits d'usage
- OS 2 : Contrôler l'urbanisation
- OS3 : Mailler le territoire

L'amélioration du niveau des solidarités

- OS4 : Réduire les écarts dans l'accès au territoire
- OS 5 : Accentuer l'identité culturelle du pays

Le maintien des ressources du développement

- OS6 : Diversifier les activités productives
- OS7 : Optimiser les retombées locales
- OS8 : Améliorer l'employabilité des actifs

L'offre d'un cadre naturel

- OS9 : Investir sur le cadre de vie
- OS10 : Consolider l'identité du territoire

Conforter la filière bois forêt

- Fonction économique
- Fonction récréative
- Fonction environnementale

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2009 et renouvelé au moment de la transformation des statuts du Pays en PETR. Ces éléments évolueront par avenant après finalisation du projet de territoire.

Axe 1 : l'utilisation harmonieuse des espaces

Le territoire du Pays est en situation d'accueil croissant de population à titre permanent ou saisonnier.

Cet accueil percuté directement un territoire dans lequel l'environnement forestier et aquatique joue un rôle majeur.

Anticiper cette confrontation c'est donc en premier lieu mettre en mouvement une véritable gestion des différentes vocations du territoire et de son occupation. L'homme a su jusqu'à présent préserver cette matière première qu'est son territoire de vie il lui faut donc la préserver, voire la modeler. Définir la place consacrée à artificialisation du territoire c'est-à-dire essentiellement son urbanisation et l'organisation des infrastructures deviennent ainsi des actes fondateurs du développement choisi pour le territoire.

3 objectifs

1. Gérer les conflits d'usage particulièrement entre le naturel et l'artificiel
2. Contrôler l'urbanisation du territoire notamment à partir du réseau de bourg
3. Mailler le territoire pour intégrer les différents modes de déplacements

Pistes d'actions

- Politique foncière conjointe sur le territoire
- Utilisation et création d'outils destinés à gérer sur le foncier et à créer de la réserve foncière ciblée
- Création de zones tampon Urbain/Forêt
- Recentrage de l'urbanisation par la densification des noyaux urbains et l'émergence de lotissements d'intérêt public
- Définition et mise en œuvre de schémas de mobilités sur le territoire

Axe 2 : l'amélioration du niveau des solidarités

L'essor démographique que connaît le pays dans son entier est porteur de renforcement du territoire et d'une amélioration de l'offre de services. Néanmoins cet aspect positif ne doit pas occulter les signes de fracture, de difficultés pour l'importance de la qualité et de l'accessibilité des services publics de proximité pour la cohésion et l'attractivité de son territoire. Sans chercher à figer l'existant il s'agit d'accompagner les évolutions des services publics par un pilotage partenarial avec l'état et les entreprises publiques concernées en particulier dans les domaines de la santé de l'éducation des transports de la poste et des télécommunications

2 objectifs :

1. Réduire les écarts dans l'accès au territoire : logement, services et culture
2. Accentuer l'identité culturelle du pays

Pistes d'actions

- Renforcement et coordination de l'offre de proximité pour les services aux populations : personnes âgées et jeunes notamment
- Mise en partage du patrimoine local par de l'amplification de
 - Sa valorisation (produits, lieux ...)
 - Son accessibilité (public, calendrier ...)
 - Son rayonnement (diffusion, reconnaissance ...)
- Une politique habitat ciblée (Cf. Annexe 2 page 70)

Axe 3 : le maintien des ressources du développement

L'économie locale repose sur des filières dominantes et est relativement concentrée : l'industrie du bois et de la pétrochimie et le tourisme littoral. Cette spécialisation commandée de l'extérieur pour l'essentiel que ce soit en termes de marché ou de pouvoir de décision expose le territoire aux risques inhérents à toute mono activité.

Des savoir-faire vivants, des entrepreneurs attachés au territoire sont mobilisables pour servir une stratégie de maintien du moteur économique et touristique du territoire. Le pays choisit de favoriser l'adaptation des différentes filières présentes dans un souci d'ancrage au territoire

3 objectifs :

1. Diversifier les activités productives
2. Optimiser les retombées locales
3. Améliorer l'employabilité des actifs

Pistes d'actions

- Création d'un relationnel économique : coopération interentreprises et partenariats public-privé
- Mise en adéquation des compétences et des ressources humaines du territoire
 - o Adaptation des dispositifs de formation
 - o Valorisation des métiers
 - o Mutualisation des emplois
- Qualification de l'accueil économique et touristique par un dispositif complet : du porteur de projet à la qualité des installations.

Axe 4 : l'offre d'un cadre naturel

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est quasiment le seul espace côtier qui propose une telle jonction entre mer et forêt, sous le soleil. Cette exceptionnelle concentration environnementale est cependant particulièrement vulnérable compte tenu de risques qui pèsent sur le territoire.

Plutôt que de subir le poids de ces différents risques, c'est dans une attitude positive que le pays souhaite s'orienter car il a conscience de ses responsabilités en détenant un cadre de vie de ce niveau. Les communes du littoral, les communes forestières, les pôles urbains ont un intérêt commun à investir sur le cadre de vie collectif. Le territoire dispose au travers ce cadre de vie d'une véritable identité jusque dans son nom même. Cette identité, le territoire souhaite la valoriser, la mettre au débat public, c'est d'une autre manière, investir le cadre naturel du pays.

2 objectifs :

1. Investir sur le cadre, le revendiquer plutôt que de le subir comme une contrainte
2. Consolider l'identité du territoire, en le mettant en débat et en l'encadrant

Pistes d'actions

- Le trait de côte : ouvrir le débat technique et social et favoriser les recherches environnementales
- Définition de protocole d'orientation pour
 - o La ressource en eau
 - o La forêt économique et sociale
- Pilotage environnemental des implantations et des activités : industrie camping résidentiel

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il sera finalisé après la révision du projet de territoire.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le contrat a vocation à intégrer et/ou s'articuler avec les contractualisations et programmes de l'Etat existants. L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et départementaux est par ailleurs recherchée, dans toute la mesure du possible. L'article 1 (cf. page 9) présente l'ensemble des dispositifs en cours recensés lors du diagnostic de territoire.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent seront repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être intégrées ultérieurement par voie d'avenant.

4.2. Validation des actions

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurant pour le territoire ou à plus petite échelle mais toujours porteur d'une plus-value sociale, économique, culturelle, et environnementale forte pour les habitants les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopération entre territoire : des actions peuvent être communes à 2 CRTE avec 2 participations financières.

- Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.
- Les actions sont à valider quand elles sont en partie décrites financées et évaluées et prêtes à démarrer.
- L'inscription formelle des actions dans le contrat est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'état des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées
- Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
- Les actions prêtes seront inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage (ou le comité technique, s'il s'agit de précisions sur les projets identifiés ou l'ajout de nouveaux projets relevant des orientations stratégiques existantes), sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Projet de territoire se construit à l'échelle du Pays mais les clefs de développement d'un territoire sont aujourd'hui aussi détenues par les territoires voisins. Il n'existe pas de territoires « complets ».

Les flux, les relations interterritoriales font que nous devons prendre en compte les interrelations entre nos collectivités et avec les territoires voisins car nous sommes interdépendants (tourisme, attractivité résidentielle, flux de mobilité, économie ...).

Nous devons oser nous attaquer à la question de la solidarité entre collectivités et territoire et la question de la réciprocité : juste, équitable et essentielle en termes d'avenir.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires voisins.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;

- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, déchets, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Son caractère littoral et son positionnement vis-à-vis du département des Landes, des agglomérations de Dax, de Bordeaux et du Bassin d'Arcachon alimenteront la réflexion sur ce volet tout au long de l'élaboration et de l'animation du contrat.

Le territoire signataire présente un historique et une expérience sur ce plan (exemple : déchets, énergie, urbanisme, saisonnalité touristique) qui donne à la coopération une place particulière – à ce titre, les actions de coopération se retrouveront constamment en filigrane de son action et ce de façon transversale.

Le Pays est un lieu d'étude, de discussion et de mise en réseau pour engager des projets, des coopérations entre structures publiques ainsi qu'entre structures publiques et privées, sur la base de projets locaux mis en perspective du territoire et plus largement.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Au fil des années le pays a pu enrichir et consolider ses partenariats et développer une offre d'ingénierie dans le cadre d'une gouvernance publique privée structurée autour d'une forte présence des communautés de communes (membres principaux du pays), l'implication des communes (rendez-vous régulier, conférence des maires), et de nombreuses institutions partenaires et autres organismes privés (l'état, la région, le département, les organisations syndicales patronales et salariales, les associations et les entreprises du territoire ...)

Aujourd'hui les collectivités locales souhaitent s'engager dans des projets ambitieux pour permettre de relever les nouveaux défis : la transition écologique et énergétique et assurer un développement économique basé sur les ressources et les savoir-faire locaux. Les communautés de communes et communes sont inégalement dotées de moyens d'ingénierie. C'est pourquoi les capacités d'ingénierie structurée sur le territoire demandent d'être renforcées de façon conséquente principalement sur les points suivants :

- La montée en compétence du personnel des collectivités territoriales par le biais d'un accompagnement et de l'organisation d'un système renforcé de formation-information.
- Le soutien financier par l'état dans un poste de chef de projet.

Dans un environnement technico-administratif complexe cette ingénierie se doit d'être solide, c'est à dire coopérative. Associant une diversité de personnes représentant les élus.es, les citoyen.nes et le monde économique ainsi que les services techniques des institutions partenaires.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, ADEME, la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Tout comme il faut des moyens au cinéma pour réaliser un film, le CRTE et le projet de territoire a besoin de méthode et d'ingénierie.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Le défi sera donc de construire une réponse locale adaptée aux besoins du territoire actuel et à venir lisible économiquement viable et atteignant un bon niveau de qualité afin de répondre aux besoins d'ingénierie des communes pour porter des dossiers structurants dans le cadre d'un projet de territoire ambitieux.

D'ores et déjà, dans le cadre de l'élaboration du contrat, le CEREMA a été désigné pour accompagner le territoire afin d'affiner son diagnostic et sa stratégie.

Par ailleurs, le PETR a recruté un volontaire territorial en administration, financé à hauteur de 15 000 € par l'État, afin notamment d'apporter un appui dans la démarche CRTE.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

L'inscription d'un projet en annexe de ce contrat ne garantit pas l'attribution d'une subvention, qui reste conditionnée à un dépôt de demande de subvention auprès de chaque partenaire sollicité, selon ces dispositifs propres de soutien financier.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le Pays Landes Nature Côte d'Argent assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Il s'engage à assurer à travers les moyens humains disponibles la coordination et l'animation nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat, ainsi que son suivi et son évaluation.

Le cas échéant un cofinancement pourra être assuré par l'Etat pour compléter les capacités d'ingénierie dédiée du contrat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun

par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

6.4. L'appui du SYDEC sur le remplacement de l'éclairage public

Le remplacement de 12 000 luminaires de « type boules lumineuses » extrêmement consommatrices d'électricité, a été engagé dans les Landes. Cette opération s'élevant à 15 Millions d'euros sur 4 ans. Dans le cadre du CRTE, le SYDEC assure la maîtrise d'ouvrage de cette action pour le compte des communes.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité, de transition énergétique, de gestion et de protection des espaces naturels sensibles, de l'habitats, ou d'inclusion numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions règlementaires pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, par ailleurs le Département a engagé une dotation spécifique pour la relance qui soutiendra les projets des CRTE en 2022 et 2023. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des acteurs publics pourront s'engager dès 2022 à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention. Ce faisant ils s'engageront, par voie d'avenant, à désigner dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Cet engagement pourra alors faire l'objet de précisions en l'annexe.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La révision du projet de territoire sur lequel s'appuie le CRTE est basé sur un processus itératif entre l'expertise de l'équipe technique et le travail de concertation avec les élus locaux.

La mise en œuvre de la démarche de concertation et de partage avec les élus locaux s'est poursuivie avec l'animation de la Conférence des maires, le 29/09, partageant et validant la partie diagnostic du projet de territoire. Les axes stratégiques sur lesquels pourront se positionner le PETR sont déclinés lors des 3 séminaires participatifs en novembre et décembre.

Concernant la mobilisation et l'implication des acteurs locaux, forces vives et habitantes..., nous avons mis en place :

- Une grande enquête collective pour donner l'occasion à la population de s'exprimer sur sa vision du territoire, la manière dont elle s'y projette sur les dix prochaines années, les dynamiques émergentes qu'elle souhaite voir se déployer et les problèmes éventuels qu'elle identifie. Cette enquête prend concrètement la forme d'un questionnaire en ligne qui est diffusé sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les moyens de communication des collectivités locales et de divers acteurs relais. Elle permet de dresser un état des lieux véritablement sensible du territoire, attentif aux dynamiques existantes, qui viendra nourrir le projet de territoire. (Fin de l'enquête au 24 décembre 2021)
- Cette enquête sera également appropriée par un groupe d'enquêteurs volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire et formés par l'équipe du bureau d'étude-consultants pour la révision du projet de territoire, qui iront eux-mêmes poser les questions dans leurs propres réseaux (familiaux, professionnels, amicaux, scolaires...). Cet appui des enquêteurs volontaires, en plus de décupler la participation générale à l'enquête et d'y inclure un public diversifié, permettra de constituer un groupe de personnes ressources directement impliquées dans la construction du projet de territoire.

- En parallèle de cette enquête, une exposition évolutive donnera à voir un aperçu synthétique des principaux enjeux du territoire, sous une forme ludique, participative, et accessible au plus grand nombre. Elle proposera notamment une cartographie positive du territoire, identifiant les principales ressources et forces vives existantes. Elle se fondera sur le travail réalisé en phase 1, ainsi que sur les différents témoignages glanés grâce au questionnaire ; elle évoluera ainsi au fur et à mesure des évolutions de l'enquête. Au regard du contexte sanitaire, cette exposition sera proposée en format numérique à partir de janvier 2022.

Cette mobilisation pourrait donner lieu à la constitution d'une force vive qui pourra éventuellement prendre la forme, à terme, d'un conseil de développement. Celui-ci deviendrait ainsi une partie prenante à faire émerger, pour faciliter l'appropriation du projet de territoire.

6.8. Maquette financière

Une convention annuelle de financement détaillera à partir de 2022 les engagements de chaque co-financeur sur les projets retenus dans le cadre du CRTE au titre de l'année en cours.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020 sur la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Une conférence des maires sera organisée une fois par an à ce sujet.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Le comité de pilotage, composé des représentants des partenaires signataires se réunira autant que nécessaire. Un comité technique composé des techniciens référents des partenaires signataires se réunira également autant que nécessaire et au minimum 2 fois par an.

Le comité de pilotage siégera autant que de besoin et à tout le moins à mi-parcours et en fin de contrat pour :

- Valider l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Pays Landes Nature Côte d'Argent. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Structures
Services de l'État (préfecture des Landes et DDTM)
Pays Landes Nature Côte d'Argent
Département des Landes
Communauté de Communes des Grands Lacs
Communauté de Communes de Mimizan
Communauté de Communes Côte Landes Nature

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le comité technique sera chargé de la préparation des conventions annuelles de financement.

Afin de déterminer si les projets proposés seront financièrement soutenus dans ce cadre, le comité technique analysera chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat.

Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (Annexe 6). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués notamment à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ceux-ci seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre des actions (au niveau de l'action) et des objectifs opérationnels locaux (au niveau de l'orientation). Au niveau du contrat les résultats seront appréciés au regard des objectifs nationaux - stratégie nationale bas carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés en annexe 2 du contrat

En matière de transition écologique, Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

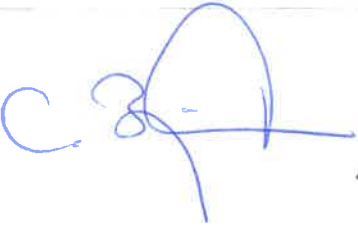





Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Mont de Marsan, le 21 décembre 2021

<p>Pour la Préfecture des Landes, La Préfète, Cécile BIGOT-DEKEYZER</p>	<p>Pour le PETR Landes Nature Côte d'Argent Le Président, Arnaud GOMEZ</p>	<p>Pour le Conseil Départemental des Landes Le Président, Xavier FORTINON</p>
		
<p>Pour la Communauté de Communes des Grands Lacs La Présidente, Françoise DOUSTE</p>	<p>Pour la Communauté de Communes de Mimizan Le Président, Xavier FORTINON</p>	<p>Pour la Communauté de Communes Côte Landes Nature Le Président, Philippe MOUHEL</p>
		



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic exhaustif

Annexe 2 – Charte du pays Landes Nature Côte d’Argent (Orientations stratégiques et objectifs détaillés)

Annexe 3 –Fiches projet détaillées (à venir)

Annexe 4 – Accord départemental de partenariat sur les CRTE

Annexe 5 – Indicateurs de suivi

Région Nouvelle-Aquitaine
Pôle DATAR
Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective
Service Etudes et Prospective

Dossier statistique et cartographique **Landes Nature Côte d'Argent**

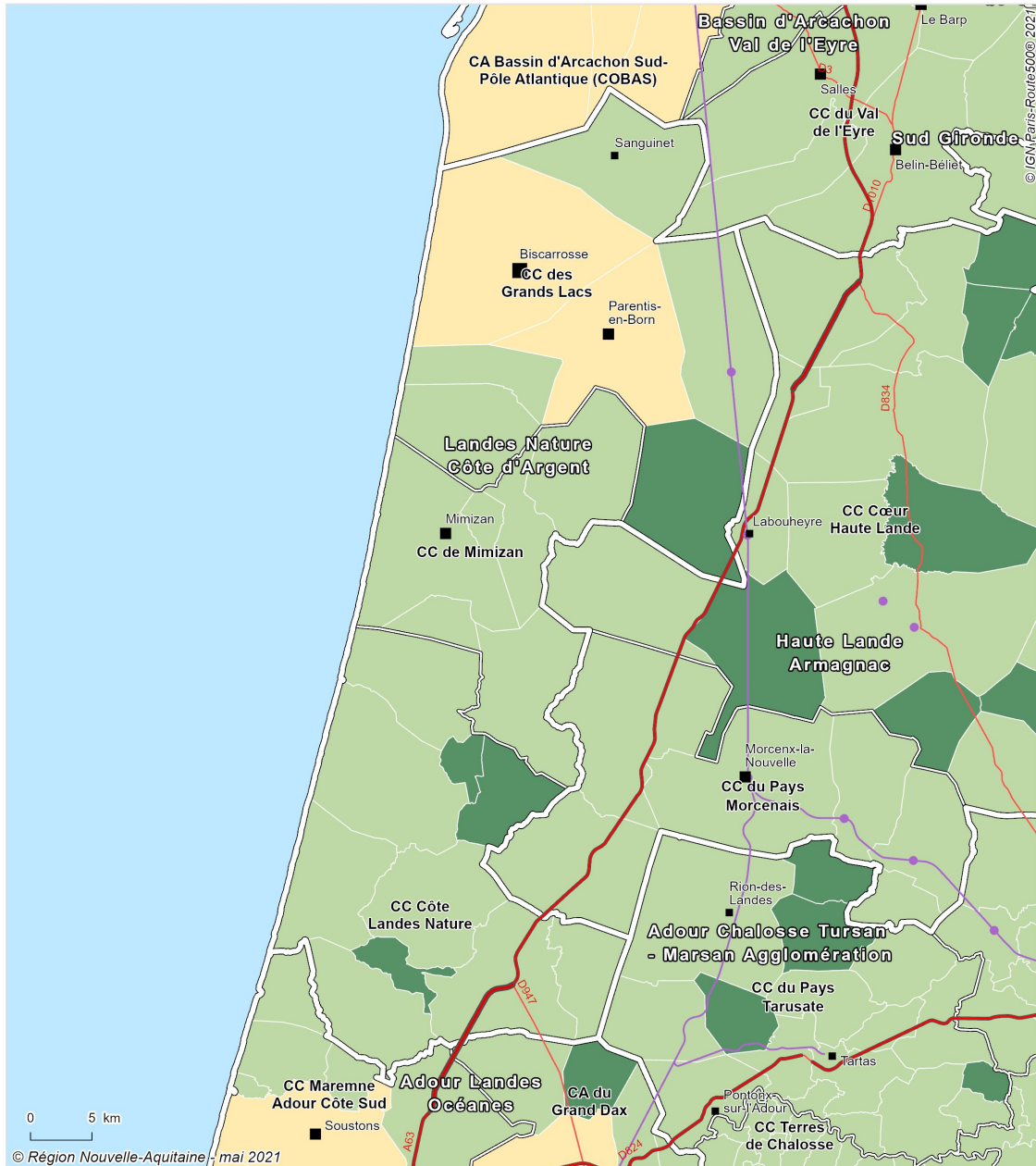
Pour tout contact : ditp@nouvelle-aquitaine.fr



Région Nouvelle-Aquitaine
 Pôle DATAR
 Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective
 Service Etudes et Prospective



Territoire de contractualisation
 Landes Nature Côte d'Argent



Plus d'information :
 DATAR - Direction de l'intelligence territoriale et de la prospective

Sources : INSEE, IGN, Région Nouvelle-Aquitaine

Avant-propos

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique volontariste de cohésion et d'attractivité territoriales, de transition écologique et climatique, de résilience face à la crise économique. Elle s'attache à soutenir chaque territoire à travers une action sur-mesure, adaptée à ses besoins spécifiques. La proximité avec les territoires préside à son action : les analyses produites, les enjeux identifiés, les stratégies de développement et les plans d'actions sont élaborés en étroite collaboration avec les acteurs locaux.

La connaissance des réalités territoriales est donc tout à fait essentielle et la Région dispose de moyens d'ingénierie qu'elle mobilise au service du développement territorial.

Lors de la première contractualisation, achevée à la fin de l'année 2019, 35 diagnostics ont été réalisés. Ils ont facilité l'identification d'enjeux prioritaires pour les territoires en apportant un éclairage sur les dynamiques à l'œuvre notamment en termes de revenus captés et de capacité à les redistribuer dans leur économie. Ils ont ainsi contribué à l'élaboration des stratégies de développement et des contrats de territoires. Ces travaux constituent une première base de connaissances sur laquelle il convient de capitaliser.

A l'aube d'une nouvelle phase de contractualisation, dans un contexte bouleversé par la crise sanitaire, économique et sociale et face à l'urgence climatique, la Région propose une nouvelle approche pour renforcer et mettre à jour sa connaissance des territoires. Le champ de ses analyses, menées à une échelle territoriale fine, est élargi : l'étude des dynamiques socio-économiques est complétée par une analyse des enjeux environnementaux et climatiques et des impacts de la crise sanitaire.

Des analyses et une nouvelle approche des vulnérabilités territoriales sont ainsi proposées, dans le cadre d'une démarche inscrite dans la durée. Il s'agit de produire deux types d'analyses :

- Des dossiers statistiques et cartographiques pour chaque territoire, constitués des données les plus récentes, issues de différentes sources (INSEE, ACOSS-URSSAF, observatoire NAFU...) ;
- Des analyses thématiques, territorialisées à l'échelle des EPCI, sur des sujets en lien avec les priorités d'intervention de la Région (activité économique et emploi, transition environnementale et climatique, cohésion territoriale...). Réalisées à partir des bases statistiques disponibles, elles permettent d'identifier les « territoires à enjeux » au regard de chaque thématique. Sur les territoires identifiés comme porteurs d'enjeux, l'analyse quantitative sera complétée par une analyse qualitative, notamment par la réalisation d'entretiens-terrain.

Ces travaux permettent de mettre en avant les principaux enjeux à relever par chacun des territoires et d'alimenter la réflexion collective organisée pour construire les stratégies de développement et les contrats de territoire. La dimension temporelle est importante : de nouvelles analyses seront produites au cours des prochains mois et tout au long de la vie des contrats. Elles seront mises à la disposition des territoires et enrichies de leurs propres contributions.

Avertissement

Ce dossier statistique et cartographique présente un ensemble de fiches détaillées, organisées en cinq parties : A) dynamiques démographiques, B) dynamiques économiques, C) dynamiques sociales, D) aménagement du territoire, E) dynamiques environnementales. Certaines de ces fiches détaillées ont donné lieu à la production d'études plus conséquentes, portant sur l'ensemble des EPCI de la Région Nouvelle-Aquitaine, que chacun peut consulter sur [une page dédiée du portail des territoires](#).

A chaque fois, les analyses produites s'appuient sur les données les plus précises et les plus récentes possibles. Dans certains cas, nous disposons de données à l'échelle des EPCI, dans d'autres cas à l'échelle des territoires de contractualisation. Parfois, nous comparons les données à la moyenne régionale, à la moyenne de France métropolitaine, ou à la France de province.

S'agissant de l'année des données mobilisées, nous attirons l'attention sur le fait que lorsqu'on s'appuie sur les données du recensement de l'INSEE, étant donné que l'on dispose à l'heure actuelle des données du recensement millésime 2017, nous parlons par facilité de langage de données 2017. Or, le recensement d'une année n s'appuie en fait sur des données qui couvrent la période $n-2$ à $n+2$. Le millésime 2017 s'appuie donc sur des données qui couvrent la période 2015-2019, elles ne s'arrêtent pas en 2017, mais en 2019. Bien que le temps de production de ces données puisse se révéler long, leur qualité est indéniable.

Un point d'attention important concerne l'impact de la crise Covid sur l'ensemble de la vie des territoires. Les analyses que nous proposons relèvent d'analyses dites structurelles, qui visent à identifier les enjeux essentiels auxquels est confronté le territoire. Or, elles s'appuient sur des données passées, pour l'essentiel antérieures à la crise. La crise actuelle peut cependant modifier jusqu'à un point que tout le monde ignore l'ensemble des structures et des dynamiques économiques, sociales et environnementales, de manière différenciée selon les territoires : personne ne peut savoir aujourd'hui de quoi sera fait précisément le « monde d'après ». On peut penser que certaines choses vont être profondément modifiées, d'autres non, d'autres encore en partie seulement. Certains de nos résultats pourront donc être modifiés, il conviendra d'identifier progressivement les changements structurels à l'œuvre, leurs implications en termes d'enjeux prioritaires et de réviser en conséquence, si besoin, les choix en termes d'action publique. A l'heure actuelle, ce que nous proposons dans ce document, ce sont de premières analyses de l'impact économique et social de la crise, sur la base des (rares) données disponibles. Nous actualiserons et étendrons chemin faisant ces analyses d'impact, dès que de nouvelles données seront produites. Nous nous donnons pour objectif, également, de produire des analyses approfondies sur les transformations à l'œuvre, que nous mettrons à disposition des territoires, dès que cela sera possible.

Sommaire

Table des matières

Avant-propos.....	3
Avertissement	4
Sommaire	5
A1. Composition rural-urbain.....	6
A2.1. Dynamiques démographiques : composantes naturelles et migratoires.....	8
A2.2. Dynamiques démographiques : projections départementales à 2050	9
A3. Part et croissance des effectifs par grandes catégories sociales.....	10
A4. Dynamiques démographiques et dynamiques économiques	11
B1.1. Impacts de la crise : évolution de l'emploi privé	12
B1.2. Impacts de la crise : évolution de la demande d'emploi.....	14
B1.3. Impacts de la crise : métiers et familles de métiers	15
B2. Moteurs de développement.....	16
B3.1. Spécialisations économiques : ensemble des activités	17
B3.2. Spécialisations économiques : activité privée hors agriculture	18
B3.3. Analyse structurelle-résiduelle de l'emploi privé depuis 2009	19
B4.1. Zoom sur l'économie sociale et solidaire	20
B4.2. Zoom sur le tourisme	21
B5. Liste des principaux établissements	22
C1. Dynamiques du chômage et de l'emploi.....	23
C2. Pauvreté et inégalités.....	25
D1. Accès aux équipements et aux services (partie 1)	26
D1. Accès aux équipements et aux services (partie 2)	27
D2. Les mobilités domicile-travail (partie 1).....	28
D2. Les mobilités domicile-travail (partie 2).....	30
D3. Les déménagements.....	31
E1. L'artificialisation des sols.....	33
E2. La consommation d'énergie.....	34
E3. Autres enjeux environnementaux.....	35

A1. Composition rural-urbain

La nouvelle définition des territoires ruraux, qui repose sur la grille communale de densité, est bien meilleure que les définitions précédentes dérivées du zonage en aires urbaines et du zonage en unités urbaines : alors que ces deux dernières définissaient le rural « en creux » (est rural un territoire qui n'est pas urbain), la nouvelle définition est « en plein ». Elle s'appuie sur un critère morphologique, la densité, et propose la définition suivante : **un territoire est dit rural s'il est peu dense ou très peu dense, et il est dit urbain s'il est de densité intermédiaire ou très dense.** [Une note détaillée présentant ce nouveau zonage est disponible sur le portail des territoires.](#)

La part de la population rurale dans l'ensemble de la population, estimée à moins de 5% si l'on part du zonage en aires urbaines et autour de 20% si l'on part du zonage en unités urbaines, monte à 33% avec cette nouvelle définition, selon les données du recensement millésime 2017. En Nouvelle-Aquitaine, ces chiffres sont respectivement de 10% (zonage aires urbaines), autour de 34% (zonage unités urbaines) et 51% (zonage basé sur la grille communale de densité).

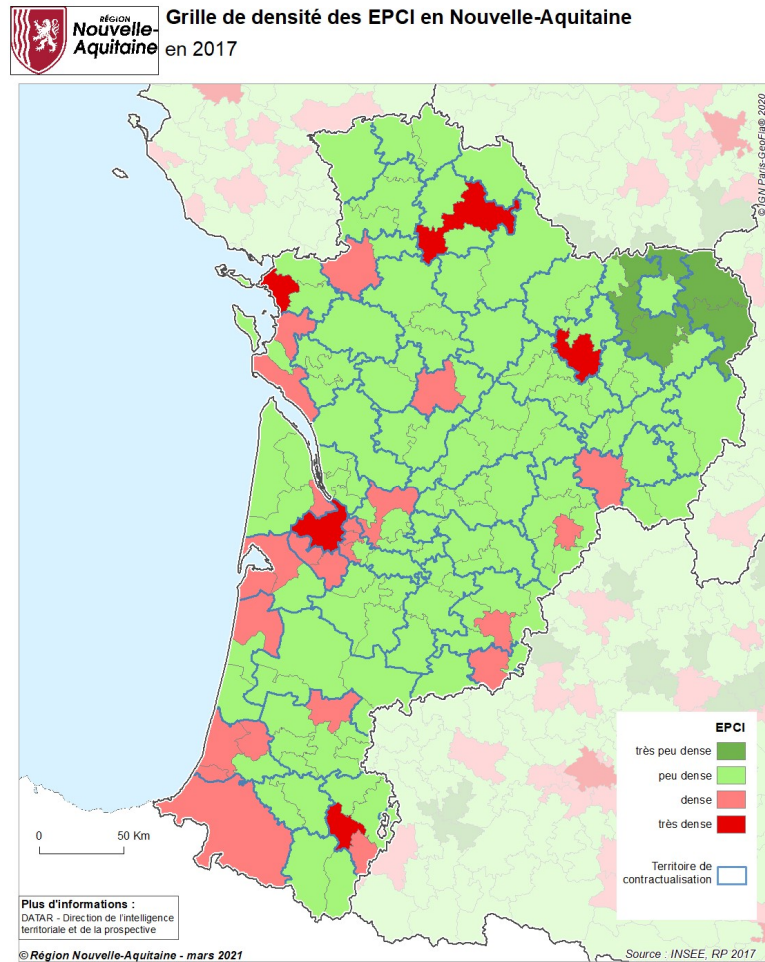
Cette définition du rural, dérivée de la définition proposée à l'échelle européenne, ne rend cependant pas compte de la diversité des mondes ruraux. Seules des études complémentaires permettraient d'intégrer cette diversité ainsi que les interdépendances entre les différents espaces.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'habitants et la part de la population rurale et de la population urbaine de chaque EPCI pour le territoire de contractualisation étudié, ainsi que pour la Région dans son ensemble et la France métropolitaine. Ces chiffres sont issus du recensement millésime 2017, qui couvre la période 2015-2019.

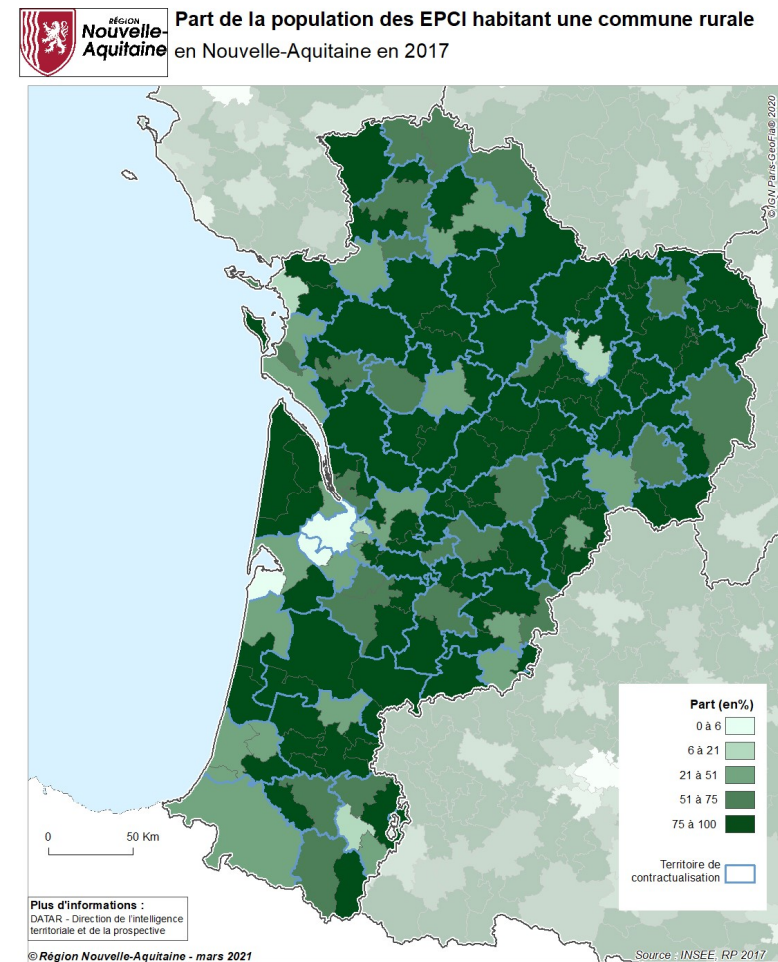
Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 3					
	Population			% Population		
	rurale	urbaine	total	rurale	urbaine	total
EPCI						
CC Côte Landes Nature	11 783	-	11 783	100%	0%	100%
CC de Mimizan	12 197	-	12 197	100%	0%	100%
CC des Grands Lacs	9 109	20 418	29 527	31%	69%	100%
Territoire de contractualisation	33 089	20 418	53 507	62%	38%	100%
Nouvelle-Aquitaine	3 044 124	2 912 854	5 956 978	51%	49%	100%
France métropolitaine	21 616 456	43 022 677	64 639 133	33%	67%	100%

Source : Insee, traitements DITP

carte 1 : grille de densité des EPCI



carte 2 : part de la population des EPCI habitant une commune rurale



A2.1. Dynamiques démographiques : composantes naturelles et migratoires

La dynamique démographique d'un territoire est essentielle, car elle est en interaction avec les dynamiques économiques, sociales et environnementales. Pour mieux la cerner, il convient de décomposer le taux de croissance total de la population en une composante liée au solde naturel (lui-même lié à l'écart entre naissances et décès) et une composante dû au solde migratoire.

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour le territoire de contractualisation et les EPCI qui le composent, ainsi que pour la région et la France métropolitaine. A partir de l'évolution totale et des contributions du solde naturel et migratoire, on peut qualifier plus précisément la dynamique démographique de chaque territoire (colonne typologie).

Landes Nature Côte d'Argent EPCI	Nombre d'EPCI du territoire : 3					typologie
	Population		taux de croissance annuel moyen			
	2012	2017	total	dû au solde naturel	dû au solde migratoire	
CC Côte Landes Nature	10 874	11 783	1,62%	-0,38%	2,00%	croissance liée au solde migratoire
CC de Mimizan	11 956	12 197	0,40%	-0,44%	0,84%	croissance liée au solde migratoire
CC des Grands Lacs	26 905	29 527	1,88%	-0,04%	1,92%	croissance liée au solde migratoire
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>49 735</i>	<i>53 507</i>	<i>1,47%</i>	<i>-0,22%</i>	<i>1,67%</i>	<i>croissance liée au solde migratoire</i>
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>5 808 594</i>	<i>5 956 978</i>	<i>0,51%</i>	<i>-0,06%</i>	<i>0,57%</i>	<i>croissance liée au solde migratoire</i>
<i>France de province</i>	<i>51 477 469</i>	<i>52 464 253</i>	<i>0,38%</i>	<i>0,19%</i>	<i>0,19%</i>	<i>croissance totale</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>63 375 971</i>	<i>64 639 133</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,32%</i>	<i>0,07%</i>	<i>croissance totale</i>

Source : Insee, traitements DITP

A2.2. Dynamiques démographiques : projections départementales à 2050

Les projections départementales et régionales 2013-2050 se fondent sur le modèle Omphale 2017 de l'Insee (scénario central 2050). Ces chiffres correspondent au scénario central. Ce modèle est basé sur les populations départementales par sexe et âge au 1er janvier 2013, issues du recensement de la population. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients d'émigration entre zones de départ et zones d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations départementales observées par le passé. Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : les hypothèses retenues ne sont pas probabilisées.

Le tableau ci-dessous présente les populations observées au dernier recensement (millésime 2017) et les populations projetées en 2050, ce qui permet de calculer un taux de croissance annuel moyen projeté. Sont présentés les résultats pour les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, pour la région, la France entière (hors Mayotte), la France métropolitaine et la France de Province.

Département	Population au recensement 2017	Population projetée en 2050	taux de croissance annuel moyen
Charente	352 335	371 000	0,16%
Charente-Maritime	644 303	773 000	0,55%
Corrèze	241 464	244 000	0,03%
Creuse	118 638	122 000	0,08%
Dordogne	413 606	446 000	0,23%
Gironde	1 583 384	1 968 000	0,66%
Landes	407 444	472 000	0,45%
Lot-et-Garonne	332 842	363 000	0,26%

Source Insee, traitements DITP

Département	Population au recensement 2017	Population projetée en 2050	taux de croissance annuel moyen
Pyrénées-Atlantiques	677 309	780 000	0,43%
Deux-Sèvres	374 351	411 000	0,28%
Vienne	436 876	528 000	0,58%
Haute-Vienne	374 426	399 000	0,19%
<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>5 956 978</i>	<i>6 877 000</i>	<i>0,44%</i>
<i>France de province</i>	<i>52 613 872</i>	<i>58 812 000</i>	<i>0,34%</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>65 029 386</i>	<i>71 952 000</i>	<i>0,31%</i>

A3. Part et croissance des effectifs par grandes catégories sociales

A partir des données du recensement millésime 2012 et 2017, nous présentons ci-dessous les effectifs par catégories sociales. Le premier tableau présente la part de chaque catégorie dans l'ensemble en 2017. La partie basse présente les taux de croissance observés entre 2012 et 2017.

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du territoire : 3							
Effectifs 2017 par territoire (%)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Ensemble
CC Côte Landes Nature	0,9%	6,4%	3,7%	10,5%	13,8%	14,7%	38,8%	11,2%	100,0%
CC de Mimizan	0,4%	4,4%	3,2%	9,4%	15,7%	13,6%	40,3%	13,0%	100,0%
CC des Grands Lacs	0,5%	5,1%	5,9%	12,6%	17,6%	10,1%	36,5%	11,7%	100,0%
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>0,5%</i>	<i>5,2%</i>	<i>4,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>16,3%</i>	<i>11,9%</i>	<i>37,9%</i>	<i>11,9%</i>	<i>100,0%</i>
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>1,3%</i>	<i>4,0%</i>	<i>6,9%</i>	<i>13,0%</i>	<i>16,0%</i>	<i>12,2%</i>	<i>31,8%</i>	<i>14,6%</i>	<i>100,0%</i>
<i>France de province</i>	<i>1,0%</i>	<i>3,6%</i>	<i>7,6%</i>	<i>13,7%</i>	<i>16,0%</i>	<i>13,0%</i>	<i>28,9%</i>	<i>16,2%</i>	<i>100,0%</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>0,8%</i>	<i>3,5%</i>	<i>9,5%</i>	<i>14,2%</i>	<i>16,1%</i>	<i>12,2%</i>	<i>27,2%</i>	<i>16,5%</i>	<i>100,0%</i>

Source : Insee, traitements DITP

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du territoire : 3							
Taux de croissance 2012-2017 par territoire (%)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle	Ensemble
CC de Mimizan	-14,4%	-12,4%	-7,9%	14,4%	14,6%	-13,2%	4,4%	13,4%	3,5%
CC Côte Landes Nature	-34,6%	28,8%	21,3%	7,6%	2,6%	-4,5%	18,7%	-7,7%	7,7%
CC des Grands Lacs	133,5%	20,5%	13,4%	10,9%	5,2%	-6,0%	23,0%	8,9%	12,4%
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>5,2%</i>	<i>14,0%</i>	<i>10,6%</i>	<i>10,8%</i>	<i>6,6%</i>	<i>-7,7%</i>	<i>16,8%</i>	<i>6,0%</i>	<i>9,2%</i>
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>-10,3%</i>	<i>6,6%</i>	<i>9,8%</i>	<i>4,0%</i>	<i>0,6%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>4,3%</i>	<i>6,2%</i>	<i>3,0%</i>
<i>France de province</i>	<i>-8,8%</i>	<i>4,6%</i>	<i>8,0%</i>	<i>3,5%</i>	<i>0,1%</i>	<i>-4,6%</i>	<i>4,3%</i>	<i>4,5%</i>	<i>2,4%</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>-9,1%</i>	<i>5,5%</i>	<i>7,4%</i>	<i>2,6%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-4,5%</i>	<i>4,1%</i>	<i>5,1%</i>	<i>2,4%</i>

Source : Insee, traitements DITP

A4. Dynamiques démographiques et dynamiques économiques

La dynamique démographique est un des déterminants importants de la dynamique économique, ne serait-ce qu'au travers des besoins en biens et services de la population. La corrélation entre taux de croissance de la population et taux de croissance de l'emploi est de ce fait plutôt élevée. Le tableau ci-dessous donne des indications sur des deux ensemble de dynamiques.

Les deux premières colonnes présentent les taux de croissance de la population et de l'emploi entre le recensement 2012 (période couverte 2010-2014) et le recensement 2017 (période couverte 2015-2019).

La troisième et la quatrième colonne donne une indication de la situation relative de chaque EPCI : la croissance de la variable analysée est dite « faible » si l'EPCI est dans le tiers des EPCI de plus faible taux, « médiane » si le taux est dans le tiers intermédiaire et « forte » si le taux est dans le tiers supérieur.

La dernière colonne permet d'identifier une éventuelle déconnexion entre le taux de croissance de l'emploi effectivement observé et celui auquel on s'attend compte-tenu du taux de croissance observé de la population. La croissance de l'emploi observée peut se révéler « inférieure », « conforme » ou bien « supérieure » à celle attendue compte-tenu de la dynamique démographique.

Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du territoire : 3				
	taux de croissance 2012-2017		Situation relative du territoire		
	population	emploi	croissance population	croissance emploi	croissance emploi effective par rapport à l'attendu
CC Côte Landes Nature	8,36%	0,48%	forte	forte	très inférieure
CC de Mimizan	2,02%	-1,05%	médiane	médiane	conforme
CC des Grands Lacs	9,75%	4,07%	forte	forte	inférieure
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>7,58%</i>	<i>1,86%</i>			
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>2,58%</i>	<i>0,80%</i>			
<i>France métropolitaine</i>	<i>1,99%</i>	<i>0,21%</i>			

Source : Insee, traitements DITP

B1.1. Impacts de la crise : évolution de l'emploi privé

Nous avons analysé l'impact territorial de la crise à partir des données de l'Urssaf sur le sous-ensemble de l'emploi privé hors agriculture, par EPCI.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus. Les deux premières colonnes renseignent sur les effectifs totaux à fin décembre 2019 et à fin décembre 2020. La colonne suivante reprend la variation des effectifs en valeur absolue.

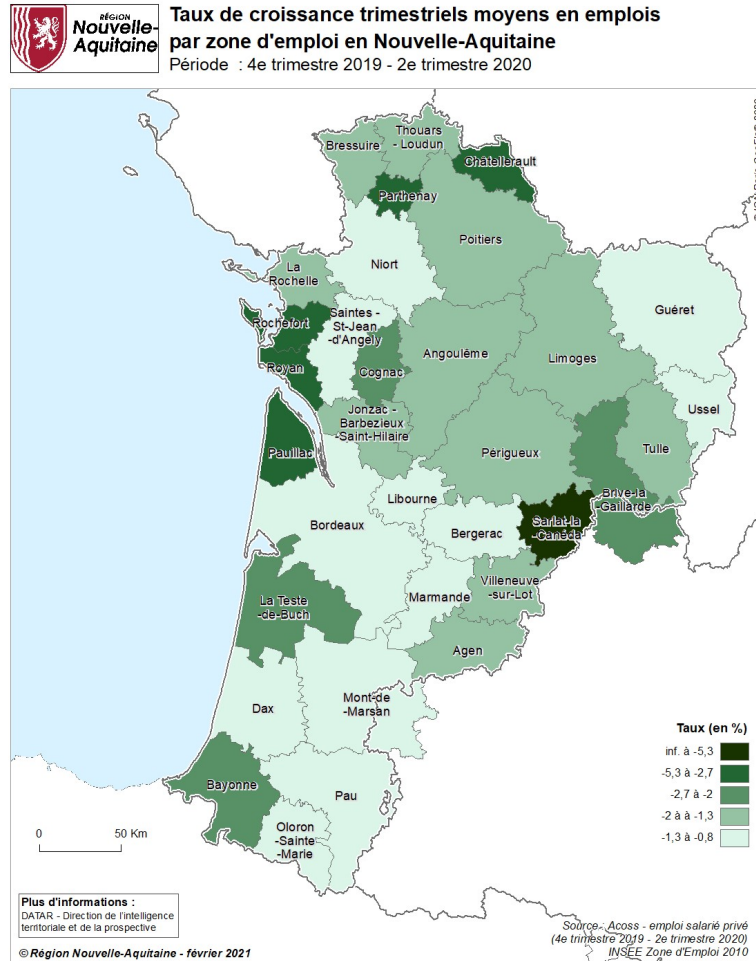
Les 4 colonnes suivantes présentent les résultats d'une analyse structurelle-résiduelle : cette analyse permet de décomposer le taux de croissance observé pour le territoire en question en trois effets : un effet national, qui correspond au taux de croissance de France métropolitaine, un effet structurel, qui est positif si le territoire est plutôt positionné sur des secteurs moins touchés par la crise et réciproquement, et un effet dit « local », ou « résiduel », qui peut résulter de tout un ensemble de déterminants que seule une analyse plus qualitative permettrait d'éclairer.

La dernière colonne rappelle la dynamique du territoire avant crise, sur la période 2014-2019, période de croissance continue de l'emploi à l'échelle du pays.

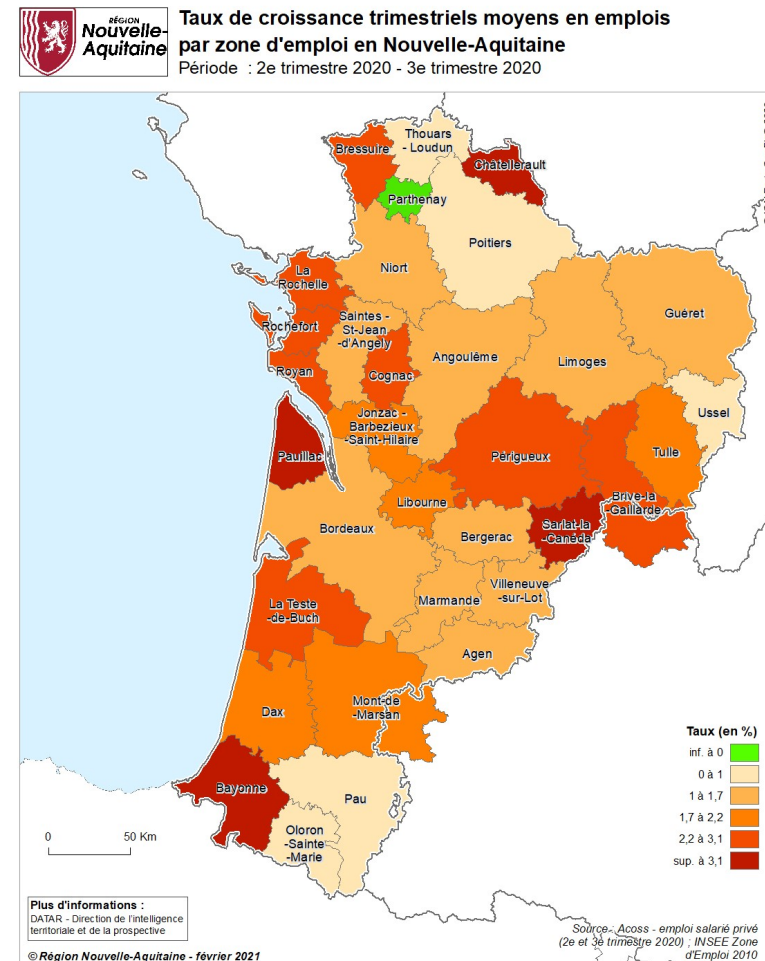
Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du territoire : 3							
	effectifs 2019T4	effectifs 2020T4	variation	analyse structurelle-résiduelle				taux de croissance annuel moyen 2014- 2019
				taux de croissance	effet national	effet structurel	effet résiduel	
CC Côte Landes Nature	14 146	13 841	-305	-2,16%	-1,74%	-0,55%	0,13%	1,51%
CC de Mimizan	2 567	2 402	-165	-6,43%	-1,74%	-0,95%	-3,74%	1,51%
CC des Grands Lacs	3 912	3 930	18	0,46%	-1,74%	-0,46%	2,66%	3,23%
<i>Territoire de contractualisation</i>	9 426	9 305	-121	-1,28%	-1,74%	-0,44%	0,90%	2,18%
<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>	1 450 410	1 435 606	-14 804	-1,02%	-1,74%	0,11%	0,61%	1,39%
<i>France métropolitaine</i>	18 752 766	18 426 035	-326 731	-1,74%				1,31%

Données Acoiss, traitements DITP

carte 3 : taux de croissance trimestriels moyens en emplois, 2019T4-2020T2



carte 4 : taux de croissance trimestriels moyens en emplois, 2020T2-2020T3



B1.2. Impacts de la crise : évolution de la demande d'emploi

Nous analysons les données de Pôle Emploi sur les demandeurs d'emploi des territoires de contractualisation afin de repérer les caractéristiques et les tendances du marché du travail entre décembre 2019 et décembre 2020. Le tableau ci-dessous présente la situation pour l'ensemble des catégories A (demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi), B (demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte, de 78 heures ou moins sur un mois) et C (demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue, de plus de 78 heures sur un du mois) et le sous-ensemble des catégories A. Il donne des détails pour les jeunes (moins de 26 ans), les seniors (50 ans et plus) et les durées longues (12 mois et plus) et très longues (24 mois et plus).

Landes Nature Côte d'Argent		Demandeurs d'emploi à Fin Décembre 2020					
Par catégorie ABC et A	DEFM ABC	Evolution sur un an (en valeur)	Evolution sur un an (en %)	dont DEFM A	Part de la catégorie A	Evolution sur un an (en %)	
	Landes Nature Côte d'Argent	5 958	223	3,9%	3 867	64,9%	7,0%
	Territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains	43 262	2 103	5,1%	25 127	58,1%	9,2%
	Nouvelle-Aquitaine	521 740	21 670	4,3%	307 520	58,9%	7,2%
Par tranche d'âge	dont DEFM Jeunes	Part des jeunes	Evolution sur un an (en %)	dont DEFM seniors	Part des seniors	Evolution sur un an (en %)	
	Landes Nature Côte d'Argent	929	15,6%	7,8%	1 751	29,4%	7,0%
	Territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains	6 836	15,8%	5,5%	13 114	30,3%	5,4%
	Nouvelle-Aquitaine	85 500	16,4%	7,0%	139 720	26,8%	4,7%
Par ancienneté	dont DEFM longue durée	Part des longue durée	Evolution sur un an (en %)	dont DEFM très longue durée	Part des très longue durée	Evolution sur un an (en %)	
	Landes Nature Côte d'Argent	3 003	50,4%	12,3%	1 707	28,7%	11,9%
	Territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains	21 349	49,3%	8,8%	12 273	28,4%	7,3%
	Nouvelle-Aquitaine	256 030	49,1%	9,1%	145 220	27,8%	6,1%

Source : Pôle Emploi, traitements DITP

B1.3. Impacts de la crise : métiers et familles de métiers

Nous analysons les données de Pôle Emploi sur les principaux métiers et familles de métiers sur lesquels se positionnent à deux niveaux de détail : i) le niveau le plus fin soit le code Rome du métier, ii) un niveau beaucoup plus agrégé, les familles de métiers. Les données sont présentées à fin décembre 2020 et à fin décembre 2019.

Landes Nature Côte d'Argent

Les 10 métiers sur lesquels on retrouve le plus de demandeurs d'emploi

Rome	DEFM ABC Déc 2020	DEFM ABC Déc 2019	Evolution
Assistance auprès d'enfants	233	230	1,3%
Services domestiques	221	208	6,3%
Vente en habillement et accessoires de la personne	179	174	2,9%
Nettoyage de locaux	177	183	-3,3%
Secrétariat	172	151	13,9%
Mise en rayon libre-service	162	132	22,7%
Personnel de cuisine	145	152	-4,6%
Service en restauration	144	142	1,4%
Entretien des espaces verts	116	88	31,8%
Assistance auprès d'adultes	116	113	2,7%

Source : Pôle Emploi, traitements DITP

Les 10 familles de métiers sur lesquels on retrouve le plus de demandeurs d'emploi

Rome	DEFM ABC Déc 2020	DEFM ABC Déc 2019	Evolution
Services à la personne et à la collectivité	1 141	1 125	1,4%
Commerce, vente et grande distribution	1 011	958	5,5%
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	939	885	6,1%
Support à l'entreprise	637	611	4,3%
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	459	418	9,8%
Transport et logistique	377	320	17,8%
Construction, bâtiment et travaux publics	279	271	3,0%
Industrie	269	277	-2,9%
Installation et maintenance	252	249	1,2%
Santé	162	178	-9,0%

B2. Moteurs de développement

Le développement d'un territoire ne dépend pas que de sa capacité à produire des biens et services vendus potentiellement partout, qui génèrent des « revenus productifs exportateurs ». A côté de cette base, il existe d'autres moteurs de développement, qui conduisent à la formation d'autres types de revenus : les revenus publics (salaires des actifs des trois fonctions publiques), sociaux (prestations et transferts sociaux) et résidentiels. Les revenus résidentiels peuvent eux-mêmes être décomposés en revenus des retraités, revenus touristiques, revenus des capitaux et fonciers et revenus pendulaires. Le tableau ci-dessous présente le poids de chacun d'eux, ainsi que celui de territoires comparables et ceux de l'ensemble de la région (données 2016).

Dans un deuxième temps, il convient d'identifier, dans l'ensemble des revenus du territoire, la part de ceux qui sont dépensés localement. Les résultats sont présentés dans la partie basse du tableau ci-dessous. Le potentiel de dépenses locales correspond au revenu global par habitant (revenus des habitants mais aussi revenus issus du tourisme), c'est le montant maximal qui pourrait être dépensé localement, s'il y était entièrement consommé. Le nombre d'emploi présentiel par million de revenu est une façon d'approcher la propension locale à consommer : l'idée est que si la propension locale à consommer est plus forte, on doit s'attendre à observer plus d'emplois présentsiels sur le territoire en question. La densité en emploi présentiel est une autre façon de l'approcher, les deux derniers indicateurs sont d'ailleurs bien corrélés.

		Territoire de contractualisation Landes Nature Côte d'Argent	Territoire de référence Territoires mixtes rural-urbain néo-aquitains	Moyenne des territoires de Nouvelle-Aquitaine
Trois premiers moteurs	Revenus productifs exportateurs	5,7%	10,8%	13,8%
	Revenus publics	3,7%	5,9%	8,6%
	Revenus sociaux	7,0%	13,5%	14,8%
Moteur résidentiel	Pension de retraite	21,1%	28,8%	30,5%
	Dépenses touristiques	51,5%	23,9%	14,7%
	Revenus des capitaux et fonciers	2,2%	2,4%	3,6%
	Revenus "pendulaires"	8,8%	14,7%	14,0%
Total		100,0%	100,0%	100,0%
Potentiel de dépenses locales (en € / hab.)		32 287 €	19 104 €	17 166 €
Densité emplois présentsiels (emp. Prés. / 100 hab.)		8,9	9,7	13,4

Source : OPC, traitements DITP

B3.1. Spécialisations économiques : ensemble des activités

Nous avons analysé le poids des secteurs d'activités économiques en nous appuyant sur les données du recensement millésime 2017 (qui couvrent la période 2015-2019), selon une nomenclature en 38 secteurs.

Une première façon de procéder consiste à repérer les secteurs qui pèsent le plus dans l'emploi du territoire en question. Les résultats de cette première approche sont repris dans le tableau du haut, qui présente les effectifs et le poids des 5 secteurs qui pèsent le plus, ainsi que leur poids en Région Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine.

Une deuxième approche consiste à repérer les secteurs dont le poids dans le territoire est supérieur au poids du même secteur en France métropolitaine. On parle alors de secteurs spécifiques. Le tableau du bas présente les effectifs des 5 secteurs les plus spécifiques du territoire, ainsi que l'indice de spécificité du territoire et de la Région dans son ensemble. Un indice de 2, par exemple, signifie que le secteur en question pèse deux fois plus sur le territoire que France entière.

Landes Nature Côte d'Argent

Top 5 Spécialisation	effectifs du TC	Poids du secteur		
		TC	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 423	14,3%	13,3%	12,7%
Administration publique	2 164	12,8%	10,2%	9,7%
Construction	1 538	9,1%	7,0%	6,4%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans héb.	1 424	8,4%	9,1%	7,6%
Hébergement et restauration	1 169	6,9%	3,8%	4,0%

Poids des 5 premiers secteurs de spécialisation dans l'ensemble des effectifs du territoire
51%

Top 5 Spécificité	effectifs du TC	spécificité	
		TC	Région
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	946	7,5	1,7
Industrie chimique	676	7,3	0,7
Hébergement et restauration	1 169	1,7	0,9
Agriculture, sylviculture et pêche	719	1,6	1,9
Construction	1 538	1,4	1,1

Poids des 5 secteurs les plus spécifiques dans l'ensemble des effectifs du territoire
30%

Source : Insee, traitements DITP

B3.2. Spécialisations économiques : activité privée hors agriculture

L'analyse des données AcoSS-Urssaf permet d'obtenir des résultats plus précis et récents que ceux du recensement de la population mais dans un champ restreint de l'économie : le secteur privé hors agriculture. Les résultats portent sur l'emploi salarié du champ privé au 31 décembre 2019 en 88 secteurs d'activités, nous proposons également d'étudier l'évolution de l'emploi salarié privé entre 2014 et 2019 : période macroéconomique de création d'emploi privé en France (+6,7% sur la période).

Les résultats du tableau du haut présente les effectifs et le poids des 5 secteurs d'activités qui pèsent le plus sur le territoire, ainsi que leur poids en Région Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine. Le tableau du bas présente les effectifs des 5 secteurs les plus spécifiques du territoire, ainsi que l'indice de spécificité du territoire et de la Région dans son ensemble. Un indice de 2, par exemple, signifie que le secteur en question pèse deux fois plus sur le territoire que France métropolitaine.

Landes Nature Côte d'Argent					
Top 5 Spécialisation	Effectifs salariés en 2019	Poids du secteur dans l'emploi du territoire	Evolution 2014 - 2019	Poids du secteur en France métropolitaine	Evolution 2014 - 2019 en France métropolitaine
Commerce de détail [...]	1378	14,7%	13,4%	9,5%	4,9%
Travaux de construction spécialisés	1002	10,7%	10,7%	6,1%	4,8%
Industrie chimique	856	9,1%	15,5%	0,8%	2,0%
Industrie du papier et du carton	554	5,9%	-21,1%	0,3%	-7,2%
Hébergement	544	5,8%	19,3%	1,2%	5,1%

Poids des 5 premiers secteurs du territoire dans l'emploi total : 46,0%

Top 5 Spécificité	Effectifs salariés en 2019	Indice de spécificité (2019)	Indice de spécificité NA (2019)	Poids du secteur dans l'emploi du territoire	Evolution 2014 - 2019	Evolution 2014 - 2019 en France métropolitaine
Industrie du papier et du carton	554	20,3	2,1	5,9%	-21,1%	-7,2%
Industrie chimique	856	13,3	0,9	9,1%	15,5%	2,0%
Travail du bois [...]	281	12,6	2,8	3,0%	-37,6%	-4,4%
Hébergement	544	5,2	1,0	5,8%	19,3%	5,1%
Réparation et installation de machines et d'équi	308	4,2	1,1	3,3%	-13,0%	5,6%

Poids des 5 secteurs les plus spécifiques du territoire dans l'emploi total : 27,0%

Source : AcoSS-Urssaf, traitements DITP

B3.3. Analyse structurelle-résiduelle de l'emploi privé depuis 2009

Le taux de croissance de l'emploi d'un territoire peut être décomposé en trois effets : i) un effet national : le taux de croissance du territoire dépend pour partie de la dynamique macro-économique, ii) un effet de spécialisation : des territoires peuvent avoir une meilleure dynamique car ils sont plus spécialisés sur les secteurs globalement dynamiques et/ou moins spécialisés sur les secteurs en déclin, iii) un effet dit « local » ou « géographique », qui est en fait la composante du taux de croissance qui n'est expliqué ni par l'effet macroéconomique, ni par l'effet de spécialisation.

Nous mobilisons cette méthode de décomposition en nous appuyant sur les données Urssaf sur les salariés, par secteur A88, sur la période 2009-2019 d'une part, et sur la sous-période 2014-2019 d'autre part (période continue de croissance). Le tableau ci-dessous présente la croissance des EPCI et sa décomposition selon les trois effets.

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du territoire : 3						
EPCI	taux de croissance 2009-2019				taux de croissance 2014-2019			
	effet national	effet structurel	effet local	taux EPCI	effet national	effet structurel	effet local	taux EPCI
CC Côte Landes Nature	7,48%	-4,04%	3,38%	6,82%	6,73%	-1,05%	1,57%	7,25%
CC de Mimizan	7,48%	-4,37%	-0,83%	2,28%	6,73%	-2,37%	3,02%	7,39%
CC des Grands Lacs	7,48%	-1,75%	13,63%	19,36%	6,73%	-1,42%	11,65%	16,96%
<i>Territoire de contractualisation</i>	7,48%	-3,26%	6,07%	10,30%	6,73%	-1,57%	5,95%	11,12%
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	7,48%	-0,38%	1,14%	8,25%	6,73%	-0,39%	0,75%	7,09%
<i>France métropolitaine</i>	7,48%				6,73%			

Source : Acoiss-Urssaf, traitements DITP

B4.1. Zoom sur l'économie sociale et solidaire

Plutôt que d'analyser l'activité économique par la nature des produits fabriqués, qui donne lieu à la définition de secteurs, il est possible de se focaliser sur la nature juridique des entités, en distinguant notamment les structures publiques, privées, et celles de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui rassemble des associations, des coopératives, des mutuelles et des fondations.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS), nous disposons de données sur le nombre d'établissements et sur les effectifs de ces trois grandes catégories (ESS, Public, Privé) à une échelle géographique fine (EPCI) pour l'année 2015.

Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du territoire : 3							
	nombre d'établissements				effectifs			
	ESS	Public	Privé	Total	ESS	Public	Privé	Total
EPCI								
CC Côte Landes Nature	7,7%	5,7%	86,6%	545	6,8%	15,5%	77,7%	3 590
CC de Mimizan	6,0%	6,6%	87,3%	529	2,0%	27,2%	70,9%	2 857
CC des Grands Lacs	7,7%	6,2%	86,1%	1 080	6,2%	30,1%	63,7%	5 211
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,2%</i>	<i>86,5%</i>	<i>2 154</i>	<i>5,4%</i>	<i>24,9%</i>	<i>69,8%</i>	<i>11 658</i>
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>10,2%</i>	<i>8,3%</i>	<i>81,5%</i>	<i>219 916</i>	<i>12,0%</i>	<i>27,8%</i>	<i>60,2%</i>	<i>1 855 709</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>9,6%</i>	<i>8,1%</i>	<i>82,3%</i>	<i>3 050 662</i>	<i>10,7%</i>	<i>24,9%</i>	<i>64,4%</i>	<i>27 754 807</i>

Source : Observatoire de la CRESS, traitements DITP

B4.2. Zoom sur le tourisme

Le Tourisme est une activité économique importante, en France comme en Nouvelle-Aquitaine. Nous disposons malheureusement de peu de données, car c'est une activité transversale aux secteurs d'activité traditionnellement renseignés. Nous exploitons ici des données Insee pour l'année 2019, qui permettent d'approcher l'offre et la demande touristique. Côté offre, nous disposons du nombre d'emplacements de campings, de chambres d'hôtels et d'unités d'hébergement des autres structures (villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse). Ceci nous permet de calculer côté gauche du tableau, le nombre de places disponibles à l'échelle des EPCI, des territoires de contractualisation, de la Région et de la France.

Côté demande, nous ne disposons de données qu'à l'échelle des départements, sur le nombre de nuitées, pour les campings et les hôtels seulement. Pour approcher la demande adressée à chaque EPCI et territoire de contractualisation, nous ventilons la demande départementale au prorata du nombre d'emplacements de campings, d'une part, et de chambres d'hôtels, d'autre part, dont ils disposent. Les données sont également exprimées en milliers d'habitants. L'hypothèse implicite, à garder en tête quand on interprète les résultats, est que les taux d'occupation des hôtels et campings sont les mêmes pour tous les territoires d'un même département.

Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du territoire : 3				
	Places par milliers d'habitants			nuitées par milliers d'habitants	
	ensemble des structures	campings	hôtels	campings	hôtels
CC Côte Landes Nature	696,6	626,9	12,6	108,0	3,1
CC de Mimizan	394,6	326,0	18,4	56,2	4,5
CC des Grands Lacs	408,5	370,9	11,8	63,9	2,9
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>468,8</i>	<i>417,0</i>	<i>13,5</i>	<i>71,8</i>	<i>3,3</i>
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>44,9</i>	<i>30,0</i>	<i>9,3</i>	<i>4,6</i>	<i>2,7</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>28,1</i>	<i>14,1</i>	<i>10,0</i>	<i>2,0</i>	<i>3,3</i>

Source : Insee, traitements DITP

B5. Liste des principaux établissements

Landes Nature Côte d'Argent				
Nom de l'entreprise ou de l'établissement	Tranche effectifs	Activité principale	Commune	EPCI
GASCOGNE PAPIER	250 à 499 salariés	Fabrication de papier et de carton	Mimizan	CC de Mimizan
ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE	250 à 499 salariés	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	Castets	CC Côte Landes Nature
LES DERIVES RESINIQUES ET TERPENIQUES	250 à 499 salariés	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Vielle-Saint-Girons	CC Côte Landes Nature
GASCOGNE SACS	200 à 249 salariés	Fabrication d'emballages en papier	Mimizan	CC de Mimizan
ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	200 à 249 salariés	Entreposage et stockage frigorifique	Castets	CC Côte Landes Nature
MAIRIE	200 à 249 salariés	Administration publique générale	Biscarrosse	CC des Grands Lacs
EHPAD LE CHANT DES PINS	100 à 199 salariés	Hébergement social pour personnes âgées	Mimizan	CC de Mimizan
MAIRIE	100 à 199 salariés	Administration publique générale	Mimizan	CC de Mimizan
PLAGECO DISTRIBUTION	100 à 199 salariés	Hypermarchés	Mimizan	CC de Mimizan
ACTION PIN	100 à 199 salariés	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Castets	CC Côte Landes Nature
DELMAS POISSONS ET MAREE	100 à 199 salariés	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de	Castets	CC Côte Landes Nature
LES DERIVES RESINIQUES ET TERPENIQUES	100 à 199 salariés	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Castets	CC Côte Landes Nature
CENTRE INTERCOMMUNAL ACTION SOCIALE DES GRANDS	100 à 199 salariés	Action sociale sans hébergement n.c.a.	Parentis-en-Born	CC des Grands Lacs
MAIRIE	100 à 199 salariés	Administration publique générale	Parentis-en-Born	CC des Grands Lacs
G.E. SOLANUM	100 à 199 salariés	Autre mise à disposition de ressources humaines	Parentis-en-Born	CC des Grands Lacs
LYCEE GENERAL SAINT EXUPERY	100 à 199 salariés	Enseignement secondaire général	Parentis-en-Born	CC des Grands Lacs
SOC ALIMENTATION BISCARROSSAIS	100 à 199 salariés	Hypermarchés	Biscarrosse	CC des Grands Lacs

Source : Sirene au 1^{er} janvier 2021

C1. Dynamiques du chômage et de l'emploi

Nous avons analysé l'évolution du chômage à l'échelle des EPCI, en s'appuyant sur les données les plus récentes disponibles (recensement millésime 2017, qui couvre la période 2015-2019), ainsi que le lien entre dynamique du chômage et dynamique de l'emploi entre les recensements 2012 (période couverte 2010-2014) et 2017, toujours à la même échelle. La géographie des taux de chômage est particulièrement stable dans le temps : **les taux de chômage 2012 « expliquent » 93% des taux de chômage 2017**. La colonne « chômage initial » du tableau ci-dessous résume la situation initiale de chaque EPCI : elle est faible si l'EPCI est dans le tiers des EPCI de France métropolitaine au plus faible taux de chômage, médiane si elle est dans le tiers intermédiaire, forte si elle est dans le tiers supérieur.

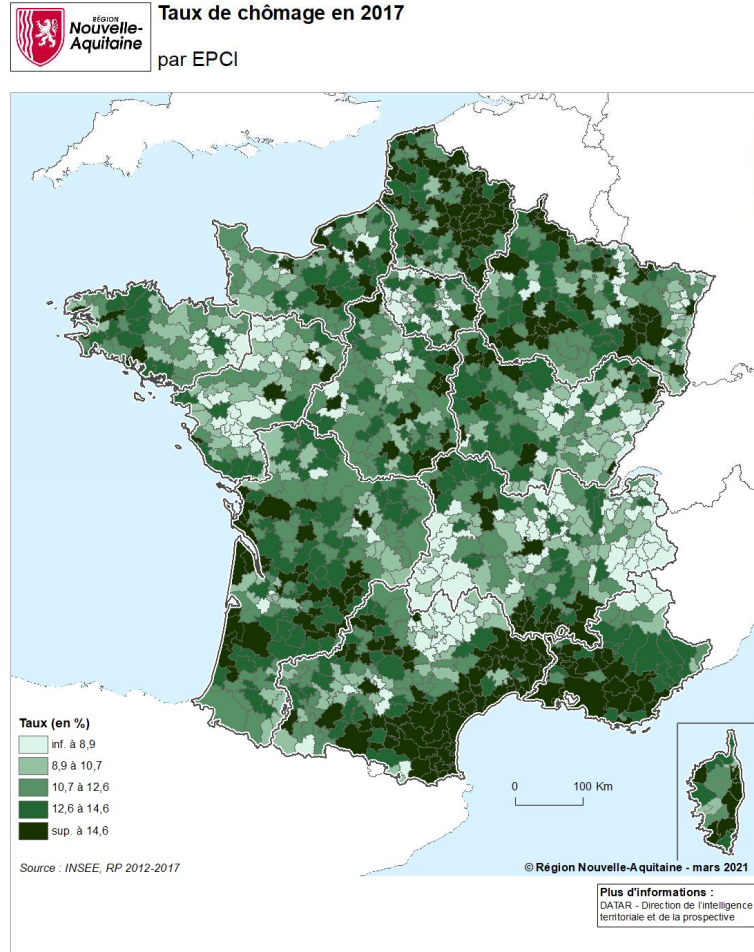
Ceci n'empêche pas quelques évolutions dans la situation relative des territoires. En Nouvelle-Aquitaine, on observe notamment 27 EPCI qui ont des taux de chômage en 2017 très supérieurs à ce que l'on pouvait attendre compte-tenu de leur niveau de chômage en 2012, elles sont en situation de **dégradation** relative. A l'inverse, 15 voient leur situation relative s'améliorer (**amélioration**). La dynamique des 110 autres est conforme à ce qui était attendu (**conforme à l'attendu**). La situation de chaque EPCI est résumée dans la colonne « dynamique chômage » du tableau ci-dessous.

Le croisement des taux de croissance du chômage et des taux de croissance de l'emploi montre qu'ils ne sont pas liés à l'échelle territoriale. Le fait qu'un EPCI crée beaucoup d'emplois ne garantit pas que le taux de chômage va baisser. A l'inverse, des EPCI dont l'emploi baisse peuvent connaître une baisse du taux de chômage. Toutes les situations coexistent. La situation en termes d'emploi est résumée dans la dernière colonne du tableau : elle est faible si l'EPCI est dans le tiers des EPCI de France métropolitaine aux taux de croissance de l'emploi les plus faibles, médiane si elle est dans le tiers intermédiaire, forte si elle est dans le tiers supérieur.

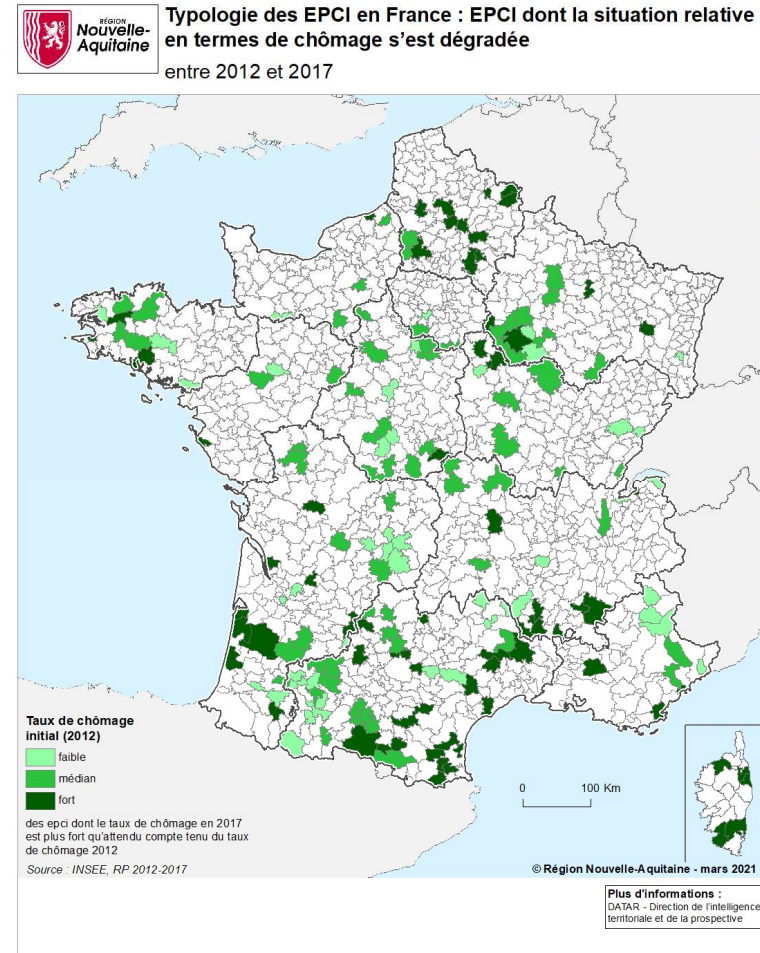
Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation :				3
EPCI	Taux de chômage		chômage initial	dynamique chômage	taux de croissance de l'emploi	dynamique emploi
	2010-2014	2015-2019				
CC Côte Landes Nature	12,7%	15,5%	fort	dégradation	0,5%	forte
CC de Mimizan	15,8%	16,6%	fort	conforme à l'attendu	-1,0%	médiane
CC des Grands Lacs	13,1%	16,1%	fort	dégradation	4,1%	forte
Nouvelle-Aquitaine	12,3%	13,3%			0,8%	
France métropolitaine	12,8%	13,5%			0,2%	

Source : Insee, traitements DITP

carte 5 : taux de chômage en 2017



carte 6 : EPCI dont la situation relative en termes de de chômage s'est dégradée



C2. Pauvreté et inégalités

Nous avons analysé le degré de pauvreté et le degré d'inégalité des niveaux de vie des ménages, en mobilisant les données sur les revenus des ménages par unité de consommation fournies par l'Insee (base Filosofi, données 2017). Degré de pauvreté et degré d'inégalité ne sont pas deux variables bien corrélées : certains territoires sont « pauvres » et inégalitaires, d'autres « pauvres » et égalitaires, d'autres encore « riches » et inégalitaires, d'autres enfin « riches » et égalitaires.

Le degré de pauvreté est mesuré par le 1^{er} décile de revenu, c'est-à-dire le revenu par unité de consommation tel que 10% des ménages perçoivent un revenu inférieur et 90% un revenu supérieur. Plus le 1^{er} décile est élevé, moins le territoire est « pauvre ». Le degré d'inégalité est mesuré par le rapport entre le 9^{ème} décile de revenu (revenu tel que 10% des ménages ont un revenu supérieur et 90% un revenu inférieur) et le 1^{er} décile de revenu. On appelle ce rapport le rapport interdécile, plus il est élevé, plus les inégalités sont fortes.

On situe enfin chaque EPCI dans l'ensemble des EPCI françaises, pour définir leur situation relative en termes de pauvreté et d'inégalité. La situation en termes de pauvreté sera qualifiée de « faible » si l'EPCI est dans le tiers des EPCI les moins pauvres, de « médiane » s'il est dans le tiers intermédiaire, de « forte » s'il est dans le tiers supérieur. Il en va de même pour l'inégalité.

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du territoire : 3			
EPCI	degré de pauvreté (1 ^{er} décile de revenu)	Médiane du revenu	degré d'inégalité (d9/d1)	Situation relative	
				pauvreté	inégalité
CC Côte Landes Nature	12 290 €	21 140 €	2,80	faible	médiane
CC de Mimizan	11 800 €	20 410 €	2,80	médiane	médiane
CC des Grands Lacs	12 570 €	21 310 €	2,80	faible	médiane
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>12 330 €</i>	<i>21 060 €</i>	<i>2,81</i>		
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>11 530 €</i>	<i>20 670 €</i>	<i>3,10</i>		
<i>France métropolitaine</i>	<i>11 220 €</i>	<i>21 110 €</i>	<i>3,40</i>		

Source : Insee, traitements DITP

D1. Accès aux équipements et aux services (partie 1)

Nous traitons dans cette fiche détaillée la question de l'accès aux équipements et aux services des populations en nous appuyant sur [le travail réalisé par l'Inrae et l'Anct](#) à l'échelle des communes de France métropolitaine, qui s'appuie sur la base des équipements permanents de l'Insee de 2017 (185 équipements et services recensés). Ce travail permet de classer les communes en 5 catégories : les communes non centre (communes de niveau 0, au nombre de 24 067), les communes centres locaux (niveau 1 au nombre de 7 010, qui rassemblent une douzaine de services et d'équipements du quotidien), les communes centres intermédiaires (niveau 2, 2 880 communes, une vingtaine de services et d'équipements de plus), les communes centres structurants (niveau 3, 742 communes, 70 services et équipements environ) et les communes centres majeurs (niveau 4, 142, la quasi-totalité des services et équipements).

La partie gauche du tableau ci-dessous présente la part de la population de chaque EPCI, du territoire de contractualisation, de la région et du pays qui réside dans chaque catégorie de commune. La partie droite du tableau présente le temps d'accès (en minutes) aux centres de chaque niveau, pour les communes de niveau inférieur, pour les mêmes échelles de territoire. Il permet donc de situer de manière synthétique les territoires étudiés à deux niveaux : de quel niveau d'équipement dispose-t-on sur place ? Si on n'en dispose pas, à quelle distance-temps en est-on ?

Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du territoire : 3								
	part de la population résidant dans des communes de niveau :					temps d'accès moyen (en minutes) au niveau supérieur pour les habitants concernés :			
	niveau 0	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
EPCI									
CC Côte Landes Nature	12%	54%	33%	0%	0%	5,3	8,2	29,0	36,3
CC de Mimizan	15%	28%	57%	0%	0%	4,2	6,9	27,4	58,4
CC des Grands Lacs	5%	12%	35%	49%	0%	6,0	8,2	12,1	60,3
<i>Territoire de contractualisation (nb. communes)</i>	8	9	5	1	0				
<i>Territoire de contractualisation (% pop.)</i>	9%	25%	40%	27%	0%	5,1	7,8	21,9	54,7
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	19%	23%	23%	19%	17%	6,5	9,9	19,1	32,6
<i>France métropolitaine</i>	13%	18%	23%	24%	22%	6,5	9,4	16,7	27,9

Données Inrae-Anct, traitements DITP

D1. Accès aux équipements et aux services (partie 2)

Nous continuons à traiter dans cette deuxième partie de la fiche détaillée la question de l'accès aux équipements et aux services des populations en nous appuyant sur [le travail réalisé par l'Inrae et l'Anct](#) à l'échelle des communes de France métropolitaine, qui s'appuie sur la base des équipements permanents de l'Insee de 2017 (185 équipements et services recensés). Comme indiqué dans la partie 1, ce travail permet de classer les communes en 5 catégories : les communes non centre (communes de niveau 0, au nombre de 24 067), les communes centres locaux (niveau 1 au nombre de 7 010, qui rassemblent une douzaine de services et d'équipements du quotidien), les communes centres intermédiaires (niveau 2, 2 880 communes, une vingtaine de services et d'équipements de plus), les communes centres structurants (niveau 3, 742 communes, 70 services et équipements environ) et les communes centres majeurs (niveau 4, 142, la quasi-totalité des services et équipements).

Le tableau ci-dessous se focalise sur la question des temps d'accès, il permet de situer le territoire étudié par rapport à la France métropolitaine, d'une part, et par rapport à la moyenne régionale, d'autre part. La partie gauche du tableau présente la situation par rapport à l'ensemble national : l'accessibilité est dite faible si l'EPCI est dans le tiers des EPCI pour lesquelles le temps d'accès est le plus élevé, médiane si elle est dans le tiers intermédiaire et forte si elle est dans le tiers supérieur. La partie droite rapporte le temps d'accès de l'EPCI à celui observé en moyenne régionale.

EPCI/TC	situation relative de l'EPCI par rapport à l'ensemble des EPCI de France métropolitaine en termes d'accessibilité				temps moyen d'accès du territoire/temps moyen d'accès régional			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
CC Côte Landes Nature	forte	forte	faible	médiane	0,83	0,83	1,52	1,12
CC de Mimizan	forte	forte	faible	faible	0,65	0,70	1,43	1,79
CC des Grands Lacs	médiane	forte	forte	faible	0,93	0,83	0,63	1,85
<i>Territoire de contractualisation</i>					<i>0,79</i>	<i>0,79</i>	<i>1,15</i>	<i>1,68</i>

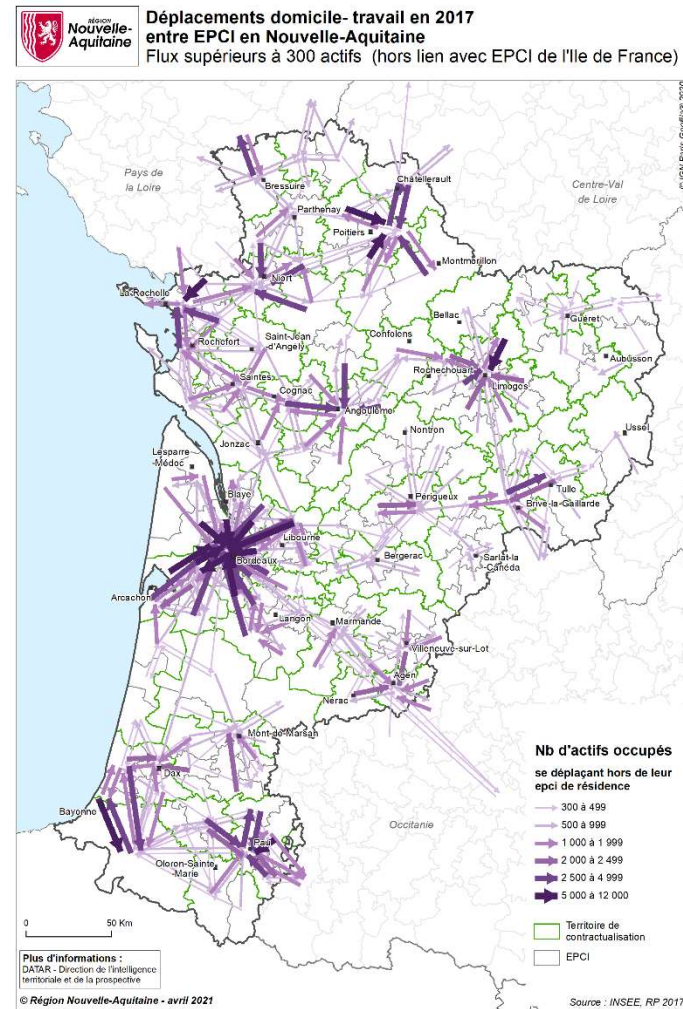
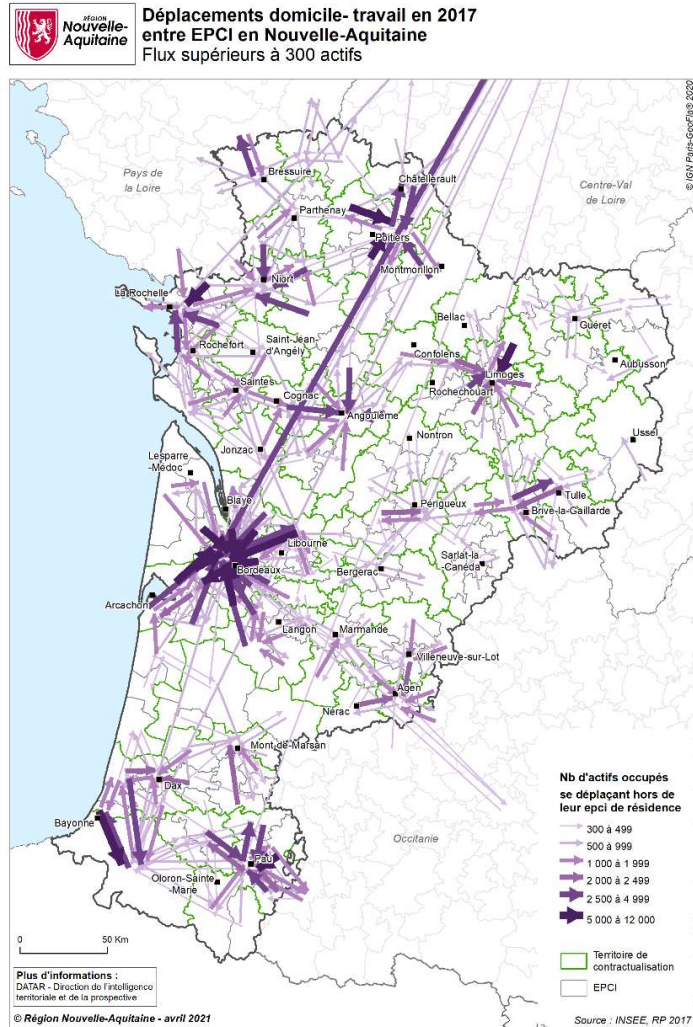
Données Inrae-Anct, traitements DITP

D2. Les mobilités domicile-travail (partie 1)

Nous avons analysé les déplacements domicile-travail en nous appuyant sur les données du recensement millésime 2017 (qui couvre la période 2015-2019). Nous distinguons les personnes qui résident et travaillent dans la même commune, dans le même EPCI (hors même commune), dans le même territoire de contractualisation (hors même EPCI), dans un autre territoire de contractualisation de Nouvelle-Aquitaine et hors région. Nous pouvons adopter deux approches complémentaires : partir du nombre de personnes qui résident dans un EPCI et repérer leur lieu de travail (partie haute du tableau ci-dessous) ou partir du nombre de personnes qui travaillent dans un EPCI et repérer leur lieu de résidence (partie basse du tableau).

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 3					
EPCI		commune	autres communes de l'EPCI	Autres EPCI du Territoire de contractualisation	Autres Territoires de contractualisation de la Région	Hors Région	habitants actifs occupés
EPCI de domicile	CC Côte Landes Nature	42,0%	20,8%	4,1%	31,0%	2,1%	4 280
	CC de Mimizan	46,4%	21,1%	14,3%	15,5%	2,6%	4 235
	CC des Grands Lacs	48,3%	14,9%	4,0%	30,6%	2,2%	10 786
	<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>46,5%</i>	<i>17,6%</i>	<i>6,3%</i>	<i>27,4%</i>	<i>2,3%</i>	<i>19 301</i>
	<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>35,2%</i>	<i>33,8%</i>	<i>8,5%</i>	<i>19,4%</i>	<i>3,1%</i>	<i>2 341 499</i>
							Emplois
EPCI de travail	CC Côte Landes Nature	40,1%	19,9%	4,1%	34,4%	1,5%	4 482
	CC de Mimizan	49,6%	22,6%	13,8%	13,4%	0,5%	3 958
	CC des Grands Lacs	61,2%	18,9%	5,7%	13,5%	0,7%	8 513
	<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>53,0%</i>	<i>20,0%</i>	<i>7,2%</i>	<i>19,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>16 953</i>
	<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>35,6%</i>	<i>34,2%</i>	<i>8,6%</i>	<i>19,6%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2 318 452</i>

Source : Insee, traitements DITP



D2. Les mobilités domicile-travail (partie 2)

En complément de la partie 1, nous présentons ci-dessous les principaux flux domicile-travail entrants et sortants entre EPCI, qu'il s'agisse d'EPCI du territoire de contractualisation ou non. La base de données mobilisée est toujours la même, il s'agit des données les déplacements domicile-travail issues du recensement millésime 2017 (qui couvre la période 2015-2019).

Landes Nature Côte d'Argent

Principaux flux entrants

EPCI de domicile	EPCI de travail	Effectifs	Hors TC	Hors Région
CA du Grand Dax	CC Côte Landes Nature	503	X	
CC de Mimizan	CC des Grands Lacs	450		
CC des Grands Lacs	CC de Mimizan	406		
CC Maremne Adour Côte Sud	CC Côte Landes Nature	397	X	
CC Cœur Haute Lande	CC des Grands Lacs	306	X	
CC du Pays Tarusate	CC Côte Landes Nature	214	X	
CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique	CC des Grands Lacs	204	X	
CC Cœur Haute Lande	CC de Mimizan	200	X	
CC de Mimizan	CC Côte Landes Nature	157		
CA du Bassin d'Arcachon Nord	CC des Grands Lacs	148	X	

Principaux flux sortants

EPCI de domicile	EPCI de travail	Effectifs	Hors TC	Hors Région
CC des Grands Lacs	CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique	1 434	X	
CC des Grands Lacs	Bordeaux Métropole	709	X	
CC Côte Landes Nature	CA du Grand Dax	452	X	
CC de Mimizan	CC des Grands Lacs	450		
CC des Grands Lacs	CC de Mimizan	406		
CC Côte Landes Nature	CC Maremne Adour Côte Sud	388	X	
CC des Grands Lacs	CC Cœur Haute Lande	356	X	
CC de Mimizan	CC Cœur Haute Lande	225	X	
CC des Grands Lacs	CA du Bassin d'Arcachon Nord	167	X	
CC de Mimizan	CC Côte Landes Nature	157		

D3. Les déménagements

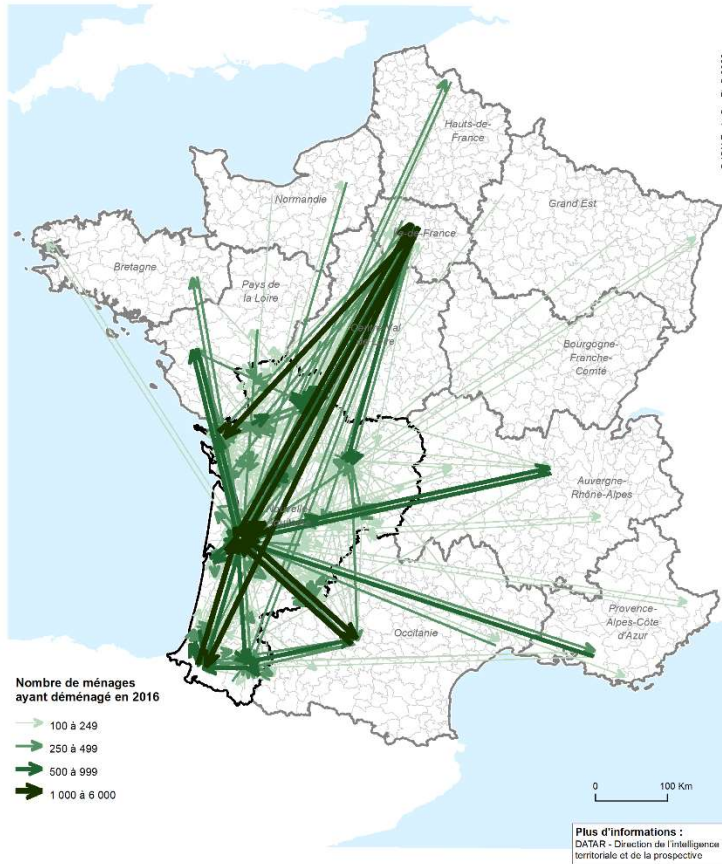
Nous avons analysé les déménagements en nous appuyant sur les données du recensement millésime 2017 (qui couvre la période 2015-2019). Nous distinguons les personnes qui n'ont pas déménagé et parmi celles qui ont déménagé, celles qui sont restées dans la même commune, une autre commune de l'EPCI, un autre EPCI du territoire de contractualisation, un autre territoire de contractualisation de Nouvelle-Aquitaine et hors région. Nous pouvons adopter deux approches complémentaires : partir du nombre de personnes qui résident dans un EPCI du TC analysé au moment où ils sont recensés (partie basse du tableau) ou du nombre de personnes qui résidaient dans un EPCI du TC un an auparavant (partie haute du tableau).

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 3						
EPCI	non déménagement	déménagement					nb. hab. année n-1	
		même commune	Autre commune de l'EPCI	Autre EPCI du TC	Autre TC	Hors région		
EPCI d'origine	CC de Mimizan	88,2%	4,8%	2,4%	0,8%	2,3%	1,5%	12 047
	CC Côte Landes Nature	89,9%	2,9%	1,8%	0,5%	4,4%	0,4%	11 536
	CC des Grands Lacs	89,3%	4,7%	1,6%	0,3%	3,0%	1,1%	28 205
	<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>89,2%</i>	<i>4,3%</i>	<i>1,8%</i>	<i>0,5%</i>	<i>3,2%</i>	<i>1,1%</i>	<i>51 788</i>
	<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>89,1%</i>	<i>3,4%</i>	<i>2,9%</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,4%</i>	<i>5 818 016</i>
								nb. hab. année n
EPCI de destination	CC de Mimizan	87,6%	4,8%	2,4%	0,7%	2,3%	2,3%	12 134
	CC Côte Landes Nature	89,1%	2,9%	1,8%	0,3%	3,3%	2,6%	11 638
	CC des Grands Lacs	86,5%	4,5%	1,5%	0,4%	3,4%	3,7%	29 126
	<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>87,3%</i>	<i>4,2%</i>	<i>1,8%</i>	<i>0,5%</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,1%</i>	<i>52 898</i>
	<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	<i>88,2%</i>	<i>3,3%</i>	<i>2,9%</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,4%</i>	<i>100%</i>

Source : Insee, traitements DITP



**Migrations résidentielles au cours de l'année 2016
entre EPCI en Nouvelle-Aquitaine**
Flux supérieurs à 100 ménages

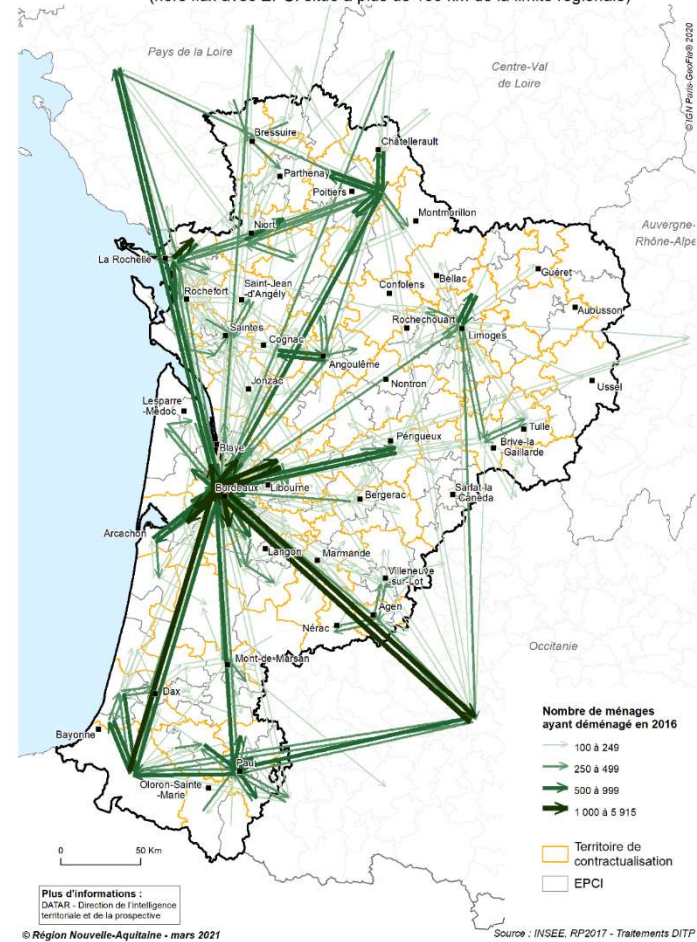


Source : INSEE, RP2017 - Traitements DITP

© Région Nouvelle-Aquitaine - mars 2021



**Migrations résidentielles au cours de l'année 2016
entre EPCI en Nouvelle-Aquitaine**
Flux supérieurs à 100 ménages
(hors flux avec EPCI situé à plus de 100 km de la limite régionale)



E1. L'artificialisation des sols

Nous avons analysé la dynamique d'artificialisation des sols à l'échelle des 153 EPCI de Nouvelle-Aquitaine, en nous appuyant sur les données 2009 et 2015 de l'occupation des sols de l'observatoire NAFU. La dynamique d'artificialisation est mesurée par le taux de croissance des surfaces urbanisées entre les deux dates. Durant cette période, deux chantiers d'envergure nationale ont eu lieu : le chantier LGV Tours-Bordeaux et le chantier de l'A65. Pour neutraliser les effets de ces chantiers, nous calculons le taux de croissance des surfaces urbanisées en déduisant l'emprise du chantier aux deux dates.

L'objectif est de comparer la dynamique d'artificialisation aux dynamiques démographiques et économiques. Nous mobilisons trois variables : deux pour la dynamique démographique (le taux de croissance de la population et le taux de croissance du nombre de ménages) et une pour la dynamique économique (le taux de croissance de l'emploi au lieu de travail).

Nous avons construit un modèle explicatif de la dynamique d'artificialisation qui tient compte des dynamiques économiques, démographiques, mais aussi de la part initiale des surfaces urbanisées et de la taille initiale de l'EPCI. Ce faisant, il est possible d'identifier des EPCI dont la dynamique d'artificialisation est très inférieure, inférieure, similaire, supérieure ou très supérieure à ce qui est attendu compte-tenu des variables introduites dans le modèle. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des résultats.

Landes Nature Côte d'Argent	Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 3					
EPCI	taux d'artificialisation 2009	Taux de croissance annuel moyen 2009-2015				dynamique d'artificialisation de l'EPCI par rapport aux territoires comparables
		surfaces urbanisées	population	ménages	emploi	
CC Côte Landes Nature	4,1%	1,73%	1,54%	2,05%	0,48%	très supérieure
CC de Mimizan	5,2%	0,65%	0,35%	1,25%	0,01%	inférieure
CC des Grands Lacs	6,0%	1,13%	2,69%	3,13%	1,70%	très inférieure
Région Nouvelle-Aquitaine	7,4%	0,80%	0,57%	1,01%	0,13%	

Source : NAFU, traitements DITP

E2. La consommation d'énergie

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat ([AREC](#)), nous avons analysé des données sur la consommation d'énergie par habitant, à l'échelle des EPCI de Nouvelle-Aquitaine, en distinguant cinq postes de consommation : i) l'agriculture, forêt, pêche, ii) le résidentiel, iii) l'industrie, iv) le tertiaire, v) le transport. Pour chacun de ces postes, nous présentons la consommation par habitant en 2018 (tableau du haut) et le taux de croissance de cette consommation par habitant entre 2015 et 2018. Les chiffres sont à interpréter avec précaution : le fait par exemple que la consommation résidentielle par habitant soit plus forte sur un territoire que sur un autre peut être lié à des différences dans les caractéristiques des logements ; pour l'industrie, cela peut être dû à des différences de spécialisation. Des investigations complémentaires permettant de mieux expliquer les différences géographiques observées sont en cours.

Landes Nature Côte d'Argent		Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 3				
Consommation d'énergie finale en 2018 par habitant (MWh/hab)	Agriculture, Forêt, Pêche	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport	
CC de Mimizan	0.84	114.13	8.62	2.47	6.40	
CC Côte Landes Nature	2.15	47.18	9.03	3.42	24.56	
CC des Grands Lacs	2.45	5.16	8.12	4.01	7.67	
Territoire de contractualisation	2.01	39.43	8.43	3.53	11.11	
Nouvelle-Aquitaine	1.22	5.39	7.99	3.41	10.28	

Source : AREC Nouvelle-Aquitaine, traitements DITP

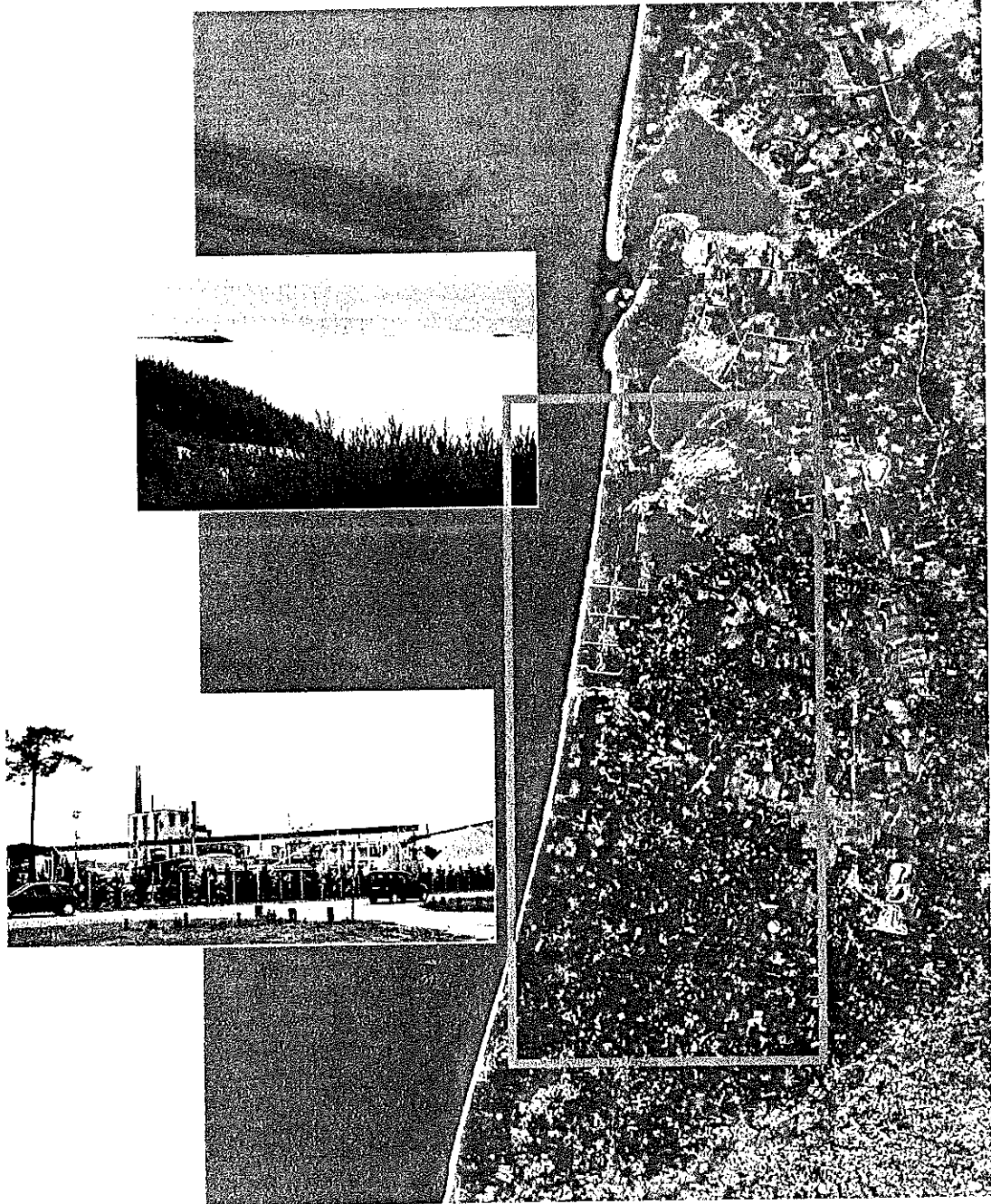
Landes Nature Côte d'Argent						
Evolution annuelle moyenne, entre 2015 et 2018, de la consommation d'énergie finale (MWh/habitant)	Agriculture, Forêt, Pêche	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport	
CC de Mimizan	5.00%	-1.59%	0.64%	-4.15%	-0.10%	
CC Côte Landes Nature	9.13%	-6.67%	0.02%	0.33%	-1.29%	
CC des Grands Lacs	2.90%	-22.72%	1.65%	3.63%	-0.17%	
Territoire de contractualisation	4.41%	-5.22%	1.04%	1.50%	-0.49%	
Nouvelle-Aquitaine	0.38%	-1.09%	-0.64%	-0.55%	0.32%	

Source : AREC Nouvelle-Aquitaine, traitements DITP

E3. Autres enjeux environnementaux



PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT



Charte de Pays

workteam

Les stratégies du futur

Qu'est-ce qu'une charte ?

« Les communes et leurs groupements... élaborent... une charte de Pays en prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées et porteuses de projets de développement... »

Cette charte exprime le projet commun de développement durable du territoire... selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux... et les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent, ainsi que les mesures permettant leur mise en œuvre ; elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural... »

Art 25. Loi 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

La charte de territoire est l'acte de baptême du pays, son pacte fondateur.

Elle est un projet commun de développement et d'aménagement défini à long terme. Elle détermine les orientations, les stratégies de développement et d'aménagement de mise en valeur du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre en dix ans, durée pour laquelle elle est adoptée.

Au-delà de ces aspects législatif et formel, c'est un acte politique fort, qui engage ceux qui la signent :

- sur un projet à long terme porté par tous les citoyens et acteurs du territoire,
- sur une double mission d'aménagement et de développement,
- sur un territoire, une identité collective.

Une charte de territoire est un document cadre.

Elle fixe les règles du jeu tant au niveau du fonctionnement et des relations du pays avec les structures et organismes intervenant sur le territoire, qu'au niveau de la mise en œuvre du projet. Pour autant elle n'est pas figée. Les orientations qui sont décidées aujourd'hui ont vocation à s'adapter aux évolutions de la population, des acteurs, de la société. C'est un document vivant.

À travers ce document, c'est tout un territoire qui s'organise, qui se réorganise, qui se mobilise pour former un pays et le faire vivre. Les enjeux sont importants : le pays est certainement le futur espace territorial entre la communauté de communes et le département et la région, un espace redéfini autour des notions de bassin de vie et d'emploi. Si le pays a une dimension « supra intercommunale » sans pour autant être un nouveau découpage administratif, il n'est pas un échelon de plus dans le paysage institutionnel français.

Le pays s'appuie sur les communes et leurs groupements. S'intégrer dans un bon périmètre (cohésion géographique, économique, culturelle), autour d'un bon projet (la charte), tel est l'enjeu du pays.

Les missions du pays sont la stratégie, l'étude, l'animation, la coordination... Les collectivités adhérentes gardent leurs compétences et continuent à avoir une action concrète sur le terrain, car le pays « fait faire » et délègue à ceux qui ont les compétences et les capacités pour faire.

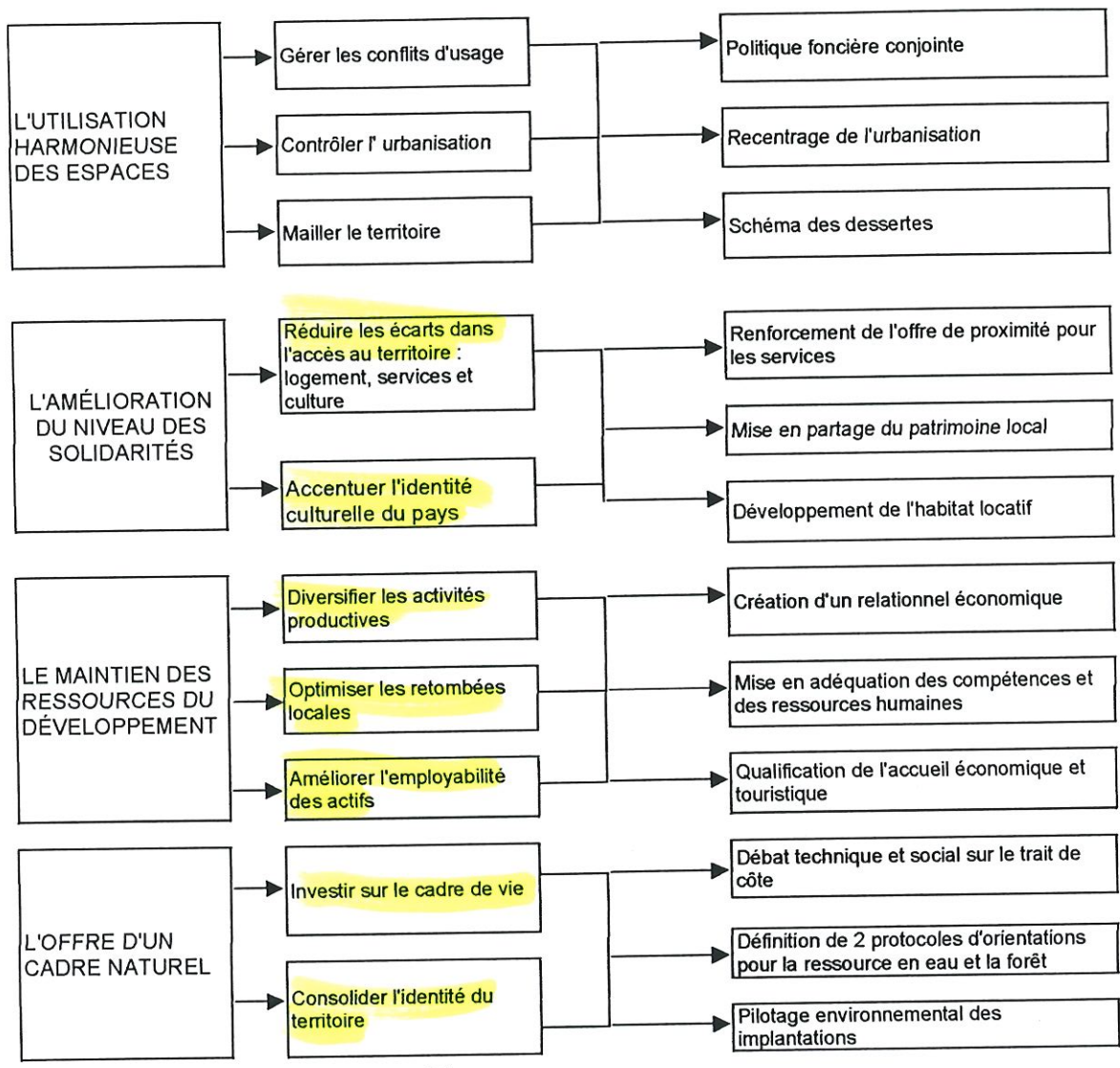
Mais le pays est bien le lieu et l'outil de construction de notre futur.

Le projet de charte, traduisant la **stratégie de développement durable** arrêtée par les acteurs du Pays, s'organise dans ce cadre et au terme des différentes réflexions menées autour de quatre axes de développement :

- **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire maîtrisé** qui exprime la volonté du Pays de mieux gérer son attrait résidentiel en définissant des choix d'aménagement et d'urbanisation respectueux de son territoire de vie.
- **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire partagé** qui exprime le souhait de procurer aux habitants un cadre de vie de qualité, alliant un meilleur accès à des services diversifiés et de qualité à un « art de vivre », une solidarité, et une identité culturelle bien présentes.
- **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire diversifié** qui traduit la volonté des acteurs de soutenir ses filières bois et tourisme tout en favorisant la diversification du tissu économique pour améliorer l'accès à l'emploi des habitants du Pays.
- **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire préservé** qui signifie l'attention toujours renouvelée que les acteurs souhaitent porter, dans l'ensemble des projets, aux particularités et aux fragilités d'un système environnemental si rare.

Le « fil vert » du projet : la forêt

Il est impensable d'évoquer les termes du développement ou de l'aménagement sur notre territoire sans parler forêt et/ou bois. C'est une telle évidence qu'on les retrouve au travers de très nombreuses questions, de nombreuses réflexions. Nous avons donc choisi de l'intégrer à la présentation des axes de notre projet qu'il s'agisse d'urbanisation, d'environnement, de cadre de vie, d'économie... mais aussi de la repérer plus particulièrement (écrit en vert souligné) pour pouvoir relier l'ensemble dans une vision cohérente.



Conforter la filière Bois forêt

- Gestion, protection de la ressource
- Compétitivité des entreprises
- Fonction récréative
- Gestion des ressources humaines
- Opérations d'aménagement
- Communication/sensibilisation public

AXE 1 : L'UTILISATION HARMONIEUSE DES ESPACES

Le territoire des Landes Nature Côte d'Argent est en situation d'accueil croissant de populations à titre permanent ou saisonnier et propose une grande capacité compte tenu d'une densité d'occupation 10 fois moindre que la moyenne sur le littoral français.

Cet accueil percuté directement un territoire dans lequel l'environnement forestier et aquatique joue un rôle majeur.

Anticiper cette confrontation c'est donc en premier lieu mettre en mouvement une véritable gestion des différentes vocations du territoire et de son occupation. L'homme a su jusqu'à présent préserver cette « matière première » qu'est son territoire de vie, il lui faut donc la préserver voire la modeler. Définir la place consacrée à l'artificialisation du territoire c'est à dire essentiellement son urbanisation et l'organisation des infrastructures de dessertes deviennent ainsi des actes fondateurs du développement choisi pour le territoire.

Trois objectifs :

Gérer les conflits d'usage particulièrement entre le naturel et l'artificiel

Contrôler l'urbanisation du territoire notamment à partir du réseau de bourgs

Mailler le territoire pour intégrer les différents modes de déplacements

Les registres de l'action

1/ La mise en place d'une politique foncière conjointe sur le territoire

C'est bien sur la priorité puisque c'est directement la capacité d'agir sur le territoire (le sol). Cette évidence doit cependant être rappelée dans un territoire convoité, ceci d'autant plus qu'elle doit pouvoir se mettre en place à des échelle supra communales pour à la fois mutualiser des moyens réglementaires et des capacités financières.

1-1 l'utilisation des outils existants

Les Plans Locaux d'Urbanisme, ce n'est pas nouveau. Par contre leur mise en cohérence dans le cadre de réflexions conjointes peut s'avérer être un outil particulièrement efficace. Les liens à la démographie du territoire, à la qualité de la production d'habitat, au dimensionnement des équipements, aux réserves foncières nécessaires par usage trouvent ici une dimension nouvelle quand la gestion du territoire est menée de manière conjointe sur un territoire.

De la gestion à l'action, les données sont les mêmes et les outils existent tels le Droit de Prémption Urbain qui peut être délégué en tout ou partie pour des fins particulières à des entités supra communales.

1-2 la création d'outils nouveaux

Une des questions centrales c'est la conciliation urbanisation/forêt. Il y a ici un conflit d'usage et des risques. Intégrer le moyen/long terme dans le projet de développement serait la création de zones tampon entre urbain et forêt.

Cet espace tampon est un bien public, cultivé et qui devient urbanisé dans 10/30 ans.

2/ Le recentrage de l'urbanisation

L'urbanisation du territoire est actuellement essentiellement « financière ». Elle se fait au gré des transactions, sur le marché, et avec peu de régulation ou d'intervention directe des collectivités. Donner un sens à l'urbanisation du territoire devient un enjeu fort dans ce Pays car dans un contexte de pression, cela conduit également à jouer sur les équilibres de peuplement.

2-1 la densification des centres

L'ossature urbaine du territoire mérite d'être renforcée. Les noyaux urbains existants, présentent encore des capacités d'accueil à aménager tout en garantissant un cadre de vie de qualité. Or la création de services, de commerces de proximité, de lien social dépend directement de cette urbanité. La demande de certaines populations telles les personnes âgées, les locataires ou encore les jeunes est significative sur cette trame urbaine.

2-2 la création de lotissement « d'intérêt public »

C'est un pan de l'action complètement innovant qui est proposé ici. C'est la partie de régulation qualitative qui est nécessaire au moins dans trois directions : réduire la consommation foncière, produire du logement en accession ou en locatif neuf et donner à voir une architecture. C'est en réalité le contrepoint, la riposte à une banalisation d'une production systématiquement neuve, vorace en m² et uniquement dédiée à l'accession. (cf. politique d'habitat ciblée Axe 2 point 3).

3/ Un schéma des dessertes du territoire

Pour conjuguer la croissance des flux sur le territoire, les différents usages et les différents partenariats, il convient de mettre au point un cadre général d'intervention qui puisse prendre en compte tant la question des infrastructures que celle des transports, en particulier les transports en commun.

Sans aucunement prétendre à l'exhaustif il se dessine des chapitres d'action différenciés selon l'usage touristique (accès plage, aires de repos, voies cyclables), ou l'usage routier (axes Est/Ouest, pénétration de l'A63, etc.).

La notion d'infrastructure s'entend également avec les réseaux de communication permettant une desserte en haut débit et très haut débit du territoire. De nombreuses applications de ces technologies de l'information et de la communication peuvent se retrouver dans les différents axes et registres d'actions du projet.

L'utilisation harmonieuse des espaces

REGISTRE D'ACTIONS	
OBJECTIFS	Politique foncière conjointe sur le territoire : utilisation et création d'outils destinés à agir sur le foncier et à créer de la réserve foncière ciblée (PLU, DPU, etc.) création de zones tampon urbain/forêt
	Recentrage de l'urbanisation par la densification des noyaux urbains et l'émergence de lotissements d'intérêt public (produits de sortie, qualité des programmes)
	Définition d'un schéma des dessertes sur le territoire : routes, voies cyclables, accès plage, aires de repos, etc.

AXE 2 : L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DES SOLIDARITÉS

L'essor démographique que connaît le pays dans son entier est porteur d'un renforcement du territoire et d'une amélioration de l'offre de services. Néanmoins cet aspect positif ne doit pas occulter les signes de fractures, de difficultés pour certaines catégories de populations ou pour certaines parties du territoire.

S'assurer que le pays demeure un territoire de convivialité et d'équité dans sa diversité c'est aussi s'assurer d'un élément fondamental de son équilibre social et économique : son identité .

Rapprocher les habitants du territoire par la façon de concevoir l'offre de services et d'animations, l'offre logement permanent ou saisonnier, constitue une orientation majeure du pays pour l'avenir.

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire stipule que l'Etat et les collectivités locales tiennent compte du projet de pays pour l'organisation des services publics. Par sa Charte, le Pays Landes Côte d'Argent entend souligner l'importance de la qualité et de l'accessibilité des services publics de proximité pour la cohésion et l'attractivité de son territoire. Sans chercher à figer l'existant, il s'agit d'accompagner les évolutions des services publics par un pilotage partenarial avec l'Etat et les entreprises publiques concernées, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports, de la poste et des télécommunications.

Deux objectifs

Réduire les écarts dans l'accès au territoire :
logement, services et culture
Accentuer l'identité culturelle du pays

Les registres de l'action

1/ Renforcement de l'offre de proximité pour les services aux populations

1-1 pour les personnes âgées

Il s'agit de compléter ou améliorer un certain nombre d'outils dans le cadre d'une stratégie globale de maintien à domicile à savoir plus particulièrement :

- l'adaptation des dispositifs et moyens de formation des personnels en matière d'aide car les besoins sont très importants et les outils existants inappropriés.
- la mise en place d'une meilleure coordination des services et des intervenants lors du retour au domicile (suite hospitalisation par exemple). Cette orientation doit être fortement encouragée car les durées d'hospitalisation tendent à se raccourcir (développement de l'ambulatoire, limitation de la durée des séjours pour éviter la perte d'autonomie). Cette fonction de coordination pourrait être assurée par une structure relais.

Pour les cas nécessitant l'accueil temporaire ou transitoire au sein de structures médicalisées ou spécialisées, l'offre du territoire doit être complétée de manière innovante alliant proximité, qualité des soins et prise en charge des maladies du vieillissement (par exemple Alzheimer). Une structure relais de type hôpital de jour pourrait être envisagée.

1-2 pour les enfants et les jeunes

Qu'il s'agisse de besoins en matière de garde collective et/ou périscolaire, d'accueil des adolescents ou de jeunes en difficulté la problématique centrale du territoire relève d'une méconnaissance des publics et des besoins qui y sont liés. Les propositions visent la définition d'une politique « jeunesse » sur le territoire. Cela suppose la recherche de :

- une amélioration de l'information et de la connaissance de ces publics (évaluation, anticipation...)
- une sensibilisation des décideurs locaux pour une évolution des compétences et des réponses.
- une association des parents à la mise au point du projet qui doit s'inscrire dans une dimension éducative.

2/ Mettre en partage le patrimoine local pour tous et par tous

Le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale et d'appropriation par les habitants (actuels et futurs) des ressources naturelles, historiques et culturelles du territoire.

Bien que très diverses (milieux, architecture et habitat, vestiges historiques ou archéologiques), celles-ci sont mal ou peu connues et peuvent participer à la promotion d'un tourisme plus diffus.

Le choix du pays est de travailler en termes :

- **d'accessibilité** : pour les différentes catégories de populations permanentes, saisonnières et en tenant compte des distances (transport, horaires, itinérance.....)
- **de reconnaissance** : pour faire connaître les réalisations, les talents, et pour faire appréhender l'animation culturelle comme un secteur à part entière de la vie du pays et de son développement (information, événementiel, « accueil nouveaux arrivants »)
- **de renforcement** : pour accroître l'attractivité des sites, du patrimoine local, de l'offre existante dans les arts vivants ce qui suppose de travailler sur la mise à disposition des contenus et sur l'interprétation avec les différents opérateurs (musée, circuits et autres lieux : Sanguinet, courant d'Huchet, Mimizan etc...)

3/ une politique d'habitat ciblée

Le territoire choisit d'agir en matière d'habitat pour les ménages ou les publics mis en difficulté par un marché extrêmement tendu :

En favorisant le développement de l'offre de logements locatifs permanents qui font cruellement défaut. Sa politique de lotissement, la programmation de procédures de type OPAH dédiées à ce thème, des accords cadre de production avec les opérateurs HLM sont autant de pistes opérationnelles à saisir,

En laissant une place à l'accession à la propriété pour les ménages à revenus moyens et modestes. C'est au travers sa politique foncière, dans ses négociations avec les opérateurs privés et publics, que le Pays peut mettre en place des conditions facilitatrices à l'accueil d'une population plus diversifiée (et souvent plus jeune...)

En luttant contre des abus sur les locations saisonnières ou permanentes en mauvais état, le Pays élève le niveau de solidarité locale. Il dispose d'outils pertinents (classement, conditionnement d'aides au logement) pour limiter les abus dans le contexte d'un marché très actif.

L'amélioration du niveau des solidarités

REGISTRE D'ACTIONS

OBJECTIFS

- Réduire les écarts dans l'accès au territoire : logement, services et culture
- Accentuer l'identité culturelle du pays

Renforcement et coordination de l'offre de proximité pour les services aux populations : personnes âgées et jeunes notamment

Mise en partage du patrimoine local par l'amplification de :
sa valorisation (produits, lieux),
son accessibilité (publics, calendrier...)
son rayonnement (diffusion, reconnaissance)

Développement de l'habitat locatif permanent, de l'accession aux classes moyennes et lutte contre les abus locatifs en permanent et en saisonnier/touristique

AXE 3 : LE MAINTIEN DES RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT

L'économie locale repose sur deux filières dominantes et relativement concentrées : le bois et le tourisme littoral. Cette spécialisation, commandée de l'extérieur pour l'essentiel que ce soit en termes de marchés, ou de pouvoir de décision, expose le territoire aux risques inhérents à toute mono-activité ».

Des savoir-faire vivants, des entrepreneurs attachés au territoire sont mobilisables pour servir une stratégie de maintien du « moteur économique et touristique » du territoire. Le pays choisit de favoriser l'adaptation des différentes filières présentes dans un souci d'ancrage au territoire.

Trois objectifs

- Diversification des activités productives
- Optimiser les retombées locales des différentes productions
- Améliorer l'employabilité des actifs

Les registres de l'action

1/ La création d'un « relationnel économique »

- Il s'agit ici de favoriser les échanges entre entreprises pour leur développement. Plusieurs thèmes ont été identifiés comme pouvant faire l'objet d'un rapprochement plus ou moins formel : mutualisation des ressources humaines, parrainage de projets etc... Un club d'entreprises serait mis en place dans ce but.

- Il s'agit aussi de renforcer le partenariat privé/public c'est à dire la coopération entreprises/acteurs publics pour anticiper les « mutations économiques » et améliorer l'action économique du territoire : organisation de la veille économique, de l'analyse des besoins en formation (problème des périmètres d'intervention par public, par zone ... rendant difficile une vision d'ensemble).

2/ Adéquation compétences/ressources humaines du territoire.

Pour mieux répondre à la demande sociale en termes d'emplois et de formation, le pays décide de porter son action sur :

- l'adaptation des formations aux débouchés et aux besoins des entreprises et des activités locales
- l'information sur les métiers et les ressources locales à valoriser (coopération entreprises/scolaires) pour donner envie d'entreprendre et de travailler dans les activités/filières locales (bâtiment/filières bois)
- l'organisation de l'emploi saisonnier et le développement des emplois partagés notamment dans les secteurs agro-alimentaires et touristiques.

3/ Définition, organisation, qualification de l'accueil économique sur le territoire

3-1 la diversification de l'offre touristique : pour assurer un maintien de l'attractivité touristique tout en adaptant l'offre à la demande et dans un souci d'allongement de la saison les efforts du pays visent :

- o l'amélioration de l'offre d'animation, d'activités en se servant du potentiel culturel, naturel (ce qui peut servir la diffusion de la clientèle). L'ouverture touristique des associations présentes sur le territoire peut servir utilement la création de lieux, d'activités d'animation... (exemple du tourisme de pêche)
- o le positionnement de l'offre touristique du pays en tenant compte des critères forts de la demande des clientèles (bien être et santé / qualité esthétique du cadre de vie /recherche de naturalité (c'est-à-dire contact avec une nature accessible)). Le territoire du pays Landes Nature Côte d'Agent est parfaitement en phase avec ces critères : la carte « Environnement/Nature/Sport » peut être l'angle d'attaque à promouvoir.
- o l'amélioration de la qualité des hébergements notamment dans l'hôtellerie et les meublés.

3-2 la mise en place d'une politique concertée d'accueil économique:

L'offre du pays en matière d'accueil économique doit être organisée, formalisée pour être véritablement attractive et performante.

Une thématique en rapport avec le territoire peut être mise en avant : celle de l'environnement et de la ressource naturelle.

La politique d'implantation qui s'en inspire doit s'appuyer sur un dispositif d'accueil et d'accompagnement complet allant de l'offre foncière à la promotion et à l'installation dans l'esprit du management environnemental : réserves foncières, moyens d'animation, de veille, de prospection ...

Dans ce cadre, un schéma d'aménagement en ZA, en locaux doit être réfléchi avec les différentes collectivités.

Le maintien des ressources du développement

REGISTRE D' ACTIONS

OBJECTIFS

- Diversifier les activités productives
- Optimiser les retombées locales
- Améliorer l'employabilité des actifs

Création d'un relationnel économique : coopération inter-entreprises et partenariats privé/public

Mise en adéquation des compétences et des ressources humaines du territoire:
- adaptation des dispositifs de formations
- valorisation des métiers
- mutualisation des emplois

Qualification de l'accueil économique et touristique par un dispositif complet : du porteur de projet à la qualité des installations

AXE 4 : L'OFFRE D'UN CADRE NATUREL

Le pays Landes Nature Côte d'Argent est quasiment le seul espace côtier qui propose une telle conjonction entre mer et forêt, et sous le soleil.

Cette exceptionnelle concentration environnementale est cependant particulièrement vulnérable compte tenu de risques qui pèsent sur le territoire.

Plutôt que subir le poids de ces différents risques, c'est dans une attitude positive que le Pays souhaite s'orienter car il a conscience de ses responsabilités en détenant un cadre de vie de ce niveau. Les communes du littoral, les communes forestières, les pôles urbains ont un intérêt commun à investir sur leur cadre de vie collectif. Le territoire dispose, au travers ce cadre de vie d'une véritable identité jusque dans son nom même ! Cette identité, le territoire souhaite la valoriser, la mettre au débat public, c'est d'une autre manière investir le cadre naturel du Pays.

Deux objectifs

Investir sur le cadre naturel, le revendiquer plutôt que le subir comme une contrainte

Consolider l'identité du territoire, en le mettant en débat et en l'encadrant

Les registres de l'action

1/ Le trait de côte comme image emblématique

Il est de toutes les photos, et de bien des débats. Il recule, inéluctablement ? Il est exposé, qui le protège ? Il est le réceptacle naturel des touristes, comment l'occuper ? Autant de débats techniques, sociaux ou environnementaux que le Pays souhaite ouvrir. C'est une manière de s'approprier aussi un facteur identitaire fort et de travailler collectivement sur cet enjeu.

2/ l'encadrement de sujets sensibles : eau et forêt²

Le pays souhaite prendre à bras le corps la conduite de deux grands sujets de réflexion : la ressource en eau et la forêt. Les conflits d'usage ont été pointés, les enjeux sont connus mais encore traités de manière trop sectorielle. C'est donc avec les différents acteurs concernés, qui se sentent concernés et/ou responsables que le Pays se propose de mettre au point des cadres de référence sur ces sujets : véritables protocoles d'orientation.

Il est nécessaire ici que le Pays soit un interlocuteur connu, reconnu sur ces sujets sur lesquels il peut agir mais qui le dépassent aussi.

2-1 la ressource en eau

L'eau est partout, multiple et fragile. L'ensablement du système lacustre, la mise en œuvre des schémas d'assainissement, les pratiques agricoles, les besoins des services d'incendie, etc.... autant de chapitres à écrire collectivement puis à mettre en pratique sur le territoire et en lien avec les voisins. En effet l'érosion régressive, les bassins versants, etc... ne sont pas inhérents au territoire.

2-2 la forêt économique et sociale

C'est sur 85% de son territoire que le Pays peut agir en mettant la forêt dans son offre d'un cadre naturel. Le conflit d'usage mis en évidence dans cet axe est complémentaire à d'autres, il est déjà visible dans le paysage (pistes VTT, clôtures pour citer deux exemples contraires : ouverture/fermeture). Un document cadre sur cette cohabitation de fonctions de la forêt est la voie choisie par le Pays.

La charte agriculteur/sylviculteur montre la voie sur la gestion d'une autre zone de conflit d'usage possible mais anticipée.

2-3 le pilotage environnemental

La mise en évidence de l'atout environnemental se décline dans l'ensemble des actions au quotidien sur le Pays. Il s'agit bien ici de rendre comme un atout ce qui est souvent assimilé à une contrainte quand il s'agit d'implanter un camping, une industrie, un habitat, etc.

Le Pays mise sur le moyen terme au travers sa charte de territoire. Avec le pilotage environnemental il s'inscrit déjà sur du long terme (durable), une sorte de démarche HQE³ à l'échelle d'un territoire entier.

² Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas si longtemps, l'Etat y consacrait des services

³ Haute Qualité Environnementale

L'offre d'un cadre naturel

OBJECTIFS

- Investir sur le cadre de vie
- Consolider l'identité du territoire

REGISTRE D' ACTIONS

Le trait de côte : ouvrir le débat technique et social et favoriser les recherches environnementales

Définition de deux protocoles d'orientations (cadre de référence) pour :

- la ressource en eau : système lacustre, assainissement, irrigation
- la forêt économique et sociale

Pilotage environnemental des implantations et des activités : industries, campings, résidentiel

LE « FIL VERT » DU PROJET : POUR UNE PROMOTION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS.

Organisées autour des principes de la gestion durable, ces orientations affirment l'importance économique, sociale et environnementale de la filière bois sur notre territoire - depuis la gestion et la mobilisation d'une ressource renouvelable à la reconnaissance d'un pôle de compétitivité ouvert sur l'innovation et l'extérieur, et à la communication avec le grand public et la promotion du bois⁴.

Fonction économique

Objectif : développer un environnement favorable au développement des activités de la forêt et du bois en cohérence avec les objectifs des acteurs professionnels et les critères d'un pôle de compétitivité.:

1-Gestion et protection de la ressource

- Création à titre exemplaire d'un plan de gestion concertée des forêts communales : équilibre entre le maintien des espaces remarquables et la production raisonnée et certifiée de bois de qualité
- Progression de la structuration du foncier, des infrastructures et organisation de l'exploitation forestière : réduction des coûts, ex. regroupements, dessertes, routes et modes de stockage innovant
- Accroissement de la coopération publique/privée dans la maîtrise des risques - feux, climatiques... ex. coopération avec le CEL sur la mise en place d'un système d'alerte en amont ; avec la DFCL pour le risque incendie...
- Sensibilisation du public aux bénéfices d'un comportement citoyen en forêt, ex. animation au Centre d'interprétation du Bois du Futur.

2-Compétitivité des entreprises

- Développement de la communication inter entreprises, des relations des entreprises avec l'enseignement supérieur, la recherche et les centres techniques, les instances départementales et régionales, les autres régions forestières, ex. mise en réseau, incitation aux associations, soutien à la diversification.
- Aide au développement des activités de l'informatique et maillage haut débit du territoire (détection, suivi, gestion de

⁴ Plus détaillées, les propositions du volet forêt-bois de la charte du Pays Landes Nature Côte d'Argent s'appuient sur les orientations de la politique forestière et les actes contractuels passés entre les instances publiques et les professionnels (Orientations régionales forestières, Contrat de progrès, contrat d'objectif des métiers de la forêt et du bois Aquitaine...)

l'approvisionnement et des risques...), ex. information, formation des acteurs

- Promotion du matériau bois : sensibiliser les prescripteurs et le public, ex. donner l'exemple en appliquant la loi sur l'air : accord cadre Bois-Construction-Environnement : accroissement de la part de bois dans la construction de bâtiments publics à 12,5 % en 2010 couplé avec l'utilisation de pin maritime certifié PEFC.

Fonction sociale

Objectif : faciliter l'organisation des réponses au développement de la demande sociale vis-à-vis de la forêt, faciliter le renouvellement des ressources humaines.

1- Fonction récréative

- Concertation pour améliorer la cohabitation des différents usages de la forêt, production, tourisme et loisirs, ex. analyse de la demande, réunions de travail, rapprochement des expériences, propositions d'organisation
- Création de sites d'accueil du public et développement du tourisme de découverte, le Bois du Futur

2-Gestion des ressources humaines

- Mobilisation des entreprises avec les professionnels de l'emploi-formation autour de l'adaptation des compétences aux évolutions technologiques des activités, ex. repérage des qualifications nécessaires, actions de promotion des métiers et des formations (expositions, forum, portes ouvertes...), développement de la formation continue à distance...

Fonction environnementale

Objectif : positionner le territoire comme pilote en matière d'intégration de la qualité environnementale

1. Dans les opérations d'aménagement

- Gestion de l'interface forêt-habitat dans les PLU, ex. préservation de la dynamique des paysages, des éléments caractéristiques, création de zones tampons, le pin dans l'aménagement paysager des lotissements et protection des résidents ; cohérence avec l'exploitation forestière et la protection contre les incendies
- Conservation de l'espace naturel et de la biodiversité : exploitation des outils de protection réglementaires et particuliers existant, ex. sites, réserves, milieux sensibles, et certification PEFC
- Démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) : sensibilisation, formation, démonstration, ex. réalisation d'un bâtiment exemplaire, promotion du bois comme éco-matériau.
- Mise en place d'une véritable politique de gestion de l'eau naturelle de surface et de gestion de l'hydraulique forestière et agricole : plan de protection en amont sur l'ensemble des bassins versants des rivières littorales, lutte contre l'érosion régressive et ses effets néfastes (assèchements, impacts phytosanitaires, abandon de gestion des bords de rivière, apports de sables dans les lacs côtiers, perturbation de la qualité des eaux, abaissement du lit des rivières...)

2. Par la communication et la sensibilisation du public

- Informer le public vis-à-vis du bois : animations sur des thèmes comme la fonction de la forêt et du bois et le pin comme patrimoine, le rôle de la forêt et du bois dans le stockage du carbone, les différents emplois du bois et du pin maritime, etc.

OBJECTIF

➤ Conforter la filière
bois-forêt

REGISTRE D' ACTIONS

Gestion protection de la ressource

Compétitivité des entreprises

Fonction récréative

Gestion des ressources humaines

Opérations d'aménagement

Communication/sensibilisation du
public

3

Notre organisation

Si la loi portant création des pays (et des agglomérations) a prévu de mettre en place un système différent de ce qui existait auparavant, c'est bien parce que la gestion des territoires est devenue affaire complexe.

La complexité se tient dans plusieurs dimensions :

- Complexité des affaires "publiques" où les collectivités doivent articuler leur action avec les décisions des entreprises et l'intervention du monde associatif. C'est cette notion d'interdépendance que l'on retrouve dans le conseil de développement constitué de trois composantes : les élus, les socioprofessionnels et les militants associatifs.

- Complexité des décisions qui ont des effets lointains dans le temps : ce qui est lancé aujourd'hui peut avoir des conséquences à terme, positives ou négatives. L'idée de développement durable entend préserver l'héritage des générations à venir. Plus simplement, le pilotage du pays dans un projet à dix ans s'efforce de prendre en compte le facteur temps qui va bien au-delà des mandats électifs.

- Complexité dans l'espace : en théorie, en se calant sur le bassin de vie, le pays prend en compte l'essentiel de son territoire. Mais ce n'est pas suffisant puisque nombre de décisions prises à un échelon plus élevé (Région, Etat, Europe) peuvent avoir des conséquences sur un pays.

L'efficacité de notre charte de pays se mesurera à la qualité des actions qui seront entreprises, mais aussi, et autant, à la qualité des relations qu'elle induit entre tous les acteurs locaux et les partenaires du territoire.

C'est pourquoi les modalités de sa mise en œuvre sont déterminantes et relèvent d'un double pari :

- Continuer à impliquer les forces vives locales, les partenaires et les communes membres dans l'application et le renouvellement du projet territorial,

- Conduire le projet au quotidien tout en gardant le cap sur les objectifs choisis. Il faut pour cela reconnaître une autorité pilote et se doter d'outils d'évaluation.

Cela suppose une organisation à part entière, non pas concurrente à l'existant, mais favorisant la coordination, la fédération des énergies, la mise en cohérence des acteurs publics et privés pour faire vivre et suivre la mise en œuvre de notre projet.

Tout l'enjeu réside donc bien dans l'articulation des «structures» existantes et à mettre en place.

Pour ce qui est des structures existantes sur notre territoire, le territoire couvert par le pays est actuellement organisé au sein du syndicat mixte.

De plus le paysage intercommunal évolue : les communautés de communes sont en place ; ce sont des échelons territoriaux très importants pour le développement et l'aménagement du territoire même si leurs compétences doivent s'harmoniser

Pour ce qui est des structures à mettre en place, la réglementation prévoit que le pays s'appuie sur deux organes complémentaires :

- Un organe participatif, ouvert aux représentants de la société civile, appelé « conseil de développement » dont la nature et les attributions peuvent être définies librement en plus de sa participation à l'élaboration de la charte de pays et de son association à sa mise en œuvre.
- Un organe public, ouvert aux collectivités locales, sous différentes formes possibles (GIP de développement, syndicat mixte, EPCI...), chargé de négocier le contrat de pays et garant de la cohésion du territoire.

Dans ce cadre, la configuration qui est la nôtre actuellement est en phase même si elle peut et doit évoluer, nous envisageons une organisation qui s'appuiera sur :

- le syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent,
- le conseil de développement qui, lui, pourra, si besoin, se constituer en association de manière à pouvoir accueillir et représenter l'ensemble des composantes de la société civile locale et à travailler dans la durée,
- un dispositif de conventions et contrats qui formaliseront les accords particuliers pour la mise en œuvre des actions entre la structure porteuse de la charte et ses partenaires (par exemple les pays voisins, les organisations consulaires...).

Le syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent

Le Syndicat mixte est la structure qui représente le pays au sens juridique du terme. Il décide de l'engagement du projet de Pays en concertation avec le Conseil de développement.

Il est le garant de la bonne utilisation des fonds publics. À ce titre et conformément à la LOADDT, il assume pour le compte des collectivités adhérentes les missions de :

- mise en œuvre et application des dispositions prévues dans la charte,
- gestion du contrat de pays,
- représentation du pays auprès des organismes publics à savoir la négociation et la contractualisation sur les différents dispositifs d'appui et de financement de développement territorial concernant le pays,
- réalisation de projets « d'intérêt pays » à caractère structurant et dont le portage ne pourrait être assuré par une des collectivités adhérentes.

Les relations entre syndicat mixte et conseil de développement

Dans le cadre de la mise en place de la charte de pays, la structure publique et le conseil de développement travaillent ensemble.

Cela se traduit par plusieurs éléments :

- Les membres du bureau du syndicat sont présents dans le conseil de développement et participent aux travaux comme les autres acteurs et ce de manière à entretenir le lien et la communication entre les deux instances,
- Le président du conseil de développement ou son représentant peut être invité aux réunions du conseil et du bureau syndical à titre de personne qualifiée afin de participer aux réflexions et donner un avis consultatif sur les sujets ou les dossiers traités,
- Des commissions thématiques, groupes de projet peuvent se mettre en place pour toute question d'intérêt pays en associant les représentants du conseil de développement et du syndicat mixte et plus largement toute personne intéressée,
- Des règles de vie régissant les relations entre acteurs autour de la notion de démocratie participative à travers un règlement intérieur pour le syndicat, une convention syndicat/Conseil de développement pourront être définies...

Les moyens techniques

Pour garantir une mise en œuvre efficiente et efficace de sa politique, le Pays devra pouvoir mobiliser et s'appuyer sur des moyens matériels et surtout sur une équipe technique opérationnelle et pluridisciplinaire.

Le Pays n'a pas obligatoirement vocation à constituer une équipe technique en interne, a fortiori lorsque sur le territoire existent déjà des personnes compétentes très impliquées dans l'animation du milieu, l'appui au montage de projets etc...

Dans cette configuration, un rôle de coordination technique est néanmoins nécessaire. Il est assuré au sein du syndicat mixte et dans le cadre d'une cellule technique telle quelle a été mobilisée durant la phase d'élaboration de la charte

Le pilotage, le suivi, l'évaluation

Piloter un projet de territoire c'est devoir et vouloir garder à la Charte son unité et sa cohérence dans le temps, maintenir la force morale de sa valeur d'engagement, tout en s'adaptant aux contraintes de réalisation, aux évolutions du contexte.

Il n'y a pas d'obligations en matière d'outils à mettre en place, la plus grande latitude est laissée aux acteurs pour organiser le suivi et l'évaluation.

La loi impose toutefois une évaluation elle-même liée à la démarche d'observatoire du territoire.

Celle-ci peut intervenir à plusieurs niveaux :

- au niveau opérationnel : chaque année l'établissement du programme d'actions pour l'année suivante permet l'évaluation de l'état d'avancement et de réussite des projets en cours et d'envisager leurs éventuelles modifications.
- au niveau contractuel : après les trois années d'exécution des programmes contractualisés avec l'État, la région ou le département et autres, un bilan de renouvellement est à faire. Il s'agit de réexaminer la stratégie mise en œuvre, de mesurer l'écart entre ambition et réalisation.
- au niveau de la charte : 8-10 ans après sa conception, le projet de territoire doit être révisé. Le contexte, la société, le territoire évoluent et changent. Il faut alors réexaminer la pertinence des objectifs et remettre en chantier une nouvelle charte qui prend en compte le bilan de la précédente.

L'évaluation n'est pas un contrôle, c'est un processus continu qui doit nous aider à appréhender les effets de notre action dans sa globalité et à mieux « diriger » nos efforts.

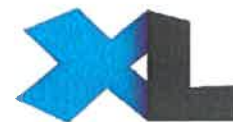
Une grille d'évaluation devra être conçue pour chacun de nos programmes et de nos actions, nous devons réfléchir ensemble aux critères, aux indicateurs que nous retiendrons pour construire cette grille.

L'évaluation est également une démarche tournée vers le lendemain. Il s'agit pour le territoire d'anticiper, de se mettre en veille et de proposer à temps ce qui est à anticiper.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Département
des Landes**

Accord départemental de Partenariat sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique CRTE

Sommaire :

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT³

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REpondRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE⁴

- A. UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS ATTRACTIF, ENTRE METROPOLISATION ET LITTORALISATION⁴
- B. UN TERRITOIRE CONNECTE MAIS DES USAGES NUMERIQUES A FACILITER⁷
- C. DES INDICATEURS SOCIAUX IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19⁹
- D. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU CŒUR DES PROJECTIONS¹³
- E. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE MAIS SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'ACTIVITE HUMAINE¹⁵
- F. UN TERRITOIRE CREATEUR D'ENTREPRISES PERENNES, DES FILIERES PORTEUSES, UNE ECONOMIE A FORTE SAISONNALITE¹⁸

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE²²

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD²²

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT

La relance de l'activité du territoire est aujourd'hui une nécessité alors que des perspectives de sortie de la crise sanitaire commencent à s'esquisser.

Afin d'apporter une réponse à cet impératif, le Gouvernement a annoncé un Plan de Relance doté de 100 Milliards d'euros, cofinancé à 40% par des fonds européens, qui sera complété par des investissements importants également apportés par les collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI).

La mise en œuvre des mesures de relance se déroule via :

- Le recours à des appels à projets ;
- L'instauration d'une contractualisation avec l'Etat ;
- La mise en place de dispositifs spécifiques portés par les collectivités locales.

Concernant la contractualisation, un accord régional de relance a été signé entre la préfète de région et le président du Conseil régional, et un accord départemental de relance entre la préfète de Landes et le président du conseil départemental des Landes.

Ces outils de contractualisation spécifiquement dédiés au plan de relance seront prochainement complétés par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus entre l'Etat et les EPCI ou leurs regroupements (PETR notamment).

Si un des objectifs de ces contrats sera la mobilisation des dispositifs du plan de relance sur 2021 et 2022, leur vocation est de construire des projets de territoire pour les six années à venir, permettant d'ancrer dans la durée une dynamique partenariale dans un cadre stratégique partagé.

Afin de faciliter la cohérence et la complémentarité des différents niveaux d'intervention et aider les territoires à mobiliser au mieux les financements destinés à la relance ainsi que l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, le Conseil départemental et la Préfecture des Landes ont souhaité s'engager dans un accord de partenariat qui permette de définir des principes communs d'intervention sur le territoire landais.

Cet accord permet de faire un état des lieux des principaux enjeux et défis actuels pour les Landes et présenter à tous les acteurs landais les stratégies existantes et les typologies de projet visés conjointement par le Département et l'Etat pour répondre aux enjeux de la relance et du développement du territoire.

A ce titre, il doit donc permettre de favoriser une articulation pertinente et cohérente entre les interventions de l'Etat, les ambitions départementales, les orientations locales (CRTE, ...) et leurs prises en compte dans les différents cadres de financement.

Le Département et l'Etat s'engagent à :

Proposer des mesures d'accompagnement, notamment en matière d'ingénierie, pour appuyer les territoires porteurs de CRTE et à proposer une ingénierie complémentaire sur demande au regard des besoins des territoires ;

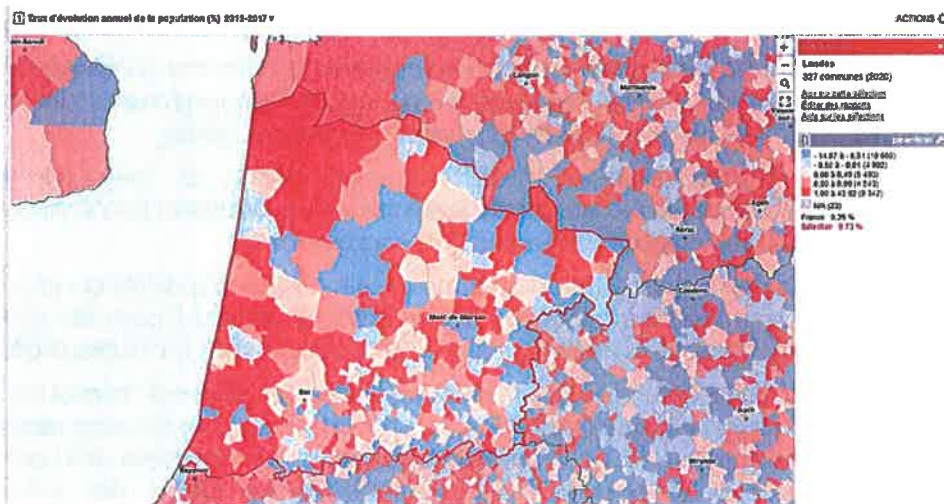
Apporter des financements afin de permettre la réalisation des projets portés dans les CRTE. Le Département a décidé d'affecter 5 millions d'euros de budget complémentaire pour soutenir des projets locaux (2,5 millions en 2021 ; 2,5 millions en 2022) visés dans les CRTE ou dans les appels à projets, notamment ceux du plan de relance. L'Etat mobilisera des dotations à sa disposition et notamment la DETR, la DSIL de droit commun et le FNADT (17 M€ en 2021) et les enveloppes dédiées du plan de relance (notamment les DSIL exceptionnelle et « rénovation énergétique » à hauteur de 7,3M€ en 2021) afin d'appuyer les projets présentés par les collectivités ou leurs groupements.

Participer à la méthode de développement du partenariat et à la mobilisation des différents fonds publics et notamment des fonds de relance et européens par les acteurs locaux.

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REpondRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE

A. Un territoire peu dense mais attractif, entre métropolisation et littoralisation

Le territoire est vaste (2ème département après la Gironde), peu dense (7,3 % de la population d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; et une densité de 44 ,1 habitants/km², soit : l'une des densités des plus faibles de la région - 70,9 au niveau régional en 2017-) ; mais attractif démographiquement +10,49% entre 2008 et 2019. Son attractivité se répartit entre le littoral, deux agglomérations structurantes et des territoires ruraux bien vivants (« autour d'un semis de villages et centres-bourgs qui proposent les services de proximité indispensables à de faibles densités »).



Son attractivité est renforcée par son dynamisme économique et la qualité du cadre de vie : le département bénéficie d'un environnement préservé (compte un parc naturel régional et trois réserves naturelles) ; d'une grande richesse de paysages (littoral, massif forestier, ...) et d'un patrimoine naturel, architectural et culturel diversifié, ...

Le territoire est impacté par un processus simultané de connexion aux principaux bassins de vie et de littoralisation : « Les Communautés de communes du Littoral Landais regroupent un tiers des Landais » ; la croissance est soutenue par le tourisme littoral et le développement résidentiel, bien que les territoires ruraux restent tout de même attractifs, en dépit d'un repli de l'emploi.

Il existe un fort enjeu de mobilité : le département est un lieu de passage nord-sud essentiel en Europe. Il est traversé par de grands axes routiers et ferroviaires majeurs reliant Nord et Sud (l'A63 pour relier l'Espagne, l'A64 et l'A65 pour l'accès aux Pyrénées et vers Toulouse, et la liaison TGV Paris-Dax-Hendaye) dont la prolongation vers les Landes et la frontière espagnole est indispensable.

Les mobilités quotidiennes doivent être optimisées : le Département dispose de compétences en lien direct avec les questions de mobilité (voiries départementales, transport des élèves en situation de handicap, itinéraires cyclables, solidarités humaines et territoriales).

Or, dans les Landes, le principal enjeu concerne les modes de déplacements et une réflexion a été engagée pour proposer des solutions de mobilités durables (Pour les déplacements domicile-travail, « les flux sont majoritairement concentrés sur les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax mais, aussi, avec un effet d'entonnoir lié aux infrastructures en direction du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz » et 89,7% des salariés circulent en voiture, contre moins de 75% en Gironde en 2015).

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation du cadre et de la qualité de vie des Landais et Landaises,
- Action pour favoriser un développement intégré et équilibré des territoires :
 - Accompagnement des projets de territoire post crise dans toutes leurs dimensions : économique, sociale et environnementale,
 - Maîtrise du développement de l'emprise urbaine et actions pour favoriser le développement de l'habitat social,
 - Développement d'une gestion plus intégrée des forêts et renforcement de la préservation des espaces naturels,
 - Actions pour favoriser la revitalisation des centres-bourg, petites villes de demain, cœur de ville...
- Développement des accès aux services de proximité pour tous, notamment les services de santé,
- Développement de mobilités « partout et pour tous ».

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Convention Banque des Territoires et Département des Landes sur les Petites Villes de Demain,
 - Création d'une foncière départementale avec la Banque des territoires.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Action cœur de ville,
 - Petites villes de demain,
 - AMI réinventons nos cœurs de ville,
 - Programme France Services,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan vélo 2018 - 2024.
 - Déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles
 - Contrats locaux de santé
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Règlement d'intervention départemental pour la revitalisation des centres bourgs,
 - Politique Départementale de Mobilité.

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Projets d'investissement pour la redynamisation des centres-bourgs et le soutien à la ruralité et aux services publics locaux (espaces France Services),
 - Opérations de revitalisation des centres-bourgs et petites villes,
 - Ingénierie et projets structurants portés par les territoires,
 - Rénovation du patrimoine,
 - Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP),
 - Aménagement de voiries,
 - Création, aménagement, requalification de Voies Vertes,
 - Schéma du covoiturage ; Expérimentations et mise à disposition de véhicules électriques ; Déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique (bornes « ultra-rapide ») ; déploiement de flottes publiques de vélo, développement d'un système de court-voiturage, covoiturage de courte distance, pouvant associer un ou plusieurs territoires péri-urbains et une agglomération (dans le cadre de la mobilité du quotidien) ...
 - Développement de l'offre sportive.
 - ...
-

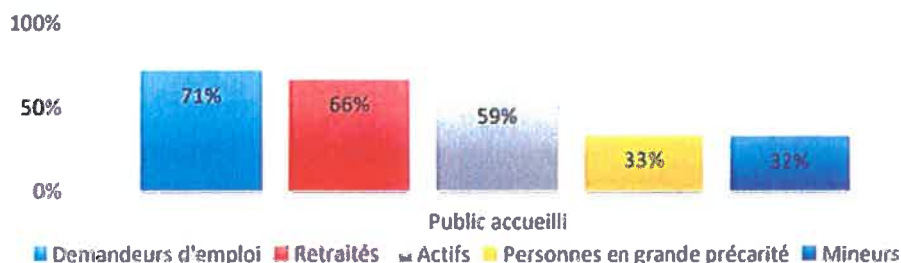
B. Un territoire connecté mais des usages numériques à faciliter

Le **déploiement de la couverture numérique** est en bonne voie : mi-2023, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce aux déploiements mis en œuvre par le SYDEC, Altitude infrastructure dans le cadre de la convention AMEL du 20 septembre 2019, Grand Dax THD (sur la CA du grand Dax) et Orange (sur MDM agglomération) par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Une première étape avait été la mise en place du bon haut débit dès 2020.

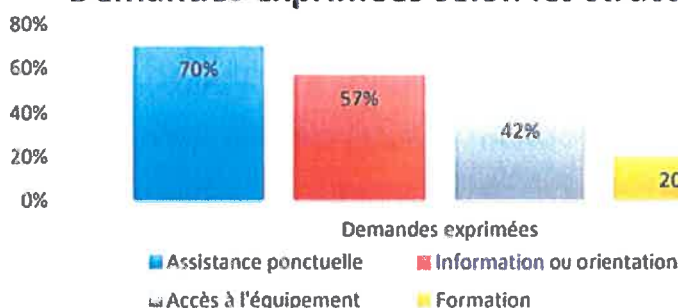
La couverture en téléphonie mobile par les différents opérateurs reste à parfaire, les remontées des collectivités sur leurs difficultés de couverture étant traitées, dans le cadre du New Deal Mobile. Par ce biais, l'État peut imposer aux opérateurs l'installation de pylônes dans les zones les moins bien couvertes dans une limite de 5000 sites au niveau national, le choix des sites landais étant effectué par une équipe projet associant l'État, le Conseil départemental, le SYDEC et l'AML.

Selon un diagnostic de l'ALPI, « plus de 160 000 landaises et landais [aux profils variables] soit : près de 40% de la population, seraient concernés par des difficultés pour réaliser des démarches en ligne », soulignant le poids de **l'illectronisme** encore prégnant et la nécessité de mettre à la disposition de tous : des structures, de l'accompagnement et des lieux d'accueil autour du « numérique ».

Profils accueillis par structure



Demandes exprimées selon les structures



Source : Stratégie pour un numérique inclusif, ALPI pour le CD des Landes, janvier 2020.

Parallèlement, la **prévention des risques liés au numérique** est un besoin croissant : le développement du télétravail lié à la pandémie de Covid-19 et la récente cyber-attaque contre le centre hospitalier de Dax au rançongiciel, début février, ont mis en lumière les enjeux cruciaux liés à la cybersécurité dans les Landes depuis 2020 pour les administrations, comme pour les entreprises et les particuliers. Or, en Nouvelle Aquitaine et dans le département, des territoires se positionnent progressivement comme centres de ressources de cybersécurité territoriaux (dont Mont-de-Marsan), ...

Défis pour le territoire des Landes

- Déploiement de la couverture numérique,
- Développement des usages numériques et actions pour faciliter l'accès aux services,
- Limitation de la fracture numérique,
- Renforcement de l'expertise et de l'offre en matière de cybersécurité.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat/ Conseil départemental :
 - Programme de déploiement du haut débit et du réseau de fibres optiques dans les Landes avec l'appui du plan France Très Haut Débit,
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique et certaines actions du plan de relance en particulier le déploiement des conseillers numériques avec la convention signée entre le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, le département et l'ALPI,
 - New deal mobile (couverture ciblée des zones prioritaires en matière de téléphonie mobile).
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Appels à projets du plan de relance sur la transformation numérique des collectivités locales,
 - Appels à projets de l'État en matière de cyber sécurité (ANSSI, banque des territoires).

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Développement d'une ingénierie et de stratégies numériques territoriales,
- Investissements autour des infrastructures liées à la gestion de données (Data Center),
- Projets pour la dématérialisation des procédures (portail téléservices pour le citoyen),
- Investissements pour la cybersécurité (protection ; formation ; modalités d'accès à distance pour les agents, ...)

C. Des indicateurs sociaux impactés par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Avant la crise, les **Inégalités et la pauvreté dans les Landes étaient moins marquées qu'en Nouvelle-Aquitaine** et en France (part des ménages imposés en 2017, de 48,8 %, est légèrement supérieure à la moyenne régionale 48,5% ; faible taux de pauvreté (11,7 %) contre 13,5% au niveau régional.

La part des **jeunes** est moins importante qu'en Région, mais c'est un groupe **marqué par une forte précarité**.

Toutefois, des évolutions sociétales sont à l'origine de **nouveaux besoins** liés au renouvellement démographique (nouveaux arrivants) ; à la recomposition des familles ; à la monoparentalité (qui représente près de 21% de la population landaise) ; ou à l'isolement (qui concerne près de 6% des moins de 40 ans et 8% des plus de 65 ans, tandis que cet isolement augmente ces dernières années chez les seniors, ...).

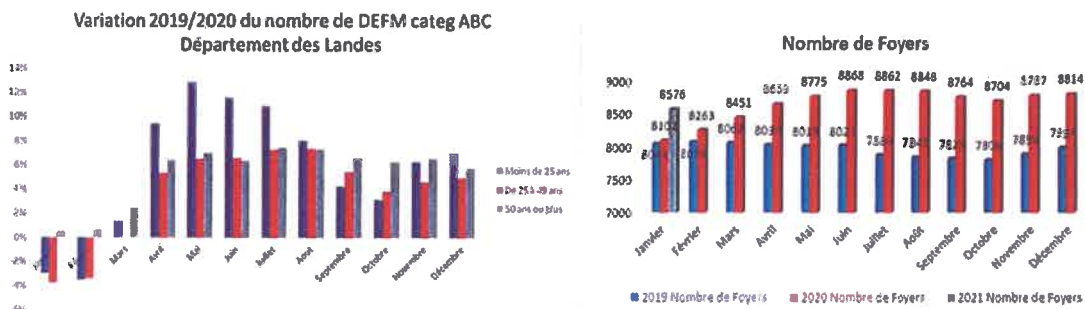
- **La recomposition du fait familial et isolement, un défi collectif**

source INSEE 2016		LANDES	
	pers seule moins de 40 ans	pois dans la population évolution 2011-2016	6% -84 -1%
	couple sans enfant	pois dans la population évolution 2011-2016	32% 2516 20%
	famille avec enfants	pois dans la population évolution 2011-2016	25% 216 2%
	Famille monoparentale et personnes seules de 40 à 65 ans (conjoint séparé)	pois dans la population évolution 2011-2016	21% 4978 40%
	retraité seul plus 65	pois dans la population évolution 2011-2016	8% 4943 39%
Augmentation totale du nb de ménages		12 570	
Augmentation annuelle		2514	

Source : PLH des Landes, janv. 2021.

Les effets de la crise sont déjà sensibles avec une augmentation du taux de chômage, du nombre de bénéficiaires du RSA et des besoins d'accompagnement aggravés par la crise économique, la pandémie liée à la COVID 19 et le confinement.

L'augmentation du chômage est de +4,8% de demandeurs d'emplois (DE) entre janvier 2020 et janvier 2021 avec un impact plus fort sur les jeunes Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA entre janvier 2020 et janvier 2021 de +7,9 % et en terme de nombre de foyers + 6,6%.



Les effets de la crise vont aussi aggraver les **difficultés liées au logement**. Si le département des Landes est moins touché que d'autre par la pauvreté, il se caractérise pour autant par une géographie sociale contrastée : les cœurs d'agglomérations de Dax (19% de taux de pauvreté) et de Mont-de-Marsan (15% de taux de pauvreté) doivent faire face à des niveaux de fragilité sociale importants, notamment dans les quartiers centraux anciens ou au sein des quartiers HLM péri-centraux ; la fragilité financière des ménages et la pauvreté sont aussi largement présentes dans les territoires ruraux, notamment dans les cœurs de bourgs de l'armature urbaine du département, ... Ces réalités multiples de la fragilité et de la précarité financière des ménages mettent en avant **les enjeux d'accès et de maintien au logement dans de bonnes conditions** (notamment en regard de la précarité énergétique), et des **enjeux différenciés selon les territoires**, d'autant plus en situation de crise économique et sanitaire liée à la pandémie.

Demande de logements sociaux

SNE fin 2018	Demandes en cours	Demandes en cours Hors mutations	Demandes satisfaites Tous	Demandes satisfaites Hors mutations	Indicateur de pression LEC
Aquitaine (2016)	76 563	56 023	18 400	14 381	3,9
Landes (2018)	11 686	8 682	1 572	1 311	6,6
Pays Adour Landes Océanes	6 722	4 957	932	784	6,3
CA du Grand Dax	2 121	1 525	411	343	4,4
CC du Seignanx	2 202	1 602	279	219	7,3
MACS	2 399	1 830	242	222	8,2
CA Mont de Marsan	1 557	1 075	320	247	4,4
Hautes Landes Armagnac	674	534	73	65	8,2
Landes Nature Côte d'Argent	1 435	1 069	125	104	10,3
Pays Chalosse Tursan	1 298	1 047	122	111	9,4

Source : PLH des Landes, Janv. 2021 (LEC : Loi Egalité et Citoyenneté qui a réformé les attributions de logements sociaux)

Classement des logements HLM en regard des performances énergétiques

source RPLS 2018	A-B-C	D	E-F-G	nr	Total
Landes Nature Côte d'Argent	53%	28%	14%	5%	1 620
Pays Adour Landes Océanes	63%	22%	5%	9%	6 791
Haute Landes Armagnac	29%	45%	26%	0%	1 002
CA Mont de Marsan	55%	22%	14%	8%	2 777
Chalosse Tursan	45%	46%	5%	5%	1 293
Département des Landes	56%	27%	10%	7%	13 483

Source : PLH des Landes, Janv. 2021

Défis pour le territoire des Landes

- Lutte contre la pauvreté et développement d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi (valorisation des compétences, découverte des métiers...) et valorisation des emplois des secteurs en tensions afin de faciliter le rapprochement entre les compétences et les besoins des entreprises (formation, diffusion des offres, connaissances des compétences recherchées...)
- Accompagnement des jeunes dans l'insertion, dans les cursus de formation mais aussi dans l'accès à l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA de longue durée, ...)
- Levée des freins professionnels et sociaux (accès au logement ; garde d'enfants ; mobilité ; fracture numérique, ...)
- Soutien aux familles (déploiement l'offre à destination de la petite enfance, des jeunes, et des parents ; et animation de la vie sociale).
- Accès à l'emploi.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (convention Etat/Département),
 - Le Plan Départemental de l'Habitat PDH 2021-2027,
 - Le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées des Landes 2017-2023,
 - Schéma départemental de services aux familles (SDSF) 2019-2024,
 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes 2018-2024,
 - Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2025 (PTI),
 - Expérimentation du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE) du Département des Landes (candidature validée en avril 2021).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma landais de prévention et de protection de l'enfance 2016-2022,

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

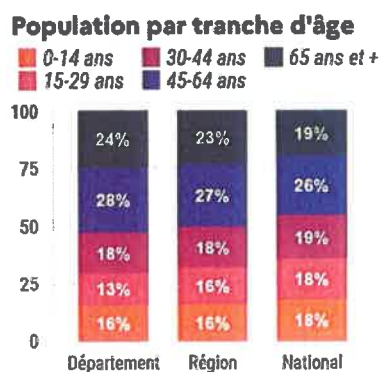
- Investissements pour des réhabilitations lourdes du parc HLM,
- Investissements pour la production de logements sociaux,
- Projets d'accompagnement dans des parcours résidentiels de groupes spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage, saisonniers, ...) ; expérimentations sur le bâti ou le foncier adapté (« villages de saisonniers ») ; acquisition du foncier et innovations (production d'habitat léger et/ou modulable) ; volet financier et ingénierie pour proposer des solutions juridiques et de gestion ; projets d'habitat groupé et inclusif (via la domotique), ...
- Accompagnement des ménages pour lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- Transformation numérique dans l'habitat et offre de nouveaux services d'accompagnement,
- Actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi,
- Levée des freins professionnels et sociaux,
- ...

D. Un vieillissement de la population au cœur des projections

Selon les projections de l'INSEE, en 2050, la population des plus de 75 ans doublera dans les Landes (+50 000 séniors). En 2050, un landais sur cinq aura plus de 75 ans (20% contre 15% aujourd'hui)

En découlent de **nouvelles formes de dépendances** (liés par exemple à de nouvelles pathologies, dont Alzheimer) et de **nouveaux besoins** (équipements à domicile, assistance, prise en charge, etc., ...)

Une **offre de service de santé accessible** et supérieure à la moyenne nationale : l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (qui tient compte de l'offre et de la demande sur le territoire en matière de santé et du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins) est de 4,2 dans les Landes, contre 3,9 pour le reste de la France, en 2018.



Défis pour le territoire des Landes

- Accès à l'autonomie des Landais les plus âgés (soutien et modernisation du maintien à domicile)
- Amélioration de l'offre et de la prise en charge de séniors et personnes handicapées
- Maintien l'offre de services de santé et autres services de proximité pour les personnes âgées
- Développement d'une silver-économie et valorisation des « métiers liés au grand âge »

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan « Bien vieillir dans les Landes ».
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique, aidants connect ou encore le déploiement des conseillers numériques France Services,
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Programme France Services.

Nature des projets et des Investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Investissements pour la prise en charge des personnes en EHPAD,
- Rénovation des EHPAD,
- Accompagnement de projets locaux pour la consolidation de l'offre « interstilielle » Habitat intergénérationnel...
- Projets pour le maintien à domicile,
- Investissements pour la structuration, valorisation des métiers liés au « grand âge » ; projet de création d'une plateforme métiers de l'autonomie,
- ...

E. Un Environnement de qualité mais soumis aux effets du changement climatique et de l'activité humaine

L'environnement naturel des Landes est **riche** et constitué de **nombreux espaces naturels**, à préserver pour la qualité de vie et la biodiversité. Les Landes disposent d'un patrimoine naturel reconnu, qui fait déjà l'objet de travaux de recherche et d'actions de préservation à travers des dispositifs divers, dont le réseau des sites Nature 40¹.

En effet, la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité constitue un des principaux domaines d'intervention du Département en matière de politique environnementale, au titre de sa compétence « Espaces Naturels Sensibles ». Le Schéma Nature 40 cadre l'action départementale en matière d'acquisition et gestion de sites, d'acquisitions de connaissances sur la biodiversité landaise et de valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public.

La préservation des ressources naturelles, au 1^{er} titre desquelles la **ressource en eau**, est un autre **champ d'intervention déterminant** (protection des aires de captage, interconnexions des réseaux).

Le territoire est **fortement soumis aux effets du changement climatique**, les risques naturels (inondations, tempêtes, ...) sont accentués et leur fréquence augmente. A l'image de la côte landaise soumise aux risques naturels (recul du trait de côte, submersion marine) ou encore l'espace rivière contraint à de forts aléas. Les événements climatiques fréquents de ces dernières années ont occasionné de nombreux dégâts aux ouvrages de protection en bordure de cours d'eau.

En matière de dépendance et de consommations énergétiques, les Landes sont le **4^{ème} département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine** avec 16 670 Gwh d'énergie consommée en 2016 représentant 8% de la consommation énergétique de Nouvelle-Aquitaine.

Les consommations énergétiques sont ainsi caractérisées :

- 39% sont d'origine industrielle avec plus de 17 900 salariés sur plus de 600 établissements
- 29 % liées au transport (déplacement de personnes et de marchandises) induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A63, A65, ...)
- Et enfin, 21 % dues au parc résidentiel composé à 74 % de maisons individuelles.

La consommation énergétique est assurée à 49 % par des ressources fossiles (pétrole et gaz), **31 % par les énergies renouvelables** et 20 % par électricité. Il s'agit du **2^{ème} département contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine** avec 6 112 GWh soit **16 % de la production énergétique régionale** (9 % photovoltaïques, 3 % géothermie, 77 % biomasse, méthanisation, ...). La part des énergies renouvelables rapportée à la consommation d'énergie finale est de 36,7% (23,1 % en Nouvelle-Aquitaine). A noter que le département est le 2nd producteur d'énergie à partir du photovoltaïque au niveau national.

1

Source : site du Département, <https://www.land.es.fr/patrimoine-naturel>

Une mobilisation est d'ores et déjà engagée en faveur du développement durable :

L'Assemblée départementale a adopté lors de la session du 3 novembre 2014 son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) actualisé en Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016. La finalité première de ce plan est la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la collectivité. Les Landes comptent actuellement sept territoires labellisés "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPC) et deux EPCI engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'Etat et le Département ont par ailleurs engagé l'élaboration d'une **Stratégie Départementale de la Transition énergétique** à l'horizon 2030. Cette stratégie initiée en 2020 et articulée avec les démarches des territoires au niveau local (PCAET, SRADDET, ...) est bâtie autour d'un triptyque : sobriété énergétique, maîtrise des consommations et énergies renouvelables. Elle se décline donc en orientations stratégiques et en un plan d'actions qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs pour fédérer l'ensemble des parties prenantes et des territoires autour d'une stratégie partagée.

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation des ressources naturelles, milieux et paysages,
- Protection de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et résilience des espaces,
- Rénovation thermique et réduction de la consommation et de la dépendance énergétiques,
- Développement des énergies renouvelables et d'une croissance verte (innovation).

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME avec la contribution du Conseil départemental.
 - Stratégie départementale de la transition énergétique dans les Landes 2021-2030,
- ↳ Politiques de l'Etat
 - 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité (consultations en cours),
 - Programmes de l'office français pour la biodiversité (Atlas de la biodiversité communale, Territoires engagés pour la nature...),
 - Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV),
 - Territoires à énergie positive (TEPOS),
 - Contrats de transition écologique,
 - Politiques de l'ADEME (contrats d'objectifs de territoire, développement d'énergies renouvelables, économie circulaire, tourisme durable...),
 - Politiques de soutien à la rénovation énergétique (dotations aux collectivités, rénovation de bâtiments Etat, dispositif ma Prim renov pour les particuliers...).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma Départemental des espaces naturels sensibles : Schéma Nature 40.

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Les aménagements de sites naturels,
- Projets visant à limiter l'artificialisation des sols (objectif « zéro artificialisation nette »),
- Projets contribuant à la protection du littoral,
- Projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels (ENS et Natura 2000, trame verte et bleue, ...), développer les séquences « Eviter- Réduire- Compenser »,
- Projets autour de la qualité des ressources naturelles (Eau/micropolluants, ...)
- Investissements pour la prévention du risque d'inondation,
- Etudes autour des Parcelles à valoriser (PAV) ; diagnostics et études sur les friches industrielles, forestières et agricoles à réhabiliter, sur les zones à dépolluer, le recyclage foncier ;
- Reconstruction énergétique et Rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités, des établissements publics,
- Projets pour l'efficacité énergétique des logements sociaux,
- Projets pour l'efficacité énergétique des collectivités (éclairage public, ...),
- Investissements pour une plateforme énergétique d'appui aux particuliers,
- Projets pour l'efficacité énergétique des élevages agricoles (label bas-carbone),
- Projets de développement des ENR (ENR thermiques ; photovoltaïques, énergies marines ; biogaz ; projets agrivoltaïques, etc.),
- investissements en faveur du biocontrôle en agriculture, pour les économies d'énergie et la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau),
- ...

F. Un territoire créateur d'entreprises pérennes, des filières porteuses, une économie à forte saisonnalité

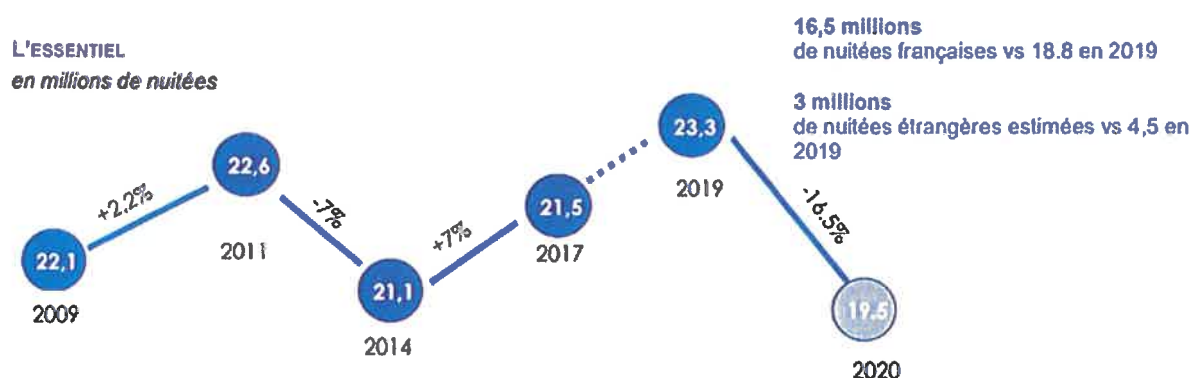
Dans les Landes, les **créations d'entreprises sont nombreuses** (le département polarise 7% des créations d'entreprises en région à septembre 2020 ; parmi les plus dynamiques sur la création d'entreprises en 2020 en région), **pérennes** (des défaillances en recul de 38,9% en septembre 2020 par rapport à l'an passé) et **peu impactées par la Covid-19** (en septembre 2020, 6 564 entreprises créées, soit + 11,7 % par rapport à septembre 2019).

Trois secteurs Industriels (agroalimentaire, bois et aéronautique) et des **filiales diverses et spécifiques aux Landes** : le **tourisme** et le **thermalisme** sont des moteurs de l'économie landaise, bien qu'ils touchent différemment les territoires (2ème département dans la région pour les nuitées recensées entre mai et septembre ; un secteur de l'hébergement-restauration qui regroupe 7,8% de l'emploi salarié du département au dernier trimestre 2020 ; près de 95% des nuitées totales réparties sur la côte landaise, 5% à l'intérieur des terres et 44,1% en zone thermale) ; dans la plus grande région agricole de France, la **maïsculture** est un autre secteur de poids (représente près des neuf dixièmes de la surface agricole utilisée du département, faisant des Landes le 1^{er} producteur national de maïs et de maïs doux) ; avec un taux de boisement de plus de 60 % (massif forestier des Landes de Gascogne), la **syviculture** et l'exploitation forestière permettent au département de produire 36 % de la récolte totale de bois en Nouvelle-Aquitaine (en particulier le pin maritime), alors que la région représente elle-même 27 % de la récolte nationale en 2016).

Une **économie à forte saisonnalité** : deux secteurs majeurs de l'économie landaise, le tourisme (économie touristique et thermalisme) et l'agriculture (cultures de l'asperge, fruits rouges, kiwis, légumes, maïs ou activités agroalimentaires : volaille, conserveries ...) mobilisent une part prépondérante d'emplois saisonniers (« appel à une main d'œuvre externe qui attire sur des périodes courtes de nombreux jeunes »²). Cela impacte à la fois le marché de l'emploi et les besoins en matière d'infrastructures (dont le logement, ...).

Des filières **fragilisées** :

La **filiale du tourisme** même si elle a pu résister en haute saison et grâce aux touristes français a quand même perdue 16,5% des nuitées sur l'année 2020 par rapport à 2019.



On remarque plus d'impact sur le tourisme intérieur (baisse de plus de 30%) que sur la côte et un recul marqué de la clientèle étrangère sur le littoral.

Côte landaise : 79 % des nuitées totales
 Baisse annuelle de la clientèle française: -5.6%/2019 : un recul qui ne doit pas occulter une hausse de la clientèle en haute saison et en arrière-saison (+6.4% en juillet et +12.5% en septembre /2019).
 Baisse de la clientèle étrangère: -32%/2019 -80% en avril.



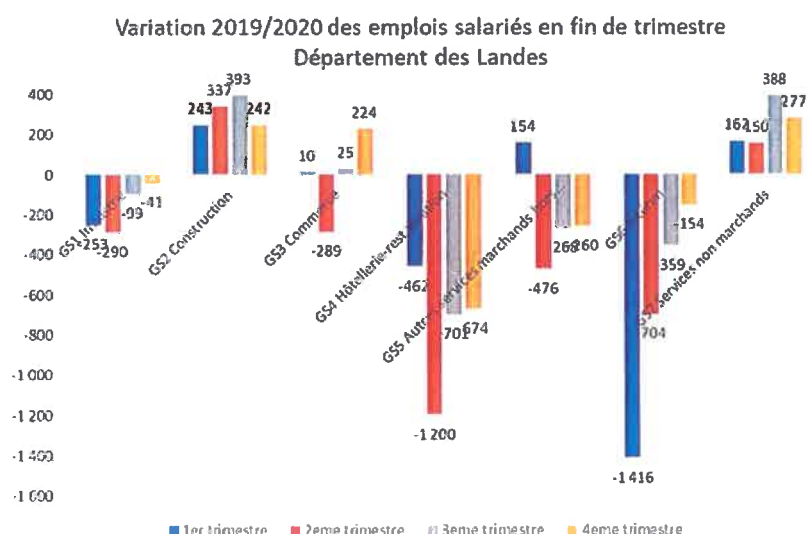
Intérieur des Landes : 21 % des nuitées
 Les nuitées touristiques françaises baissent : -31.5% /2019.
 Une tendance que l'on retrouve à chaque saison.
 Baisse de la clientèle étrangère de -41%/2019.

Le thermalisme, secteur moteur pour certains territoires, a perdu en 2020 67% de sa fréquentation habituelle n'ayant pu fonctionner que quelques mois dans l'année.

Le soutien de l'Etat dans le cadre des mesures d'urgences et de soutien aux entreprises (avril 2021) a permis de maintenir l'emploi et d'éviter les faillites d'entreprises landaises notamment par le biais du fonds de solidarité (14 000 entreprises aidées pour 175M€ au 25 mai 2021), les prêts garantis par l'Etat (plus de 5000 prêts pour 563M€) et les reports d'échéances fiscales (près de 470 entreprises concernées pour 21M€)

En matière d'emploi :

Les Landes ont une structure d'emploi marquée par un secteur agricole et un secteur de la construction supérieurs à la moyenne nationale et par un secteur industriel qui reste fort. La crise a particulièrement touché les secteurs de l'hôtellerie/restauration, du tourisme (9000 emplois dans e, notamment la filière thermale ainsi que le commerce. Une attention particulière devra être portée sur l'emploi dans ces secteurs.



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	139 864	100,0	146 909	100,0	146 997	100,0	48,7	84,2
Agriculture	8 584	6,1	8 166	5,6	7 383	5,0	30,0	47,6
Industrie	22 312	16,0	21 401	14,6	20 111	13,7	31,6	92,7
Construction	11 365	8,1	12 083	8,2	11 029	7,5	10,6	69,7
Commerce, transports, services divers	53 579	38,3	56 985	38,8	57 498	39,1	48,2	80,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	44 024	31,5	48 273	32,9	50 975	34,7	67,0	93,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Défis pour le territoire des Landes

- Maintien de l'activité des entreprises et de l'emploi au-delà des périodes de soutien immédiats du plan de relance
- Soutien aux agriculteurs et filières et entreprises en difficulté,
- Développement de nouvelles activités, entreprises et emplois de proximité

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Démarche relative aux Parcelles à valoriser.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Dispositifs du plan de relance pour soutenir l'investissement industriel et appuyer les entreprises dans leur développement (exportations, transition écologique, numérisation...),
 - Aides du plan de relance au secteur agricole, alimentaire et forestier,
 - Dispositifs du plan de relance pour favoriser l'emploi (plan 1 jeune une solution, aides à l'embauche...),
 - Aides au développement de projets alimentaires territoriaux,
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma départemental du tourisme et du thermalisme,
 - Projet Alimentaire Départemental Territorial

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE

Durant la phase d'élaboration, les territoires porteurs de CRTE seront accompagnés par l'État ou le Conseil départemental selon différentes modalités en fonction des besoins exprimés :

- Mobilisation par l'ANCT de ses marchés d'ingénierie (CC du Seignanx et CC du pays d'Orthe et Arrigans),
- Financement par l'ANCT d'ingénierie privée (CC Maremne Adour Côte Sud et CA du Grand Dax),
- Accompagnement par le CEREMA (PETR Landes Nature Côte d'Argent),
- Financement d'un chargé de mission via le FNADT (Mont-de-Marsan Agglomération),
- Accompagnement par le cabinet EDATER missionné par le Conseil départemental (PETR Adour Chalosse Tursan, Territoire Haute Lande et Armagnac).

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

L'accord de partenariat a vocation à s'appliquer dès la phase de conception des CRTE ainsi que durant la vie de ces contrats, notamment lors de la détermination annuelle des projets ayant vocation à être financés.

En cas d'évolution des stratégies ou de politiques nationales, les porteurs de CRTE en seront avisés par l'État et/ou le Conseil départemental afin que les nouvelles données soient prises en compte dans les stratégies locales ou à tout le moins dans les modalités de choix des projets portés par le CRTE.

Cet accord pourra être revu à l'initiative de l'État ou du Conseil départemental en cas d'évolutions majeures dans les politiques menées par l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires

Signé en présence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

A Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2021

La Préfète des Landes



Cécile Bigot-Dekeyzer

Le Président du Conseil Départemental
des Landes

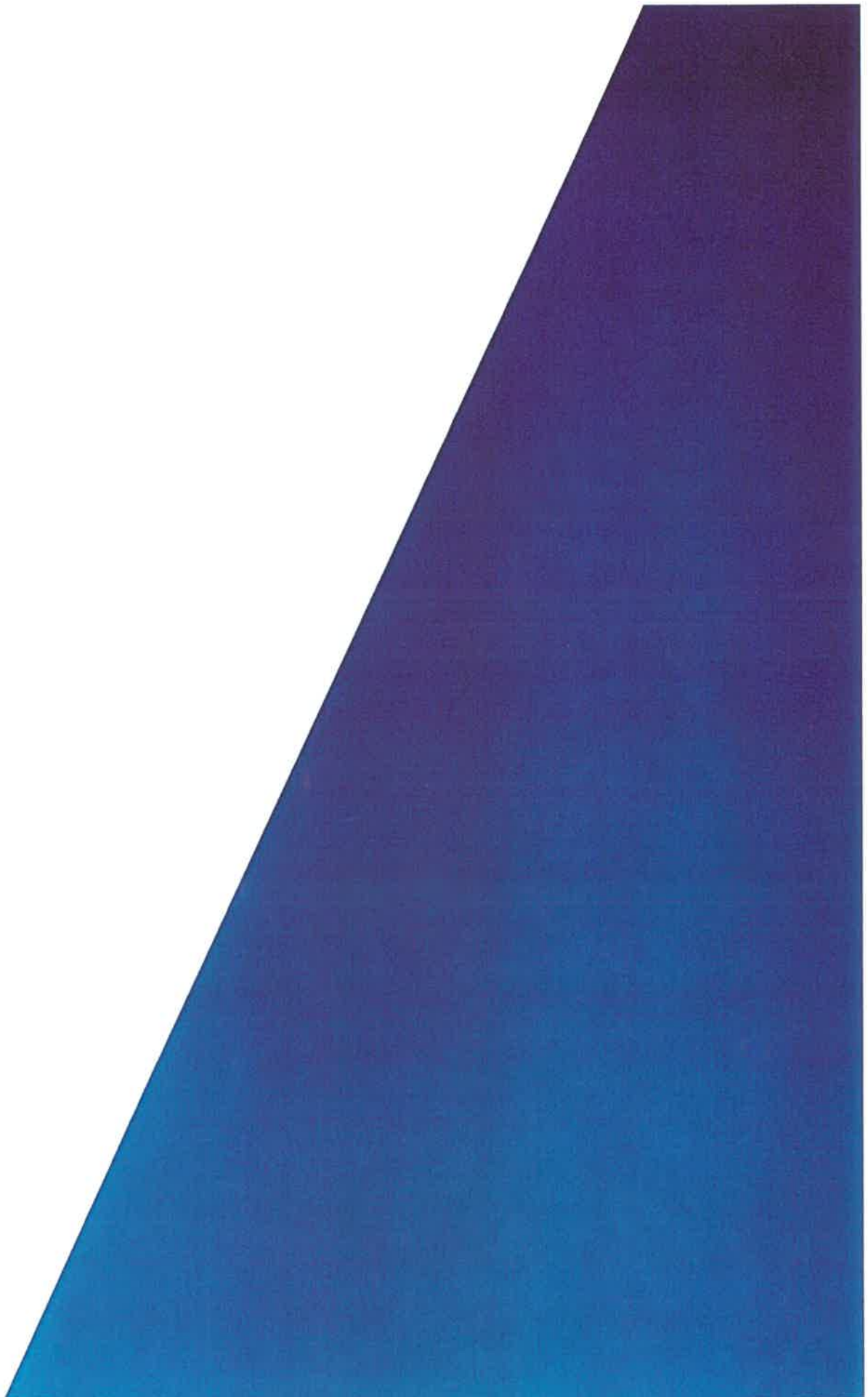


Xavier Fortinon



Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Aménagement des technopôles, centres d'enseignement et de recherche, éco-campus ; labellisation de technopôle par le réseau RETIS,
 - Développement de démarches qualité dans le tourisme/ thermalisme,
 - Immobiliers d'entreprises et parcs d'activités portés par des collectivités ou établissements publics,
 - Digitalisation de l'agriculture et investissements pour la « Ferme du futur » (expérimentations autour du biocontrôle, du traitement de l'image, de la robotique et de l'IA au service d'une agriculture connectée, innovante ; expérimentations autour de l'agro-solaire...)
 - Projets liés à la restauration collective des Landes (établissements scolaires et de santé),
 - Investissements pour la communication grand public et la mobilisation des acteurs sur les produits locaux et de qualité,
 - Investissement pour développer les transformations locales des produits alimentaires : légumeries, maraîchage...
 - Développement du tourisme d'intérieur, engagement de projets touristiques locaux portés par le Département et coordonnés avec les collectivités locales (Domaine départemental d'Ognoas, Abbaye d'Arthous, Sorde l'abbaye...),
 - Développement d'offres globales touristiques alliant patrimoine, tradition, culture et gastronomie, activités de loisirs...
-
- ...



Indicateurs de suivi CRTE/ISO 37101

Thèmes	Réalisation	Résultats	Impacts	Observations	Domaines	Finalités DD	Finalités DD
Gouvernance – Partenariats	Partenaires impliqués dans le pilotage du CRTE : nombre Partenaires hors Etat et collectivités locales : nombre Comités de pilotage : nombre Comités techniques : nombre			<i>Pilotage global du programme</i>	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Attractivité	
Suivi de l'avancement du programme	Jalons du programme à déterminer (actions phares du programme)			<i>Pilotage global du programme</i> Actions à identifier pour information des comités technique et de pilotage sur leur avancement (actions emblématiques du programme)	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Attractivité	
Economie du programme	Dépenses des actions : montants (en k€) Aides financières par organisme financeur : montants (en k€)	Investisseurs : nombre Investissements : montant (en k€) Effet levier = financements privés / financements publics	Création d'emplois : nombre (etp) Création d'entreprises : nombre Activité économique générée par les projets financés : Chiffre d'affaires (en k€/an) Valeur ajoutée (en k€/an) Pour les équipements publics : Coûts de fonctionnement (en k€/an)	<i>Pilotage global du programme</i> Informations à alimenter par chaque action	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Attractivité	
Engagement		Actions individuelles (portées par des personnes physiques) : nombre Actions portées par des personnes morales : nombre Nouvelles actions : nombre / montant (en k€)		<i>Pilotage global du programme</i> Informations à alimenter par chaque action	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Attractivité	
Bénéficiaires		En cumul pour tous les domaines : Bénéficiaires, personnes physiques : nombre Bénéficiaires, personnes morales : nombre		<i>Pilotage global du programme</i> Informations à alimenter par chaque action concernée À identifier par domaine : réhabilitation de logements, alimentation, sport, culture, aide scolaire, EIT ...	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Bien-être	
Animation	Actions d'animation : nombre Moyen dédiés à l'animation : etp	Bénéficiaires, personnes physiques : nombre Bénéficiaires, personnes morales : nombre		<i>Pilotage global du programme</i> Informations à alimenter par chaque action concernée À identifier par domaine : réhabilitation de logements, alimentation, sport, culture, aide scolaire, EIT ...	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Bien-être	Cohésion sociale
Nouveaux services	Outils numériques d'aides à la décision : nombre Outils numériques (plateformes ...) mis à disposition du public : nombre Services d'appui au montage de projets : nombre	Connexions aux sites grand public : nombre Projets accompagnés : nombre Bénéficiaires , personnes physiques : nombre		Plateformes d'information, d'appui aux projets, d'information sur les déplacements ...	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Bien-être	

Indicateurs de suivi CRTE/ISO 37101

Information / participation citoyenne	Actions d'information : nombre Actions de concertation : nombre Actions de co-construction : nombre	Actions d'information Individus (personnes physiques) impliqués : nombre Personnes morales impliquées : nombre Actions de concertation Individus (personnes physiques) impliqués : nombre Personnes morales impliquées : nombre Actions de co-construction Individus (personnes physiques) impliqués : nombre Personnes morales impliquées : nombre		<i>Pilotage global du programme</i> <i>Indicateurs communs</i>	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Bien-être	Cohésion sociale
Revitalisation centres-villes et centres-bourgs : pilotage – coordination	Actions sur les espaces publics : nombre de projets Actions pour la réhabilitation de logements et de locaux commerciaux : nombre d'actions Actions d'animation type managers centre-ville ... : nombre / etp dédiés (à cumuler dans la rubrique animation)	Espaces publics aménagés : nombre / surface (en m ²) Logements réhabilités : nombre / surfaces (en m ²) Locaux commerciaux réhabilités : nombre / surfaces Immeubles réhabilités : nombre	Evolution du marché immobilier avant/après l'action : Vacance : nombre / taux Stock à la vente : nombre de logements / nombre de locaux commerciaux Stock à la location : nombre de logements / nombre de locaux commerciaux Délais de vente : nombre de mois Valeurs immobilières, à la vente (en €/m ²) À la locations (en €/m ² x an) Evolution de la population du centre-bourg/centre-ville : Nombre de ménages Nombre d'habitants	<i>Pilotage d'un axe spécifique du programme pouvant coordonner plusieurs types d'actions (espaces publics, habitat, commerce ...)</i>	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Bien-être	Attractivité
Ecologie industrielle et territoriale (EIT)		Entreprises sensibilisées : nombre Salariés sensibilisés : nombre (bénéficiaires) Entreprise impliquées : nombre Diagnostics réalisés : nombre Économies de CO2 identifiées (t éq.CO2) Projets développés suite aux diagnostics : nombre	+ Impacts thématiques (déchets, mobilité ...)	+ indicateurs animation + indicateurs information/participation citoyenne + indicateurs bénéficiaires <i>Indicateurs ADEME</i> Identifier les résultats des indicateurs thématiques (mobilité, déchets, alimentation ...) relevant des actions de l'axe EIT	Gouvernance, responsabilisation et engagement	Ressources	Environnement
Renforcement des compétences	Actions de formation : nombre / nombre d'heures Actions d'accompagnement : nombre / durée	Individus formés : nombre / nombre x durée (en J x individus) Personnes morales bénéficiaires des actions de formation : nombre (bénéficiaires)		<i>Pilotage global du programme</i> <i>Indicateurs communs</i>	Éducation et renforcement des compétences	Bien-être	Cohésion sociale
Innovation		Innovations : nombre Gains de maturité : niveau TRL avant/après Innovations répliquées : nombre de réplcation / innovation		<i>Pilotage global du programme</i> <i>Indicateurs communs</i>	Innovation, créativité et recherche	Attractivité	

Aménagement / bâtiments / équipements	<p>Bâtiments recyclés : nombre / surfaces (m2) Bâtiments tertiaires construits : surfaces (m²) Bâtiments résidentiels construits : nombre de logement / surfaces (m²) Bâtiments industriels et hangars construits : surfaces (m²) Toiture végétalisées : surfaces (m²) Façades végétalisées : surfaces (m²)</p> <p>Sols aménagés : surfaces (m²) Sols « NAF » aménagés : surfaces (m2) Sols recyclés : surfaces (m²) Sols renaturés : surfaces (m²)</p> <p>Sols imperméabilisés : surfaces (m²) Sols perméables sans végétation : surfaces (m²) Sols perméables avec végétation : surfaces (m²)</p> <p>Sols désimperméabilisés : surfaces (m²) Arbres avant/ après : nombre</p> <p>Équipements spécifiques : montant (k€)</p>	Besoins énergétiques des bâtiments (Mwh/an)	Bâtiments Bilan carbone (t éq. CO2) Sols Bilan des sols artificialisés / désartificialisés (ha) Bilan de l'occupation des sols par classe ICU	Indicateurs communs aux actions comprenant l'aménagement de terrains et la construction de bâtiments ou d'infrastructures <i>applicables aux actions impliquant des opérations d'aménagement (espaces publics, EnRR ; plateformes de traitement de déchets ...) et de bâtiments (établissements scolaires, culturels, résidentiels ...)</i>	Tous domaines	Ressources
Espaces publics – Voirie		Variations d'affectation de l'espace public (avant/après) : - Voies cyclables : longueur (km) - Voies TC : longueur (km) - Espaces piétons ou partagés modes actifs : longueur / surfaces (km / m2) - Voies ouvertes à la circulation automobile : longueur (km) - Stationnement : nombre de places - Espaces verts collectifs : surface (m ²)		+ Indicateurs aménagement - bâtiment Voie : un sens de circulation	Infrastructures et réseaux	Bien-être
Eclairage public	Point lumineux passés en faible consommation : nombre Diminution des temps d'éclairage : durée d'éclairage moyen par jour avant/après Trames noires : nombre de communes engagées	Gains de consommation d'électricité (kWh/an) Réduction des dépenses d'électricité (k€/an) Trames noires : surface concernée (ha) Durée « au noir » (heures par nuit)	Bilan carbone (t éq. CO2)		Infrastructures et réseaux	Ressources Environnement

Indicateurs de suivi CRTE/ISO 37101

Tourisme	Locaux d'accueil : nombre / surfaces (m ²) Sites touristiques (hors parcours) améliorés : nombre Actions de promotion : nombre Parcours (randonnée, VTT ...) : longueur (en km) Hébergement touristique : nombre de places par type	Labels obtenus Fréquentation de sites touristiques à entrées contrôlées (billetterie) : nombre d'entrées/an Fréquentation hébergement : nombre de nuitées par an Fréquentation restauration : nombre de repas par an	Rayonnement géographique (à voir si enquête à la billetterie)	+ Indicateurs aménagement – bâtiment + Indicateurs économie Fréquentations à l'échelle de la commune ou de l'EPCI : interprétation à réaliser globalement avec l'ensemble de l'offre touristique Hébergement identifier hôtellerie, gîtes (dont Airbnb), camping ...	Économie, production et consommation durables	Attractivité	Cohésion sociale
Accessibilité – Mise aux normes	Voiries et d'espaces publics mis aux normes accessibilité : surfaces (m ²) Bâtiments publics mis aux normes accessibilité : surfaces (m ²)			Remises aux normes uniquement ; les bâtiments et espaces publics nouveaux sont aux normes	Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Cohésion sociale	
Efficacité énergétique du bâti (rénovation)	Logements rénovés : nombre / surface (m ²) Locaux tertiaires rénovés : surfaces (m ²) Changement d'énergie de chauffage : Fioul vers gaz : nombre Fioul vers bois : nombre Fioul vers PAC : nombre Gaz vers PAC : nombre Etc ...	Energie économisée (Mwh/an) Réduction des dépenses énergétiques (k€/an)	Bilan carbone (t éq. CO2) Energies fossiles économisées (TEP/an)	Energies calculées à partir des gains de classes énergétiques et des surfaces de locaux réhabilités	Cadre de vie et environnement professionnel	Ressources	Environnement
Pôles santé	Maisons de santé : nombre / surfaces (m ²)	Praticiens utilisant chaque maison de santé : nombre Fréquentation par les patients : nombre/an (bénéficiaires)		+ Indicateurs aménagement - bâtiment	Santé et soins	Bien-être	Cohésion sociale
Education - formation	Bâtiments scolaires neufs : nombre de sites / surfaces (m ²) Bâtiments scolaires réhabilités : nombre de sites / surfaces (m ²) Autres locaux formation/éducation : nombre de sites / surfaces (m ²)			+ Indicateurs aménagement - bâtiment Actions d'animation, d'accompagnement scolaire ... : + indicateurs animation + indicateurs bénéficiaires	Éducation et renforcement des compétences	Bien-être	Cohésion sociale
Action sociale – action associative	Locaux neufs : nombre de sites / surfaces (m ²) Locaux réhabilités : nombre de sites / surfaces (m ²)			+ Indicateurs aménagement - bâtiment Actions d'animation, d'accompagnement social ... : + indicateurs animation + indicateurs bénéficiaires	Vivre ensemble, interdépendance et solidarité	Cohésion sociale	
Équipements culturels	Salles de spectacles : capacité d'accueil Musées : surfaces ouvertes au public (m ²)	Evènements culturels : nombre/an Fréquentation : nombre d'entrées/an		+ indicateurs économie + Indicateurs aménagement - bâtiment	Culture et identité collective	Attractivité	Bien-être

Foncier et immobilier économique	Zones d'activités – offre nouvelle : Surfaces aménagées (m ²) Surfaces recyclées (m ²) Offre d'immobilier économique (pépinières et hôtels d'entreprises, locaux commerce ou tertiaire ...): Nombre d'unités Surfaces (m ²) Tiers lieux : Nombre d'unités Surfaces (m ²)	Surfaces de foncier économique vendues (m ²) Surfaces de foncier économique louées (m ²) Surfaces d'immobilier économique vendues (m ²) Surfaces d'immobilier économique louées (m ²) Produits de vente (k€) Produits de location (k€/an)	Activité des centre-bourgs déplacées en péri-urbain : Nombre d'entreprises Nombre d'emplois Installation d'entreprises Installation d'entreprises nouvelles (création) installées : nombre Installation d'entreprises relocalisées sur le territoire de l'EPCI : nombre Installation d'entreprises relocalisées provenant hors du territoire de l'EPCI : nombre Entreprises durablement installées : nombre 5 ans après	+ indicateurs économie + Indicateurs aménagement – bâtiment	Économie, production et consommation durables	Attractivité	Ressources
Circuits courts	Producteurs engagés dans des circuits courts (un intermédiaire au plus) : nombre Rayon maximal de chaque circuit court (km)				Économie, production et consommation durables	Ressources	
Agroécologie	Exploitations engagées dans une démarche de labellisation environnementale : nombre Plantations de haies bocagères : linéaire (ml)	Exploitations ayant obtenu un label environnemental : nombre Surfaces agricoles utiles (SAU) couvertes par des labels environnementaux (ha)	Surfaces d'intérêt écologique (SIE) avant / après (m ²) Réduction de l'utilisation de pesticides Surfaces agricoles sans pesticides (ha)		Économie, production et consommation durables	Ressources	Environnement
Alimentation / autonomie alimentaire		Restauration collective : Viandes / produits maraîchers bio : quantités achetées (tonnes) Viandes / produits maraîchers bio en circuit court : quantités achetées (tonnes) Part de l'alimentation durable Part de l'alimentation consommée produite sur le territoire			Économie, production et consommation durables	Ressources	Bien-être
Déchets	Installations de traitement des déchets : Nombre Surface (m ²) Capacité de traitement (tonnes/an)	Déchets organiques Quantités traitées / valorisés (tonnes) Matériaux BTP et pondéreux Quantités traitées / valorisés (tonnes) Matériaux spécifiques identifiés (meuble, électroménager, déchets second œuvre bâtiment, composites, liège ...) Quantités traitées / réemployés / valorisés (tonnes) Autres déchets Quantités traitées / réemployés / recyclés (tonnes)	Bilan ACV Ressources naturelles économisées (tonnes de granulats)	+ Indicateurs aménagement - bâtiment Matériaux pondéreux : mâchefers, laitiers, cendres volantes, sédiments de dragage, déchets du BTP gros œuvre ...	Économie, production et consommation durables	Ressources	Environnement

Indicateurs de suivi CRTE/ISO 37101

Mobilité servicielles (MaaS)	Services (covoiturage, autopartage, vélos ou VAE en libre service ...) : nombre Véhicules mis à disposition : nombre par type (vélos, VAE, voitures électriques ...) Nouvelles offres de transport en commun : nombre, longueurs (km) Actions d'accompagnement : nombre	Services de mobilité décarboné (modes actifs, véhicules électriques en location ...) : fréquentation (nombre d'utilisateurs/an) distances parcourues (km/an) Covoiturage : fréquentation (nombre d'utilisateurs/an) distances parcourues (km/an) Autopartage : fréquentation (nombre d'utilisateurs/an) distances parcourues (km/an) Nouvelles offres de transport en commun fréquentation (nombre d'utilisateurs/an) distances parcourues (km/an)	Bilan carbone (t éq. CO2) Energies fossiles économisées (TEP/an)	(fréquentations → bénéficiaires)	Mobilité	Bien-être	Environnement
Mobilité propre	Renouvellement de flottes de véhicules : nombre de flottes concernées (personnes morales) Points de recharge véhicules électriques : nombre Points de recharge véhicules hydrogène : nombre	Véhicules renouvelés en véhicules propres Véhicules légers Nombre Distances parcourues (km/an) Véhicules utilitaires légers (vélos cargo ...) Nombre Distances parcourues (km/an) Véhicules utilitaires Nombre Distances parcourues (km/an) Véhicules poids-lourds Nombre Distances parcourues (km/an) Véhicules de transport en commun Nombre Distances parcourues (km/an) Activité des points de recharge : Nombre de véhicules/an Energie distribuée (MWh) Hydrogène distribué (tonnes)	Bilan carbone (t éq. CO2) Energies fossiles économisées (TEP/an) Bilan émissions de polluants (calculé sur la base des distances annuelles)		Mobilité	Bien-être	Environnement

Indicateurs de suivi CRTE/ISO 37101

Production d'énergie renouvelables / Valorisation d'énergie fatale / Autoconsommation / Stockage	EnR : puissances installées (MW) Energie fatale : capacité de récupération (MW) Electrolyseurs : puissance théorique (MW) / capacité de production d'hydrogène (tonnes/jour)	Énergie produite Électricité (Mwh/an) Biogaz (Nm ³ /an et Mwh/an) Energie fatale valorisée (Mwh/an) Électricité auto-consommée Quantité d'énergie (Mwh/an) Energie valorisée (k€) Électricité vendue Quantité d'énergie (Mwh/an) Energie valorisée (k€) Electricité stockée (production d'hydrogène) Quantité d'énergie (Mwh/an) Hydrogène produit (tonnes/an)	Bilan carbone (t éq. CO2)	+ Indicateurs aménagement - bâtiment Nm3 = normo mètre cube	Infrastructures et réseaux	Ressources	Environnement
Production et réseau de chaleur	Production de chaleur : puissances installées renouvelables/non renouvelables (MW) Réseau de chaleur (longueur/nombre de raccordements)	Chaleur produite (Mwh/an) Chaleur distribuée (Mwh/an) Chaleur vendue (k€/an)	Bilan carbone (t éq. CO2)		Infrastructures et réseaux	Ressources	Environnement
Eau	Linéaire de réseaux de distribution rénovés (km) Actions de valorisation des eaux pluviales : nombre	Eau économisée (fuites traitées) (m ³) Eaux pluviales valorisées (m ³)	Prélèvements d'eau économisés (m3/an)		Infrastructures et réseaux	Ressources	
Continuités écologiques	Restauration de continuités écologiques : nombre de discontinuités traitées	Continuités bleues : longueur de cours d'eau en continuité (km) Continuités vertes : surfaces (ha) et dimensions mini-max des sols en continuité (km)			Biodiversité et services écosystémiques	Environnement	
Numérique	Linéaire de réseaux très hauts débits (km)	Couverture territoriale (en%) Couverture de la population (en%)		Pertinence de la catégorie d'indicateurs à vérifier avec les actions prises en compte dans les CRTE	Infrastructures et réseaux	Attractivité	Bien-être
Maintenance du patrimoine public : bâtiments, équipement ; voirie ...	Nombre d'actions Nombre de bâtiments publics réhabilités Surfaces de bâtiments publics réhabilités (m ²) Longueur de voies traitées (km) Nombre d'équipements publics traités			+ indicateurs efficacité énergétique du bâti (rénovation) Pertinence de la catégorie d'indicateurs à vérifier avec les actions prises en compte dans les CRTE	Infrastructures et réseaux	Attractivité	